

BUDGET 2024

PLAN FINANCIER
ET DES TÂCHES 2025-2027

Tome 1 : Vision globale



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 20 septembre 2023*

Présentation en deux tomes

Le rapport sur le budget et PFT est présenté en deux tomes. Le tome 1 a pour objectif de présenter les éléments relatifs au budget et au plan financier et des tâches selon une vision globale de l'État. Le tome 2 présente une vision plus fine, par département et entité.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AULE	Autorités législatives
AUJU	Autorités judiciaires
CHAN	Chancellerie d'État
DFS	Département des finances et de la santé
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes et arrondis dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que les données financières présentées dans les différents tableaux (y compris décret) de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes, qui sont parfois inévitables étant donné certaines règles de calcul utilisées durant le processus d'élaboration du budget. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Message du Conseil d'État relatif au budget 2024 et au PFT 2025-2027

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, le Conseil d'État vous soumet le budget de l'État pour l'exercice 2024 ainsi que la planification financière et des tâches 2025-2027.

Établi dans un contexte de haute conjoncture et tout à la fois dans celui de la poursuite de la crise migratoire et énergétique, avec de surcroît des défis majeurs à relever qui impactent de façon significative les finances publiques, en particulier dans le domaine de la santé, le budget 2024 de l'État présente un excédent de revenus de 10,8 millions de francs et répond aux différents critères du frein à l'endettement.

Autofinancés à hauteur de 78,7%, les investissements représentent 4,5% des revenus déterminants et dépassent ainsi légèrement 100 millions de francs, conformément aux intentions manifestées dans le cadre du plan financier de législature. Une telle enveloppe est notamment possible grâce à l'adaptation des mécanismes du frein à l'endettement discutée depuis plus d'un an avec la commission financière du Grand Conseil, à savoir l'augmentation de 0,5% à 1% de l'écart statistique autorisant de retenir au budget une enveloppe supérieure à celle visée aux comptes. Vu les écarts constatés par le passé, cette adaptation a été jugée non seulement acceptable, mais indispensable pour atteindre dans le courant de l'exercice le volume minimum imposé par la loi. Cette enveloppe conséquente représente toutefois un défi supplémentaire en termes d'autofinancement, portant l'exigence relative au compte de résultats à plus de 9 millions de francs d'excédents de revenus.

Fortement impacté par la pression inflationniste qui touche de nombreux domaines de l'activité étatique et paraétatique depuis plusieurs mois, le budget prévoit notamment la compensation du renchérissement enregistré entre mai 2022 et mai 2023 sur les salaires de la fonction publique et des secteurs sanitaire et social. Il ne permet toutefois pas encore le rattrapage de l'écart de 0.9% qui avait été maintenu en 2023 dans ce domaine, attestant des multiples défis qu'il a fallu relever dans la préparation de l'exercice 2024.

S'agissant de la gestion des crises, en particulier celles liées aux flux migratoires et aux difficultés d'approvisionnement énergétique, le budget 2024 prévoit encore un prélèvement d'environ 13 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle. Ce montant est en baisse régulière depuis la pandémie de COVID-19, attestant d'un progressif retour à la normale, au moins sur le plan financier. À l'instar des derniers exercices, ces prévisions demeurent néanmoins empruntées d'un degré d'incertitude élevé et dépendront grandement de l'évolution future du contexte international. Parallèlement, sous l'effet de la haute conjoncture, la réserve de lissage est quant à elle alimentée à hauteur de 14,9 millions de francs, eu égard à l'évolution positive des recettes fiscales, en l'occurrence tant des personnes morales que de l'impôt fédéral direct.

Toujours sur le plan des réserves, comme cela était déjà le cas en 2023, le budget prévoit un prélèvement de 8 millions de francs à la réserve en faveur du développement durable. Ainsi, en 2024, 6 millions de francs seront consacrés à la compensation de charges du compte de résultats et 2 millions de francs seront affectés au compte des investissements. Outre les mesures du plan climat et plus largement certaines actions en lien avec la protection de la nature, des impulsions dans les domaines économique et social ou sanitaire correspondant à des engagements en faveur des générations futures sont couverts par ce prélèvement, conformément à la réglementation adoptée en 2023. Le détail des différents projets et mesures pris en compte et justifiant ce prélèvement est désormais fourni en accompagnement du budget, comme le Conseil d'État s'y était engagé.

Au registre de la répartition des flux financiers entre l'État et les communes, vu l'état des discussions en cours au moment de l'adoption définitive des chiffres du budget, le Conseil d'État a intégré une dépense nouvelle de 10,6 millions de francs au titre de la redistribution aux communes de la moitié de la contribution fédérale pour la compensation des surcharges géotopographiques. Cela correspond à la proposition du Conseil d'État sous la forme d'un contre-projet à l'initiative en cours de traitement sur ce sujet. La redistribution de 1,4 million de francs relative à la participation des communes au produit de la taxe sur les véhicules a donc simultanément été supprimée. Le Conseil d'État considère toutefois, comme il l'a exprimé à réitérées reprises, que ce montant de plus de 10 millions de francs n'est pas supportable pour les finances cantonales et qu'il faudra rapidement trouver des compensations. Vu l'absence de décision définitive au moment de l'élaboration du budget et étant donné les discussions qui devront encore être menées pour parvenir aux compensations nécessaires, le budget 2024 intègre un prélèvement équivalent (10,6 millions de francs) au fonds d'aide aux communes. Cette opération ne pourra néanmoins pas être répétée en 2025 compte tenu du niveau actuel de la fortune du fonds, de sorte qu'une solution pérenne devra être trouvée dans un délai d'un an.

Malgré les nombreux défis énoncés plus haut et impactant plusieurs domaines de charges, en particulier celui de la santé où l'évolution démographique marque désormais clairement ses effets, l'évolution positive des ressources à disposition permet pour l'heure de faire face. Comme déjà évoqué, les recettes fiscales progressent notablement sous l'effet de la bonne conjoncture, de la baisse du chômage et de l'inflation. Quant aux recettes qui proviennent de la participation cantonale au bénéfice de la BNS, elles ont été fixées à leur niveau ordinaire, soit un montant de 27 millions. Quoique relativement optimiste, cette approche est toutefois conforme à celle retenue par d'autres collectivités, en particulier par la Confédération. Autre source importante de revenus, les paiements compensatoires perçus par le canton dans le cadre de la RPT

progressent une nouvelle fois, malgré la diminution régulière des contributions reçues en regard des instruments temporaires que sont la compensation des cas de rigueur et les mesures d'atténuation. C'est principalement l'évolution très favorable des recettes dans les autres cantons au cours des années écoulées qui permet à Neuchâtel de bénéficier d'une progression des montants perçus de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons.

Le présent rapport est également l'occasion de faire le point sur l'évolution attendue des finances publiques à moyen terme. À ce titre, le plan financier et des tâches 2025-2027, qui présente encore des déficits importants compris entre 77 et 110 millions, appelle encore une fois à la plus grande rigueur durant les prochaines années. Ces projections indiquent que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour garantir la stabilité des finances publiques et atteindre un équilibre durable d'ici à la fin de la législature, condition impérative pour pouvoir envisager sereinement l'avenir du canton. Un avenir notamment marqué par la nécessité d'entreprendre d'importants investissements indispensables pour répondre aux défis de modernisation et d'assainissement des infrastructures cantonales. À l'horizon du plan financier et des tâches, plusieurs sources d'incertitudes demeurent également présentes et pourraient avoir une incidence importante sur les finances publiques. En plus des différentes initiatives populaires actuellement en cours de traitement dans différents domaines, l'évolution future des coûts de la santé, dont les projections réalisées ces derniers mois s'avèrent de plus en plus alarmantes, sera notamment déterminante.

Notons finalement que plusieurs décrets sont soumis au vote du Grand Conseil à travers ce rapport. Outre le décret concernant le budget 2024, une modification temporaire de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC) est notamment proposée afin de permettre la mise à contribution du fonds pour le financement en 2024 de la dotation en faveur des communes en lien avec les charges géotopographiques. Un projet de révision de la loi sur les aides à la formation intègre également ce rapport, afin de permettre aux personnes admises provisoires depuis moins de 7 ans d'accéder plus rapidement aux différentes prestations prévues par la loi. Il est également proposé d'apporter un ajustement à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) afin d'offrir aux communes une marge de manœuvre supplémentaire dans la définition de leurs plans d'aménagement locaux, en repoussant le délai au 31 mai 2024. Le prolongement du cautionnement accordé à NOMAD est par ailleurs sollicité, dans l'attente de la finalisation des options stratégiques 2023-2030 de l'institution. Enfin, le Conseil d'État propose également de modifier le décret relatif au programme d'impulsion et de transformations, plus particulièrement le crédit d'engagement destiné au financement des projets d'agglomération, afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins identifiés en termes d'accompagnement pour l'élaboration des projets futurs.

En résumé, l'élaboration du budget 2024 a de nouveau constitué un défi vu les multiples enjeux qu'il doit intégrer et la pression qui s'amplifie sur les finances publiques dans plusieurs domaines d'action de l'Etat. Ce défi a néanmoins pu être relevé, non seulement suite aux nombreux efforts fournis pour contenir ces évolutions au niveau des charges, mais également grâce à une progression significative des ressources. Le niveau conjoncturel actuel étant favorable, une très grande rigueur continue de s'imposer dans la conduite de la politique financière de l'Etat dans la perspective de temps moins favorables. En outre, les flux financiers de l'Etat et des communes connaissent des évolutions différenciées depuis plusieurs années, qui contribuent à une pression excessive sur les finances cantonales. Cette question devra également être analysée de façon détaillée et reprise dans un horizon proche.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'État vous invite à approuver le budget 2024 ainsi que les différents actes législatifs susmentionnés, conformément aux projets de décret ci-joints.

Le Conseil d'État vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

Neuchâtel, le 20.09.2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND

Table des matières

1.	Informations générales.....	5
1.1.	Aperçu des chiffres.....	5
1.2.	Frein à l'endettement.....	8
1.3.	Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil.....	11
1.3.1.	Modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).....	11
1.3.2.	Modification de la loi sur les aides à la formation (LAF).....	13
1.3.3.	Modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT).....	15
1.3.4.	Modification du décret permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD.....	17
1.3.5.	Modification du décret relatif au programme d'impulsion et de transformations.....	19
1.4.	Décret sur le budget 2024.....	21
2.	Compte de résultats.....	22
2.1.	Compte de résultats par nature.....	22
2.1.1.	Compte de résultats détaillé.....	22
2.1.2.	Informations complémentaires.....	24
2.1.2.1.	Charges de personnel et effectifs.....	25
2.1.2.2.	Amortissements.....	28
2.1.2.3.	Incidences financières relatives aux crises.....	29
2.1.2.4.	Réserve en faveur du développement durable.....	30
2.2.	Compte de résultats selon la classification fonctionnelle.....	32
2.2.1.	Administration générale.....	35
2.2.2.	Ordre et sécurité publique, défense.....	35
2.2.3.	Formation.....	36
2.2.4.	Culture, sport et loisirs, église.....	38
2.2.5.	Santé.....	38
2.2.6.	Prévoyance sociale.....	39
2.2.7.	Trafic et télécommunication.....	42
2.2.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire.....	43
2.2.9.	Économie publique.....	44
2.2.10.	Finances et impôts.....	44
2.2.10.1.	Impôts et lissage des recettes fiscales.....	45
2.2.10.2.	Péréquation financière fédérale (RPT).....	48
3.	Compte des investissements.....	49
3.1.	Vue d'ensemble.....	49
3.2.	Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel.....	51
4.	Bilan et tableau de flux de trésorerie.....	58
4.1.	Bilan prévisionnel.....	58
4.2.	Tableau de flux de trésorerie prévisionnel.....	59
4.3.	Endettement.....	60
5.	Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement.....	62
5.1.	Informations générales.....	62
5.1.1.	Objectifs.....	62
5.1.2.	La comptabilité analytique en bref.....	62
5.1.3.	Résultats analytiques globaux.....	63
5.2.	Projets gérés par crédit d'engagement.....	65
5.2.1.	Informations générales.....	65
5.2.2.	Principaux projets transversaux.....	65
	Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats.....	76
	Annexe 2 : Fortune des fonds.....	79

1. Informations générales

1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
Compte de résultats						
Revenus ¹⁾	2'371'916'283	2'392'760'453	2'485'214'155	2'430'767'281	2'418'349'095	2'406'975'932
- Charges ¹⁾	2'365'488'336	2'406'345'936	2'474'365'844	2'507'949'857	2'512'255'972	2'518'460'033
= Résultat total	6'427'947	-13'585'483	10'848'311	-77'182'576	-93'906'877	-111'484'100
Compte des investissements						
Dépenses	102'083'309	166'442'612	175'287'279	254'363'705	244'659'208	220'750'343
- Recettes	42'751'177	48'684'684	55'926'576	77'254'884	80'389'766	66'578'894
= Investissements nets	59'332'132	117'757'928	119'360'703	177'108'821	164'269'442	154'171'449
Découvert et endettement						
Découvert	530'644'993	536'033'619	525'185'308	602'367'884	696'274'761	807'758'861
Dette au sens étroit (emprunts)	1'734'291'138	2'085'000'000	2'006'000'000	2'035'000'000	2'062'000'000	2'090'000'000
Dette au sens large (dette brute selon MCH2)	3'627'672'796	3'750'000'000	3'800'000'000	3'830'000'000	3'860'000'000	3'890'000'000

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de CHF 10,8 millions au budget 2024, soit une amélioration respectivement de CHF 24,4 millions par rapport au budget 2023 et de CHF 4,4 millions par rapport aux comptes 2022. L'amélioration du résultat par rapport au budget 2023 provient d'une augmentation des revenus (+3,9%) plus importante que l'augmentation des charges (+2,8%). En matière de revenus, il est notamment prévu une évolution positive des projections fiscales (CHF +66,2 millions), ainsi qu'une augmentation des revenus de transfert (CHF +53,9 millions), alors que les taxes à percevoir sont en diminution (CHF -38,6 millions). L'augmentation des charges relève notamment de projections défavorables dans les domaines de la santé (CHF +28,3 millions) ainsi que l'attribution à la réserve de lissage des revenus fiscaux (CHF 14,9 millions), mais également par la hausse des coûts de financement (CHF +7,8 millions), la compensation du renchérissement sur les salaires (de l'ordre de CHF 10 millions pour le personnel administratif et enseignant de l'État, auxquels il faut ajouter un montant d'environ CHF 18 millions pour les salaires subventionnés dans les domaines de la santé, du social et de l'enseignement obligatoire) ainsi que la nouvelle dépense de CHF 10,6 millions au titre de la redistribution aux communes de la moitié de la contribution fédérale pour la compensation des surcharges géotopographiques. Globalement, le budget tient également compte d'une situation incertaine sur le plan économique notamment marquée par l'inflation et la remontée des taux d'intérêts.

En comparaison aux comptes 2022, l'amélioration provient du fait que l'augmentation des revenus (+4,8%) est supérieure de 0,2% par rapport à l'augmentation des charges (+4,6%). Malgré des résultats positifs au budget 2024 comme aux comptes 2022, le compte de résultats se détériore toutefois nettement sur les années 2025 à 2027, avec des excédents de charges allant de CHF 77 à 111 millions, de sorte que des solutions devront encore être trouvées pour garder des résultats équilibrés à l'avenir. Un examen détaillé du compte de résultats et de ses variations significatives est présenté au chapitre 2 du rapport.

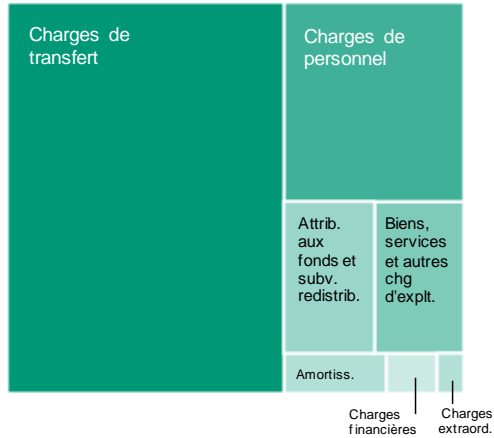
Le budget 2024 du compte des investissements aboutit à des dépenses nettes de CHF 119,4 millions, soit une hausse de CHF 1,6 million par rapport au budget 2023 et de CHF 60 millions par rapport aux derniers comptes clôturés. L'enveloppe d'investissements nets est autofinancée à hauteur de 78,8%, ce qui est suffisant au regard des critères du frein à l'endettement (limite minimale de 70%). En outre, considérant les projets hors frein et les prêts (CHF 15,8 millions nets), l'enveloppe se situe à un niveau proche de ce qui avait été annoncé dans le cadre du plan financier de législature (CHF 100 millions hors prêts). Tant les recettes estimées (CHF +8,8 millions) que les dépenses (CHF +7,2 millions) présentent une augmentation entre les années 2023 et 2024. Cette progression reflète les nombreux projets lancés au cours des précédentes années qui arrivent dans leur phase de réalisation, amorçant une période déterminante durant laquelle les dépenses d'investissements devront se maintenir à un niveau élevé afin de relever les nombreux défis de modernisation et d'assainissement des infrastructures du canton. Pour les années 2025 à 2027, les projections d'investissements s'inscrivent, pour l'heure, dans une fourchette allant de CHF 154 à 177 millions, de sorte que des arbitrages seront encore nécessaires dans ce domaine aussi. Davantage de détails sont disponibles au chapitre 3, qui fournit une analyse plus approfondie du compte des investissements.

Le découvert à fin 2024 devrait s'élever à CHF 525,2 millions, soit une amélioration par rapport à 2023 équivalente à l'excédent de revenus 2024 (CHF 10,8 millions). Au vu de la situation actuelle du compte de résultats sur le PFT 2025-2027, les bilans prévisionnels présentent des hausses du découvert, qui, sans les corrections à venir du compte de résultats, passeraient de CHF 525,2 millions en 2024 à CHF 807,8 millions en 2027 (CHF +282,6 millions).

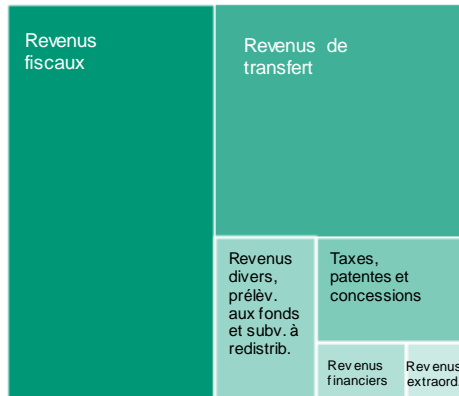
Lors de l'élaboration du budget 2024, les hypothèses d'évolution de l'endettement ont été réexaminées par rapport aux années précédentes, afin de correspondre au contexte économique et financier actuel, permettant à la dette au sens étroit de se situer à un niveau inférieur au budget 2023 (CHF -79 millions) qui était impacté par les incertitudes liées à la crise COVID. Ainsi, selon les hypothèses retenues, la dette au sens étroit devrait augmenter au cours des prochains exercices pour atteindre CHF 2,1 milliards en 2027. En effet, l'autofinancement actuel ne permet pas de financer entièrement les investissements nets prévus ; à cela s'ajoute, le renouvellement des emprunts arrivant à échéance à des taux proches de 2% (alors que les taux situaient aux alentours de 0%, il y a encore 18 mois). Il est donc indispensable de maîtriser les dépenses nouvelles qui sont difficilement intégrables dans la structure financière actuelle du canton, et de consolider les finances de l'État. En ce qui concerne la dette au sens large (CHF 3,6 milliards aux comptes 2022 et CHF 3,75 milliards au budget 2023), elle présente une augmentation de CHF 50 millions en 2024 par rapport à 2023 et continuerait d'augmenter pour atteindre CHF 3,9 milliards en 2027. Des explications complémentaires sur les variations des liquidités, de l'endettement et du découvert sont disponibles au chapitre 4.

Le budget 2024 en bref

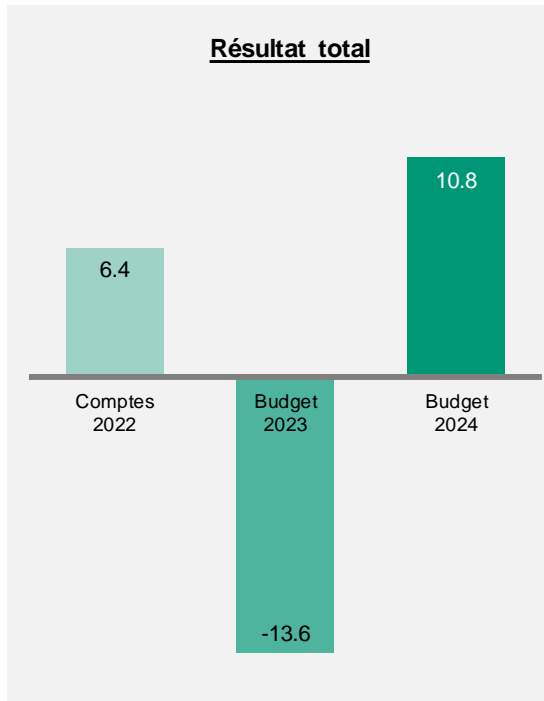
Typologie des charges B2024



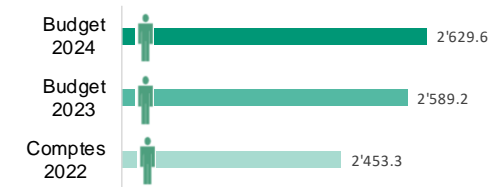
Typologie des revenus B2024



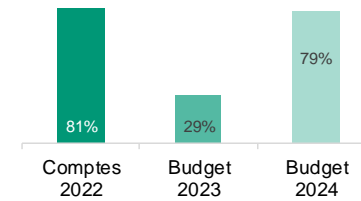
Résultat total



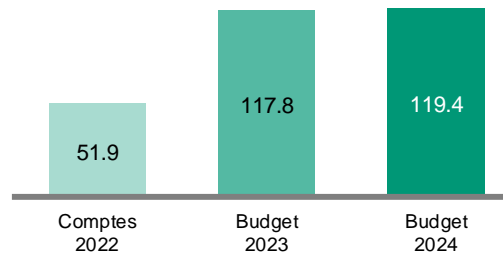
EPT



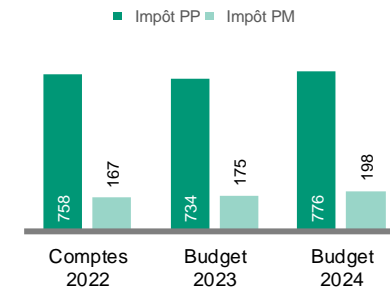
Degré d'autofinancement



Investissements nets



Revenus fiscaux



1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 pour l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette. Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du cinquième exercice budgétaire présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de deux critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

À noter toutefois que, cette année, le calcul du frein à l'endettement a été réalisé en intégrant une nouvelle adaptation des mécanismes, à savoir l'augmentation de 0,5% à 1% de l'écart statistique autorisant de retenir au budget une enveloppe d'investissement supérieure à celle visée aux comptes. Discutée depuis plus d'un an avec la commission financière, cette modification a récemment fait l'objet d'un rapport du Conseil d'État qui est actuellement en cours de traitement par le Grand Conseil. Les chiffres présentés ci-dessous tiennent donc compte de cette adaptation.

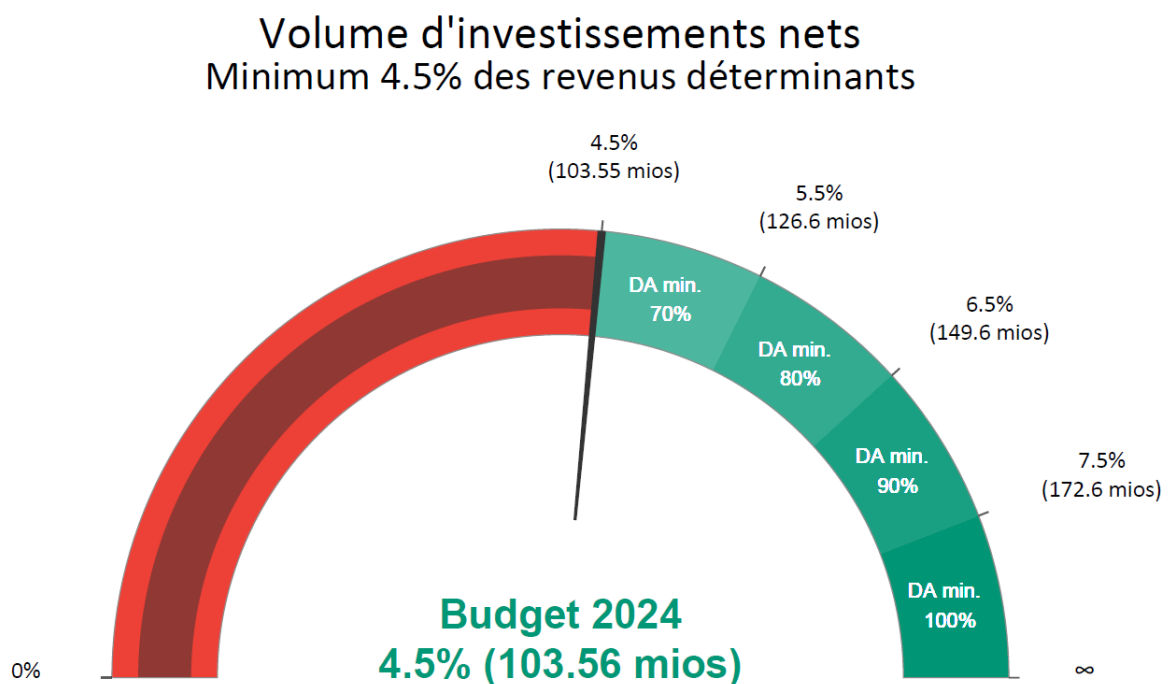
Volume minimum d'investissements

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre a LFinEC, un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir 2^{ème} critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit, pour les dépenses portées au budget, un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4,5%¹ des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Pour le budget 2024, seules les dépenses relatives au projet de concrétisation du RER (CHF 1 million, intérêt cantonal majeur) et à l'achat du BAP (CHF 14,7 millions, flux financiers nets positifs) ne sont pas considérées pour le calcul.

Au final, les dépenses d'investissement (CHF 103,56 millions) représentent 4,5% des revenus déterminants, soit un résultat légèrement supérieur à l'objectif minimum (CHF 103,55 millions). Comme indiqué en regard du 2^{ème} critère, une telle proportion doit correspondre à un objectif de degré d'autofinancement de 70%.



¹ L'objectif légal de 4,5% englobe un écart statistique de 1 point (%) comme indiqué à l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Résultat et degré d'autofinancement

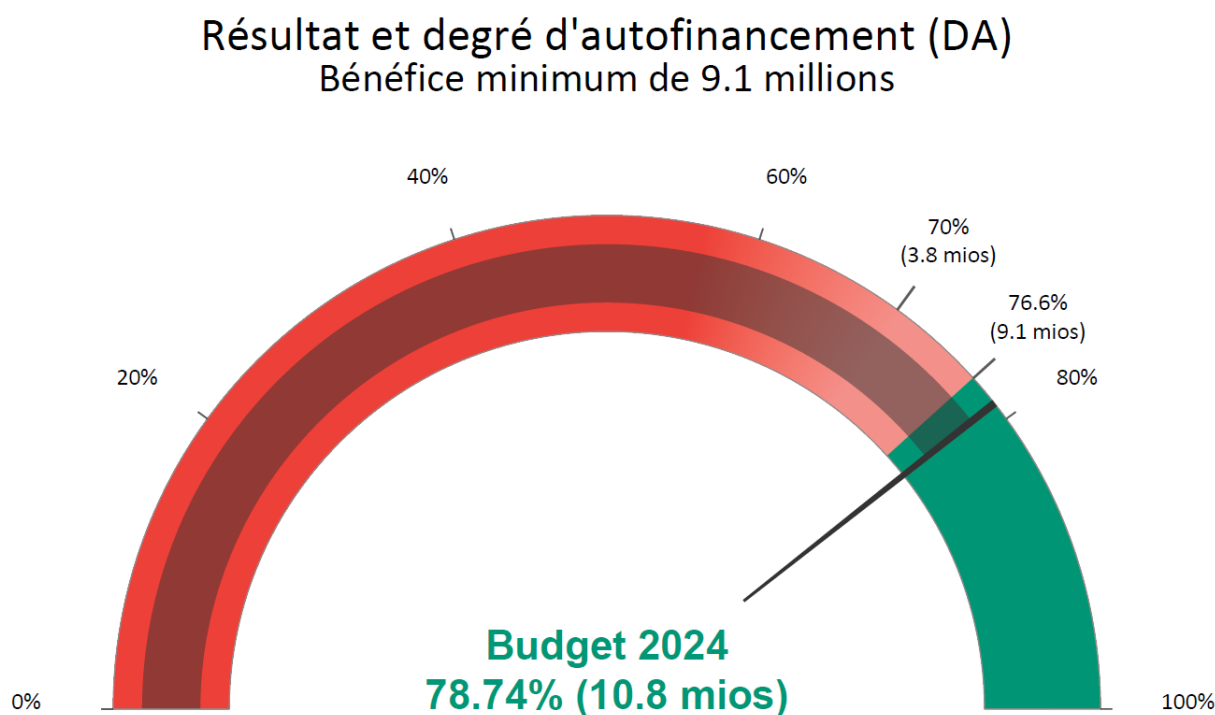
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre b LFinEC, le budget doit présenter un compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins. Cet objectif d'autofinancement peut varier en fonction du volume d'investissements conformément au premier critère présenté ci-avant. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement (cf. limites détaillées dans le tableau de synthèse). Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en plus des projets gérés hors frein, sont corrigés d'un écart statistique (art. 30 al. 3 let. b LFinEC) et éventuellement d'un prélèvement à la réserve constituée par le biais des reports découlant des exercices précédents en cas de volume réalisé inférieur aux prévisions budgétaires (art. 30 al. 3 let c LFinEC).

En sus de ces exigences, le résultat budgétaire doit par ailleurs être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité, comme le prévoit l'article 30, al. 4^{ter} LFinEC. Enfin, l'article 30, al. 4bis LFinEC impose que le résultat budgétaire dégage également un excédent de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés dans les comptes tant et aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas été intégralement compensés par des excédents de revenus aux comptes.

En pratique, cela implique de fixer la cible à atteindre pour le compte de résultats en deux temps : tout d'abord, il est nécessaire de déterminer quel est le résultat minimum qui permet d'atteindre un degré d'autofinancement de 70%, avec la contrainte que ce résultat doit impérativement être équilibré ou positif. Dans un second temps, cette cible budgétaire doit être augmentée d'un montant équivalent à 1% du découvert du dernier bilan audité ainsi que d'un montant correspondant à 20% des déficits annuels constatés dans les comptes et qui n'ont pas encore été compensés. Le résultat ainsi obtenu constitue la cible minimum à atteindre pour respecter ce deuxième critère.

Pour le budget 2024, le résultat minimum permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% correspond à un bénéfice de CHF 3,8 millions. En outre, compte tenu d'un découvert de CHF 530,6 millions aux comptes 2022, le résultat budgétaire 2024 doit être augmenté d'un montant minimum de CHF 5,3 millions pour permettre l'amortissement de 1% du découvert. Les trois derniers exercices (2020-21-22) ayant été bouclés sur des bénéfices, aucune exigence supplémentaire en lien avec l'amortissement des déficits passés n'est applicable cette année. Compte tenu de ces éléments, la cible minimum à atteindre correspond donc à un bénéfice de CHF 9,1 millions, ce qui permettrait d'autofinancer les investissements à hauteur de 76,6%.

Au final, avec un bénéfice de CHF 10,8 millions et un degré d'autofinancement de 78,7%, le budget 2024 respecte donc pleinement ce second critère du frein à l'endettement.



Détail du calcul du frein à l'endettement au budget 2024

Art. 30, al. 1, let. a LFinEC

Volume d'investissements nets compris entre 4,5% et 5,5% des revenus déterminants



Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2024
Total des revenus (sans imp. int.)	2'485'214'155
- Subventions à redistribuer	184'028'047
= Revenus déterminants	2'301'186'108

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2024
Dépenses nettes totales portées au budget	119'360'703
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	14'700'000
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	1'100'000
= Investissements nets déterminants	103'560'703

Investissements nets déterminants en % des revenus déterminants :

4.50%

Degré d'autofinancement minimum à réaliser :

70%

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser (art. 30, al.2 LFinEC)

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4.5%	5.5%	2'301'186'108	103'553'375	126'565'236	70%
5.5%	6.5%	2'301'186'108	126'565'236	149'577'097	80%
6.5%	7.5%	2'301'186'108	149'577'097	172'588'958	90%
7.5%	non limité	2'301'186'108	172'588'958	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 1 point (%).

Art. 30, al. 1, let. b et al. 4ter LFinEC

Compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins et augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité



Découvert dernier bilan audité (comptes 2022) :

530'644'993

Objectif bénéfice minimum 1% (art. 30 al. 4ter) :

5'306'450

Compte de résultats	Budget 2024
Total des revenus (sans imp. int.)	2'485'214'155
- Total des charges (sans imp. int.)	2'474'365'844
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'848'311

Autofinancement	Budget 2024
Amortissements du patrimoine administratif	55'995'501
+ Amortissements subventions d'investissement	19'928'674
- Prélèvement réserve retraitement PADM	23'350'446
= Amortissements nets du patrimoine administratif	52'573'729
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'848'311
= Autofinancement	63'422'040

Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	Budget 2024
Investissements nets déterminants	103'560'703
- Écart statistique (1% des revenus déterminants - art. 30 al. 3 let. b)	23'011'861
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	0
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	80'548'842

Degré d'autofinancement (DA) des investissements nets :

78.74%

Objectif de résultat pour atteindre l'équilibre et le DA minimum :

3'810'460

Objectif de résultat pour atteindre l'équilibre, le DA minimum et l'amortissement du découvert :

9'116'910

1.3. Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Outre le décret propre au budget 2024, cinq autres décrets sont soumis au Grand Conseil par le biais du présent rapport, dont trois concernent des modifications légales. Ces actes juridiques ainsi que leurs explications y relatives sont présentés ci-après.

1.3.1. Modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC)

Le fonds d'aide aux communes (FAC) sert principalement à financer les projets de fusions de communes et subsidiairement à financer la péréquation verticale des ressources, laquelle garantit à chacune des communes de percevoir un revenu fiscal équivalent à 79% du revenu fiscal communal moyen. Dans une moindre mesure, il permet aussi à l'État de financer des aides à l'investissement ou au fonctionnement de communes en situation financière précaire, de même que des projets de réformes de structures initiées par l'État ou plusieurs communes. Ces aides ont perdu de leur importance depuis les dernières réformes et avec l'instauration de la péréquation verticale. Cette dernière est une aide de l'État permettant de venir en aide aux communes les plus pauvres et qui est complémentaire aux montants que ces communes perçoivent au titre de la péréquation horizontale des ressources des autres communes.

Le FAC a été récemment alimenté d'une part de 8.2 millions de francs à titre unique et de la moitié des revenus extraordinaires de la BNS, excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton entre 2022 et 2023. La fortune du FAC, après être descendue à près de 0 franc à la fin de 2021, est ainsi remontée à 25,3 millions de francs au 31 décembre 2022 suite aux mesures prises pour abonder son alimentation. Elle pourrait s'élever à près de 23,5 millions de francs à la fin de 2023. Les versements prévus à ce jour pour les projets de fusion en cours sont estimés à 6,9 millions de francs.

Dans le budget 2024, le Conseil d'État a intégré une dépense nouvelle de 10,6 millions de francs au titre de compensation de la redistribution aux communes de la moitié de la contribution fédérale pour la compensation des surcharges géotopographiques. Cela correspond à la proposition du Conseil d'État sous la forme d'un contre-projet à l'initiative en cours de traitement sur ce sujet. Le Conseil d'État considère en effet, comme il l'a exprimé à répétitions reprises, que ce montant de plus de 10 millions de francs n'est pas supportable sans compensation pour les finances cantonales et qu'il faudra rapidement trouver de telles compensations. Vu l'absence de décision définitive au moment de l'élaboration du budget et vu le temps nécessaire pour proposer ensuite les compensations indispensables, le budget 2024 intègre un prélèvement équivalent (10,6 millions de francs) au FAC. Contrairement à l'intention initiale du Conseil d'État, le FAC ne sera finalement pas utilisé pour financer des projets dans le cadre des accords de positionnement stratégique qui ne seront à l'avenir financés que par les budgets ordinaires des communes et de l'État et par les ressources de la politique régionale. Il pourra donc, dans une mesure temporaire et limitée à un an, compte tenu des contingences liées à l'établissement du budget 2024, servir à financer la compensation versée aux communes d'altitude au titre de la compensation des charges dites géotopographiques en 2024. Cette opération ne pourra pas être répétée en 2025 vu le niveau de la fortune du fonds et des engagements que ce dernier devra alors honorer au titre des aides aux fusions de communes. Une compensation devra donc être trouvée dans un délai d'un an si le Grand Conseil confirme son intention de maintenir ce versement aux communes dans la durée.

Vote du Grand Conseil

L'article 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Compte tenu du fait que cette modification de loi n'entraîne pas, en tant que telle, de dépenses nouvelles pour le canton, la majorité qualifiée n'est pas requise. Ce décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Loi modifiant la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 5, alinéa 1, lettre g, 55 et 69 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 20 septembre 2023,

décède :

Article premier La loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC), du 3 décembre 2001, est modifiée comme suit :

Insertion à la suite de la « Disposition transitoire à la modification du 27 mars 2019 » :

Modification temporaire du XX décembre 2023

Le fonds est mis à contribution pour le financement en 2024 de la dotation annuelle en faveur des communes équivalant à 50% de la contribution perçue de la Confédération par le canton au titre du critère de l'altitude des charges géotopographiques.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.
²Il fixe son entrée en vigueur, qui peut le cas échéant intervenir de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

Art. 4 ¹La promulgation et l'entrée en vigueur de la présente loi sont subordonnées à l'adoption du décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2024.

²En cas de refus du décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2024, la présente loi devient caduque de plein droit (art. 30, al. 6 LFinEC).

³Cette caducité est constatée par le Conseil d'État par voie d'arrêté.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le/la secrétaire général-e,

1.3.2. Modification de la loi sur les aides à la formation (LAF)

Déterminé à s'inscrire dans le cadre de l'Agenda intégration Suisse (AIS) et du Programme d'intégration cantonal (PIC 3), le Conseil d'État considère qu'il est indispensable de poursuivre l'objectif d'encouragement général de l'intégration à l'égard des personnes migrantes qui ont une capacité avérée de formation, peuvent de ce fait accroître leur autonomie économique et représentent un potentiel de main d'œuvre non négligeable. La situation actuelle du marché du travail dans le canton de Neuchâtel et en Suisse nécessite en effet une implication grandissante des collectivités publiques dans le but de promouvoir la formation.

Afin de viser l'autonomie la plus complète de la personne et son intégration la plus durable, il est ainsi envisagé de donner aux personnes admises provisoires depuis moins de 7 ans, un accès plus rapide aux différentes prestations prévues par la loi sur les aides à la formation (LAF), soit les bourses (non remboursables) et les prêts d'études (remboursables). Ces prestations sont délivrées par l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB/SASO) dans le cadre du Dispositif ACCORD.

L'élargissement proposé doit être entendu comme un investissement. En effet, il s'agit avant tout d'intervenir auprès de personnes issues de l'asile (titulaires d'une admission provisoire depuis moins de 7 ans) qui ont un potentiel de formation mais qui pour l'heure relèvent pour la plupart de l'aide sociale. Il s'agit bien de développer une aide en amont en vue de permettre aux bénéficiaires de ne plus avoir recours à l'aide sociale. Comme précisé lors de l'adoption de la LAF (Rapport 12.058), il paraît cohérent, pour les personnes concernées et en termes d'action publique, de promouvoir des « bourses d'études plutôt que l'aide sociale ». Ce rapport à l'appui de la LAF relevait déjà (p. 8) pour les personnes admises provisoires depuis plus de 7 ans – qu'il qualifie de « catégorie émergente », que « la collectivité a un intérêt évident à ce que ces personnes fassent le maximum pour devenir financièrement indépendantes, et cela passe le plus souvent par l'acquisition d'une formation. On peut de la sorte raisonnablement attendre un retour sur l'investissement ainsi consenti. ».

Plus de dix ans après ce premier élargissement aux personnes admises provisoires depuis plus de 7 ans, il convient de permettre à toutes les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et en mesure d'entreprendre une formation de valoriser ce potentiel sans attendre. C'est pourquoi, et tout comme pour les personnes reconnues comme réfugiées, il est pertinent de rendre l'accès à la formation possible dès l'admission provisoire.

L'article 7, lettre d LAF est modifié. Une personne admise à titre provisoire et domiciliée dans le canton de Neuchâtel est éligible à une aide à la formation dès l'admission provisoire, tout comme les personnes ayant la qualité de réfugié.

Un toilettage est par ailleurs effectué : le terme « office » est remplacé par « autorité compétente » dans les articles 30b et 31b LAF. Une correction est apportée à l'article 30b dans lequel figurait de façon erronée le terme « subsides » et non pas « aides à la formation ».

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er juillet 2024

Au niveau comptable, les aides à la formation entrent dans la facture sociale et sont financées par les communes à hauteur de 40%. Les incidences financières globales se montent annuellement à CHF 400'000. La part nette à charge de l'État correspond à CHF 240'000, soit 60%. L'entrée en vigueur étant prévue pour l'été 2024 (au début d'une année de formation), le montant porté à charge de l'État en 2024 correspond à CHF 120'000. Ce montant permet de financer un peu moins d'une vingtaine de personnes pour une bourse dont le montant est au maximum de CHF 24'000 (personne seule). Dans les quelques cas dans lesquels ce montant ne devait pas permettre une sortie de l'aide sociale – aide ici délivrée par le SMIG – ce service continuera à intervenir pour le solde, la bourse venant alors en déduction de l'aide.

À noter que le Conseil des autorités d'action sociale a été informé lors de sa séance du 6 juillet 2023 et s'est montré favorable à cet élargissement.

Vote du Grand Conseil

L'article 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité des trois cinquièmes des membres du Grand-Conseil. Compte tenu du fait que cette modification de loi entraîne des dépenses nouvelles renouvelables inférieures au seuil de CHF 700'000, la majorité qualifiée n'est pas requise. Ce décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand-Conseil.

Loi modifiant la loi sur les aides à la formation (LAF)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 20 septembre 2023,
décède :

Article premier La loi sur les aides à la formation (LAF), du 19 février 2013, est modifiée comme suit :

Art. 7, let. d (nouvelle teneur)

- d) les personnes domiciliées en Suisse et reconnues par la Suisse comme ayant la qualité de réfugiées ainsi que les personnes admises à titre provisoire domiciliées dans le canton de Neuchâtel ;

Art. 30b (nouvelle teneur)

L'autorité compétente a qualité de partie, avec tous les droits rattachés à cette qualité, dans toute procédure pénale traitant d'infractions liées à des aides à la formation touchées indûment.

Art. 31b, al. 1 (nouvelle teneur)

¹L'autorité compétente peut suspendre ou modifier les aides à la formation lorsque les contrôles effectués révèlent que les conditions d'octroi ne sont pas réunies et qu'ils donnent lieu à une dénonciation pénale.

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/la secrétaire général-e,

1.3.3. Modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)

L'ensemble des communes du canton procède actuellement à la révision générale de leur plan d'aménagement local. Ces révisions conséquentes doivent faire l'objet d'un arrêté d'adoption de l'autorité législative de la commune. Un délai échéant au 27 février 2024 a été fixé aux communes pour que ces arrêtés soient pris.

En application des articles 5 et 5b de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), les cantons doivent disposer d'un système de compensation des avantages et des inconvénients des mesures d'aménagement du territoire. L'obligation de disposer d'un tel dispositif a été rappelée fermement lors de la révision de la LAT entrée en vigueur en 2014 avec un délai de 5 ans pour que les cantons mettent en cohérence leurs plan directeur et loi d'application. Lors de la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 2019, le canton de Neuchâtel qui disposait de longue date d'un tel dispositif a néanmoins précisé que le taux de prélèvement de la plus-value est de 30% et que l'assiette comprend dorénavant non seulement l'attribution d'une zone agricole à la zone à bâtir mais également le passage à une zone de plus grande valeur, par exemple zone d'activité à zone d'habitation, ainsi que la modification de règles de police de construction permettant un accroissement du volume bâtissable de plus de 50 %. Le prélèvement de la plus-value alimente un fonds qui permet de subventionner les communes lorsqu'elles sont débitrices d'une indemnité pour expropriation matérielle reconnue. En effet, les mesures d'aménagement se traduisent également par des inconvénients, par exemple un terrain en zone à bâtir qui passerait en zone agricole, le propriétaire restant titulaire du terrain alors que ses possibilités de construire sont supprimées ce qui réduit également substantiellement la valeur.

Neuchâtel étant considéré par la Confédération comme un canton dont les zones à bâtir sont surdimensionnées, il est contraint de réduire la superficie de sa zone à bâtir. Les communes devant procéder à cette réduction ont été identifiées dans les plans directeurs régionaux et le plan directeur cantonal. Afin de soutenir les communes touchées par cet effort qui profite néanmoins à l'ensemble du canton, il a été décidé que le fonds subventionnerait à hauteur de 100 % les communes devant financer des indemnités pour expropriation matérielle à condition que le plan d'aménagement révisé soit adopté par le législatif communal dans les cinq ans suivant l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral, soit depuis le 27 février 2019. Les superficies en jeu sont de l'ordre de 100 hectares (107.8 ha) selon les plans directeurs régionaux.

Les communes travaillent actuellement d'arrache-pied pour finaliser leurs plans d'aménagement. La procédure implique que le plan signé par le Conseil communal soit soumis pour analyse aux différents services de l'État, ceux-ci vérifiant la conformité des propositions aux planifications directrices et droit supérieur. Le plan est ensuite adapté si nécessaire et, une fois réputé conforme, il est signé par le département par la signature du conseiller d'État en charge de l'aménagement du territoire. Ensuite, il est soumis par le conseil communal à son autorité législative pour décision. Après échéance du délai référendaire et en l'absence d'un référendum, le plan est mis à l'enquête publique afin de permettre aux tiers qui s'estimeraient lésés dans leurs intérêts de formuler opposition à l'encontre dudit plan. À ce jour, aucune commune n'a présenté son plan au législatif. Nous avons bon espoir que les communes les plus concernées par les questions de surdimensionnement parviennent à prendre cette décision lors du prochain semestre.

Vu les attentes de la Confédération en matière de mise en œuvre de la LAT, notamment en raison du surdimensionnement des zones à bâtir, il est important que les dossiers de plans d'aménagement communaux puissent être traités dans un délai de cinq ans. Cependant, un report du délai de quelque mois ne remet pas en question les principes retenus et l'équilibre trouvé tant que les plans sont traités avant la fin de la législature communale. Partant, afin d'offrir aux communes une marge de manœuvre leur permettant de finaliser leur plan dans de meilleures conditions, nous vous proposons de modifier l'article 41, alinéa 2 LCAT et de repousser le délai au 31 mai 2024.

Pour mémoire, la teneur actuelle de l'article 41, alinéa 2 LCAT est la suivante :

²Sauf convention contraire ou cas particulier, le taux de la participation du fonds pour les cas de l'alinéa 1, lettre a, est de:

- a) 100% lors d'une révision générale du plan d'affectation des zones adoptée par le Conseil général dans les 5 ans dès l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral ainsi que dans les cas prévus à l'article 38, alinéa 3;
- b) 75% lors des révisions générales ou partielles ultérieures du plan d'affectation des zones ou d'une planification de détail.

Vote du Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Compte tenu du fait que cette modification de loi n'entraîne pas de dépenses nouvelles pour le canton, la majorité qualifiée n'est pas requise. Cette loi sera donc soumise à la majorité simple du Grand Conseil.

Loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 20 septembre 2023,
décède :

Article premier La loi cantonale sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991, est modifiée
comme suit :

Art. 41, al. 2, let. a (nouvelle teneur)

a) 100% lors d'une révision générale du plan d'affectation des zones adoptée par le Conseil
général jusqu'au 31 mai 2024, ainsi que dans les cas prévus à l'article 38, alinéa 3 ;

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/la secrétaire général-e,

1.3.4. Modification du décret permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD

En lien avec ses options stratégiques 2016-2022, Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) bénéficie d'un cautionnement simple de 2 millions de francs nécessaire à son fonds de roulement, cautionnement octroyé par décret du 2 octobre 2018 par le Grand Conseil. Ce cautionnement est limité à 5 ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les options stratégiques 2024-2030 de NOMAD étant en cours de finalisation, elles ne pourront être soumises au Grand Conseil avant la fin du cautionnement en cours. La période du 1er janvier 2024 jusqu'au moment de la présentation des options stratégiques 2024-2030 n'est ainsi pas couverte par un cautionnement, ce qui pourrait affecter l'institution dans sa gestion de trésorerie courante, NOMAD activant régulièrement le cautionnement.

Vu l'absence de cautionnement dès le 1er janvier 2024 et considérant le fait que le Grand Conseil ne sera saisi des options stratégiques 2024-2030 de NOMAD qu'au début de l'année 2024, il paraît indispensable de prévenir le risque d'un blocage de l'institution dans la gestion courante de sa trésorerie en anticipant la prolongation du cautionnement existant.

Conformément à l'article 8, alinéa 7 RLFInEC, les cautionnements destinés à couvrir le fonds de roulement ne peuvent en principe pas dépasser 5 ans. Passé ce délai, ils doivent faire l'objet d'un réexamen. S'agissant du cas relatif à NOMAD, les éléments énoncés ci-dessus plaident en faveur de la prolongation jusqu'à la finalisation des nouvelles options stratégiques. Les critères internes pour l'octroi de cautionnements étant toujours remplis par l'institution, il n'y a aucune contre-indication à la prolongation du cautionnement.

Un décret est donc soumis au Grand Conseil afin de prolonger le cautionnement accordé à NOMAD ainsi que le crédit d'engagement qui l'accompagne, pour une période de 2 ans. S'agissant d'un établissement autonome de droit public, relevant exclusivement de l'État, le taux de rémunération du cautionnement reste inchangé. Il est donc fixé à 0.5% l'an, conformément à l'annexe 1 du RLFInEC.

Du point de vue des incidences financières, rappelons que les cautionnements n'impliquent, à priori, pas de dépenses. Une telle dépense ne serait nécessaire que si le risque cautionné venait à se réaliser.

La rémunération de 0.5% constitue quant à elle un revenu comptabilisé dans le compte de résultats. Cette rémunération n'est toutefois pas prévisible à priori dans la mesure où elle est calculée sur le montant qui sera effectivement engagé auprès de l'institution de prêt.

Vote du Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Compte tenu du fait que le cautionnement existant avait été voté à la majorité simple car il autorisait une dépense potentiellement inférieure à CHF 7 millions, et que le présent décret n'implique aucune dépense nouvelle qui n'était pas déjà prévue dans le décret d'origine, la majorité qualifiée n'est pas requise. Le décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Décret
modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur Nomad (LNomad), du 6 septembre 2006 ;

vu la loi de santé (LS), du 6 février 1995 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 20 septembre 2023,

décète :

Article premier Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile, du 2 octobre 2018, est modifié comme suit :

Art. 2^{bis} (nouveau)

La durée du cautionnement est prolongée pour une période de 2 ans.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le/la secrétaire général-e

1.3.5. Modification du décret relatif au programme d'impulsion et de transformations

L'article 2 du décret relatif au programme d'impulsion et de transformations a pour but de contribuer à hauteur de 10% aux coûts des mesures du projet d'agglomération de 3e génération (PA3) pour en accélérer la réalisation et ainsi satisfaire aux exigences de la Confédération en termes de délais.

Dans le cadre des travaux budgétaires, d'importants besoins ont été identifiés, tant au niveau de l'accompagnement des projets en cours (notamment le PA3) que pour l'élaboration des projets futurs (PA5).

Afin de mener à bien ces projets, il est proposé de financer leur élaboration et leur accompagnement par le programme d'impulsion et de transformations, respectivement par le crédit d'engagement en faveur de l'accélération du projet d'agglomération. Il est ainsi proposé d'élargir le périmètre de financement en modifiant l'article 2, alinéa 1 du décret dans ce sens. Les incidences financières sont estimées en moyenne à quelque 300'000 francs par année au niveau des charges de personnel et des biens, services et autres charges d'exploitation.

À noter que l'enveloppe initiale ne sera pas augmentée dans la mesure où une marge de manœuvre suffisante a été identifiée pour soutenir les dépenses susmentionnées, à savoir l'accompagnement des projets en cours et l'élaboration du PA5. Relevons encore que ces incidences financières seront neutres, puisque totalement compensées. Les charges effectives susmentionnées seront en effet neutralisées par un prélèvement à la réserve du programme d'impulsion dans la mesure où elles impactent le compte de résultats. Pour permettre ce prélèvement, l'article 10 du décret est également modifié.

Vote du Grand Conseil

L'article 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Compte tenu du fait que les dépenses qu'entraîne cette modification sont inférieures à ces limites, la majorité qualifiée n'est pas requise. Ce décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Décret

modifiant le décret portant octroi, dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations, de huit crédits d'engagement relatifs au soutien et à la réalisation de divers projets, pour un montant cumulé de 70'800'000 francs et instituant un financement spécial sous forme de réserve

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 20 septembre 2023,

décède :

Article premier Le décret portant octroi, dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations, de huit crédits d'engagement relatifs au soutien et à la réalisation de divers projets, pour un montant cumulé de 70'800'000 francs et instituant un financement spécial sous forme de réserve, du 25 juin 2019, est modifié comme suit :

Art. 2, al. 1 et 2 (nouvelle teneur)

¹Un crédit d'engagement de 7'000'000 francs est accordé au Conseil d'État durant les exercices 2020 à 2027 dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations pour d'une part accompagner l'élaboration des mesures des projets d'agglomération et d'autre part pour accélérer la réalisation des mesures du projet d'agglomération de 3e génération au sein des communes de l'agglomération neuchâteloise.

²Le crédit d'engagement visé à l'alinéa premier est destiné à l'octroi de subventions à l'investissement ainsi qu'au financement de charges d'exploitation, notamment des charges salariales et des biens et services.

Art. 10, al. 2 (nouvelle teneur)

¹Est instituée une réserve du programme d'impulsion conformément à l'article 48, alinéa 1, LFinEC. Elle sera dissoute dès que les crédits qu'elle finance seront épuisés, mais au plus tard le 31 décembre 2027.

²Les dépenses engagées en vertu des articles 8 et 8b, ainsi que les subventions et charges d'exploitation prévues par les articles premier, 2 et 4, sont portées à charge du compte de résultats et sont financées par un prélèvement équivalent à la réserve du programme d'impulsion instituée à l'alinéa premier.

Art. 2 ¹La présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le/la secrétaire général-e

1.4. Décret sur le budget 2024

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2024

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 20 septembre 2023 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 20 septembre 2023,

décède :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2024 est adopté.

Ce budget se résume comme suit :

<i>a) Compte de résultats</i>	<i>CHF</i>
Revenus d'exploitation	2'366'846'174
Charges d'exploitation	2'431'614'200
Résultat d'exploitation (1)	-64'768'026
Revenus financiers	72'373'152
Charges financières	27'843'000
Résultat financier (2)	44'530'152
Résultat opérationnel (1) + (2)	-20'237'874
Revenus extraordinaires	45'994'829
Charges extraordinaires	14'908'644
Résultat extraordinaire (3)	31'086'185
Résultat total (1) + (2) + (3)	10'848'311
<i>b) Compte des investissements</i>	
Total des dépenses	175'287'279
Total des recettes	55'926'576
Investissements nets	119'360'703

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le/la secrétaire général-e

2. Compte de résultats

2.1. Compte de résultats par nature

Le présent chapitre aborde le compte de résultats de l'État sous l'angle de la classification par nature alors que le chapitre 2.2 se consacre à des analyses sur la base de la classification fonctionnelle.

2.1.1. Compte de résultats détaillé

Les charges et les revenus qui sont présentés dans le tableau ci-dessous distinguent trois niveaux de résultats, conformément à l'organisation comptable du MCH2 :

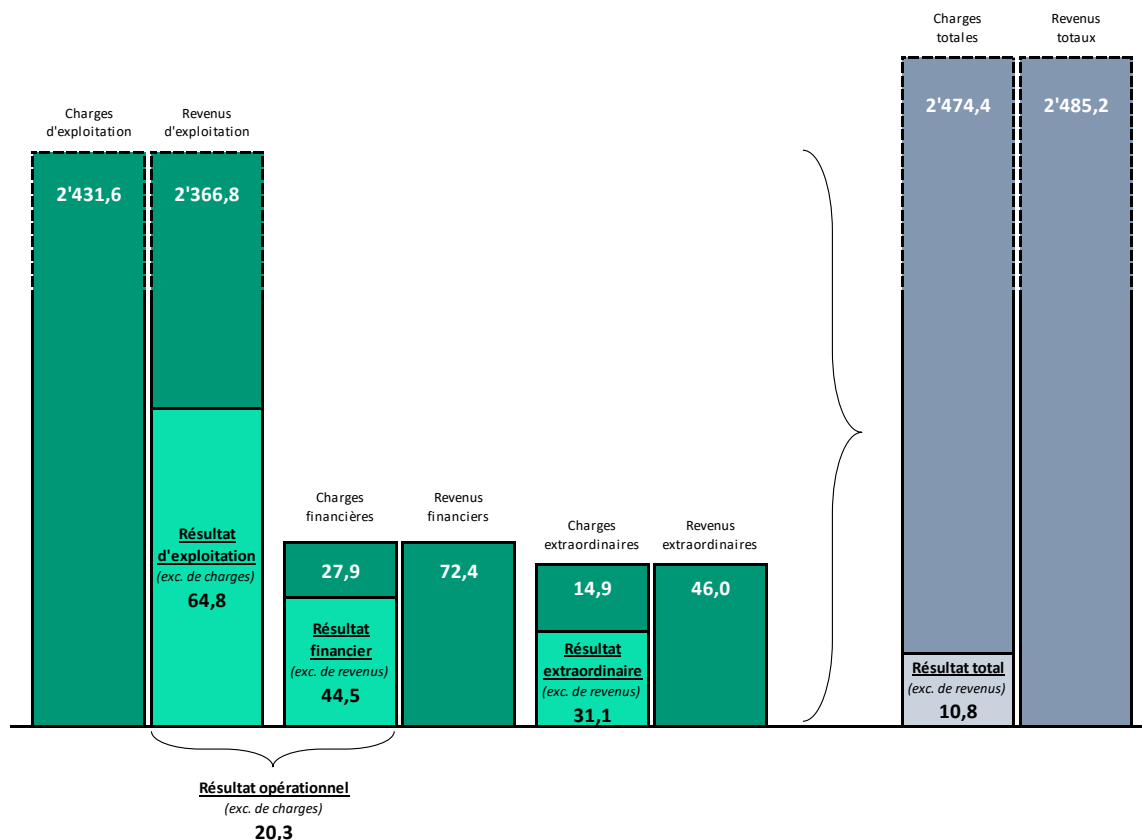
- Résultat d'exploitation ;
- Résultat financier ;
- Résultat extraordinaire.

Le résultat d'exploitation additionné au résultat financier correspond à la notion de résultat opérationnel. Compte tenu du résultat extraordinaire, le budget 2024 aboutit finalement sur un excédent de revenus de CHF 10,8 millions comme résultat total.

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Revenus d'exploitation	2'278'555'537	2'272'324'153	2'366'846'174	2'324'654'750	2'312'212'268	2'307'936'446	+94'522'022	+4.2%
40 Revenus fiscaux	1'080'836'871	1'064'460'000	1'130'702'500	1'125'670'500	1'125'731'500	1'126'665'930	+66'242'500	+6.2%
41 Patentes et concessions	99'854'509	45'419'000	46'984'000	46'884'000	46'894'000	46'884'000	+1'565'000	+3.4%
42 Taxes et redevances	154'518'953	203'405'344	164'771'677	165'658'370	165'697'693	165'928'778	-38'633'667	-19.0%
43 Revenus divers	19'147'639	10'216'096	15'949'016	14'733'748	12'789'602	10'524'853	+5'732'921	+56.1%
45 Prélèv. sur fonds et fin. spéciaux	6'115'482	17'322'428	26'279'765	13'602'290	3'601'736	3'488'236	+8'957'337	+51.7%
46 Revenus de transfert	730'020'985	744'247'968	798'131'169	767'712'908	770'704'703	767'231'669	+53'883'201	+7.2%
47 Subventions à redistribuer	188'061'098	187'253'317	184'028'047	190'392'934	186'793'034	187'212'979	-3'225'270	-1.7%
Charges d'exploitation	2'305'531'526	2'386'303'936	2'431'614'200	2'468'798'276	2'477'342'044	2'484'017'033	+45'310'265	+1.9%
30 Charges de personnel	459'447'235	483'488'846	496'312'480	492'739'319	492'129'270	491'967'661	+12'823'634	+2.7%
31 Biens, services et autres chg d'explt	182'246'578	192'499'220	190'124'674	187'033'120	184'888'769	183'739'043	-2'374'546	-1.2%
33 Amortissements du patr. administratif	42'839'792	46'902'564	55'995'501	73'712'678	70'281'812	77'669'166	+9'092'937	+19.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	36'487'883	7'793'854	7'400'671	7'551'301	9'561'629	8'410'452	-393'183	-5.0%
36 Charges de transfert	1'396'448'939	1'468'366'135	1'497'752'827	1'517'368'924	1'533'687'531	1'535'017'732	+29'386'692	+2.0%
37 Subventions redistribuées	188'061'098	187'253'317	184'028'047	190'392'934	186'793'034	187'212'979	-3'225'270	-1.7%
Résultat d'exploitation	-26'975'988	-113'979'783	-64'768'026	-144'143'526	-165'129'776	-176'080'587	+49'211'757	+43.2%
44 Revenus financiers	69'079'218	65'925'559	72'373'152	71'956'952	71'876'952	69'445'488	+6'447'592	+9.8%
34 Charges financières	23'006'725	20'042'000	27'843'000	31'043'000	33'443'000	34'443'000	+7'801'000	+38.9%
Résultat financier	46'072'493	45'883'559	44'530'152	40'913'952	38'433'952	35'002'488	-1'353'408	-2.9%
Résultat opérationnel	19'096'504	-68'096'224	-20'237'874	-103'229'575	-126'695'825	-141'078'099	+47'858'349	+70.3%
48 Revenus extraordinaires	24'281'528	54'510'741	45'994'829	34'155'580	34'259'876	29'593'999	-8'515'912	-15.6%
38 Charges extraordinaires	36'950'085	0	14'908'644	8'108'581	1'470'928	0	+14'908'644	--
Résultat extraordinaire	-12'668'557	54'510'741	31'086'185	26'046'999	32'788'948	29'593'999	-23'424'556	-43.0%
Résultat total	6'427'947	-13'585'483	10'848'311	-77'182'576	-93'906'877	-111'484'100	+24'433'794	+179.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-20'013'430	+24'433'794	-88'030'887	-16'724'301	-17'577'224		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-311.4%	+179.9%	-811.5%	-21.7%	-18.7%		

Les commentaires qui suivent indiquent les principaux services pour lesquels des variations importantes par nature sont constatées. À noter qu'un compte de résultats identique est présenté pour chaque service dans le tome 2 du rapport et s'accompagne d'informations complémentaires détaillées.

Vue d'ensemble du budget 2024 (Millions CHF)



Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation prévu au budget 2024 est un excédent de charges de CHF 64,8 millions, soit un résultat nettement plus favorable que le budget 2023 qui présentait un excédent de charges de CHF 114 millions. L'écart avec les comptes 2022 est en revanche défavorable, puisque le résultat d'exploitation enregistré était alors un excédent de charges de CHF 27 millions.

Parmi les comptes de charges, les principales variations par rapport au budget 2023 concernent les charges de personnel (CHF +12,8 millions), les amortissements (CHF +9,1 millions) et les charges de transfert (CHF +29,4 millions). Les écarts les plus significatifs en terme de charges de personnel se trouvent au SMIG (CHF +2,9 millions), à la PONE (CHF +2,5 millions), au SCNE (CHF +1,5 million) et aux Lycées (CHF -2,2 millions). S'agissant des amortissements, la principale variation relève du SIEN (CHF +5,6 millions). Enfin, l'augmentation nette des charges de transfert s'explique principalement par les variations concernant le SCSP (CHF +28,5 millions), le SCOM (CHF +10,6 millions), le SCTR (CHF +9,2 millions), le SEEO (CHF +6,1 millions), le SAHA (CHF +4,4 millions), ainsi que le SASO (CHF -19,6 millions) et le SMIG (CHF -12,8 millions).

S'agissant des revenus, les principaux écarts entre les budgets 2024 et 2023 se situent dans les revenus fiscaux prévus par le SCCO (CHF +66,2 millions pour le groupe 40 et CHF +10 millions pour la part cantonale à l'IFD), ainsi que dans les revenus de transferts au SCTR (CHF +3,5 millions), au SECS (CHF +2,7 millions) et au SMIG (CHF -6,6 millions). Le budget 2024 enregistre également deux transferts de revenus du groupe 42 au groupe 46 relatifs au fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale duale (CHF 32,4 millions) et au fonds pour les structures d'accueil extra-familial (CHF 13 millions).

Par rapport aux comptes 2022, les variations les plus importantes en matière de charges relèvent des charges de personnel (CHF +36,9 millions), des amortissements (CHF +13,2 millions) et des charges de transfert (CHF +46,7 millions). Une autre différence importante entre budget et comptes provient de l'attribution au fonds d'aide aux communes de CHF 27,2 millions enregistrée en 2022. Les charges de personnel varient principalement au CPNE (CHF +8 millions) au SMIG (CHF +7,1 millions) et à la PONE (CHF +6,1 millions). Les variations relatives aux amortissements proviennent du SIEN (CHF +3,8 million), du SBAT (CHF +2,9 millions), du SPCH (CHF +1,5 million) et du SFPO (CHF +1,4 million). Finalement pour les charges de transfert, les écarts significatifs relèvent principalement du SASO (CHF +19,8 millions), du SEEO (CHF +11,5 millions), du SMIG (CHF +10,8 millions), du SAHA (CHF +10,8 millions), du SCOM (CHF +10,6 millions) et du SCTR (CHF +10,5 millions).

En matière de revenus, le budget 2024 et les comptes 2022 présentent de nombreuses différences. Le budget présente des revenus supérieurs aux comptes pour les revenus fiscaux (CHF +49,9 millions), les taxes (CHF +10,3 millions), les prélèvements aux fonds et financements spéciaux (CHF +20,2 millions) et les revenus de transfert (CHF +68,1 millions).

Ces écarts relèvent respectivement du SCCO (CHF +49,4 millions), du fonds d'aide aux communes (CHF +9,6 millions), du fonds des eaux (CHF +8 millions), du SFIN (CHF +31,6 millions), du SASO (CHF +17 millions), du SMIG (CHF +16,4 millions), du COSM (CHF +7,2 millions) et du SCTR (CHF +6,1 millions). En revanche, un écart défavorable apparaît pour les patentes et concessions (CHF -52,9 millions) en lien avec le niveau extraordinaire de la part du canton aux bénéfices de la BNS qui avait été comptabilisée en 2022.

Résultat financier

Le résultat financier, deuxième niveau du compte de résultats détaillé, regroupe la totalité des charges et revenus à caractère financier. Il présente un excédent de revenus de près de CHF 44,5 millions au budget 2024.

Du côté des charges, comptabilisées au SFIN, on trouve principalement les charges liées à la gestion de la dette à hauteur de CHF 27,4 millions, en augmentation tant par rapport aux comptes 2022 (CHF +5,7 millions) que par rapport au budget 2023 (CHF +7,8 millions). Cet écart provient du fait que les estimations ont été ajustées par rapport à la tendance observée dans le cadre du bouclage 2022, tout en tenant compte des dernières informations concernant l'évolution du marché des capitaux.

Du côté des revenus, les principaux postes sont les revenus en provenance de la BCN budgétisés au service financier pour un total de CHF 32 millions (augmentation de CHF 2 millions par rapport au budget 2023) et les revenus d'immeubles du patrimoine administratif et financier comptabilisés dans plusieurs services (principalement au SBAT et au SSCM) pour un montant total de CHF 24,2 millions (augmentation de CHF 400'000 par rapport au budget 2023). Un autre poste important est constitué par les intérêts moratoires en lien avec la fiscalité pour un montant de CHF 9 millions au SCCO (augmentation de CHF 1 million par rapport au budget 2023).

Des informations détaillées sur l'endettement sont disponibles au chapitre 4.3.

Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire, troisième et dernier niveau du compte de résultats détaillé, se compose principalement des prélèvements et des attributions à différentes réserves au bilan. Le budget 2024 prévoit des prélèvements pour un montant total de CHF 46 millions, ce qui est inférieur de CHF 8,5 millions par rapport au budget 2023. En parallèle, il est également prévu une alimentation de la réserve de lissage des revenus fiscaux à hauteur de CHF 14,9 millions. Des informations détaillées sur cette dernière sont disponibles au chapitre 2.2.10.1.

Aux niveaux des différents prélèvements, on trouve notamment un montant de CHF 13,1 millions prélevé dans la réserve de politique conjoncturelle pour neutraliser les incidences financières des crises actuelles, en particulier celles liées aux flux migratoires et aux difficultés d'approvisionnement énergétique (voir chapitre 2.1.2.3). Le budget prévoit également un prélèvement de CHF 8 millions à la réserve en faveur du développement durable, dont CHF 6 millions seront consacrés à des charges du compte de résultats et CHF 2 millions seront affectés au compte des investissements (non compris dans le résultat extraordinaire). Plus d'informations concernant cette réserve sont présentées au chapitre 2.1.2.4. À l'instar des derniers budgets, la réserve du programme d'impulsion fait également l'objet d'un prélèvement, à hauteur de CHF 3,5 millions, pour neutraliser l'impact de ce programme sur le compte de résultats. Enfin, un prélèvement est prévu à la réserve de retraitement du patrimoine administratif pour un montant de CHF 23,4 millions, afin de neutraliser le surplus d'amortissement découlant de la réévaluation du bilan effectuée lors du passage au MCH2.

Résultat total

Compte tenu du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat extraordinaire, le résultat total (ou solde du compte de résultats) aboutit au final à un excédent de revenus de CHF 10,8 millions. À l'inverse, le budget 2023 présentait un excédent de charges de CHF 13,6 millions, alors que les comptes 2022 présentaient également un excédent de revenus à hauteur de CHF 6,4 millions.

2.1.2. Informations complémentaires

Ce chapitre a pour objectif de fournir des renseignements complémentaires sous l'angle de la classification par nature. Les charges de personnel, les amortissements ainsi que les incidences financières liées aux crises sont ainsi abordées ci-dessous.

Précisons également que le détail des charges et revenus du compte de résultats est disponible dans les tableaux présentés à l'**annexe 1** :

- Tableau n°1 : Biens, services et autres charges d'exploitation
- Tableau n°2 : Charges financières
- Tableau n°3 : Revenus financiers
- Tableau n°4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux
- Tableau n°5 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Tableau n°6 : Charges de transfert
- Tableau n°7 : Revenus de transfert

- Tableau n°8 : Patentes et concessions
- Tableau n°9 : Taxes et redevances
- Tableau n°10 : Revenus divers

L'annexe 2 fournit en outre des informations sur l'évolution de la fortune des fonds gérés par l'État compte tenu des prélèvements et attributions qui sont prévus au budget 2024 et au PFT 2025-27.

2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs

Le tableau ci-dessous comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation), y compris celles relatives au personnel enseignant du secondaire 2. Le personnel enseignant des cycles 1, 2 et 3, bien que soumis au statut du personnel cantonal, est engagé et rémunéré au niveau communal par les Cercles scolaires. L'État participe à hauteur de 45% à ses charges salariales (37% pour la LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transfert).

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'552'387	10'972'280	11'410'004	11'551'172	11'591'172	11'595'192	+437'724	+4.0%
Salaires personnel administratif et exploit.	247'960'730	254'714'190	264'803'428	268'738'499	268'747'135	268'779'642	+10'089'238	+4.0%
Salaires des enseignants	93'924'360	102'046'850	100'716'437	101'139'337	101'418'137	101'329'337	-1'330'413	-1.3%
Travailleurs temporaires	15'113'765	17'145'789	18'589'799	11'764'231	10'837'841	10'833'841	+1'444'010	+8.4%
Allocations	5'588'652	5'826'752	6'081'800	6'108'120	6'153'920	6'151'816	+255'048	+4.4%
Cotisations patronales	81'435'768	86'955'344	89'236'381	88'022'721	88'004'694	87'991'762	+2'281'037	+2.6%
Prestations de l'employeur	1'854'596	2'104'848	2'004'804	2'004'804	2'004'804	2'004'804	-100'044	-4.8%
Autres charges de personnel	3'016'976	3'722'793	3'469'827	3'410'435	3'371'567	3'281'267	-252'966	-6.8%
30 Total	459'447'235	483'488'846	496'312'480	492'739'319	492'129'270	491'967'661	+12'823'634	+2.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+24'041'611	+12'823'634	-3'573'161	-610'049	-161'609		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.2%	+2.7%	-0.7%	-0.1%	-0.0%		

Les charges de personnel atteignent CHF 496,3 millions au budget 2024. À l'instar des derniers budgets, ce montant comprend un écart statistique afin de tenir compte notamment des incidences financières liées aux délais de carence ou au remplacement du personnel âgé (départ à la retraite) par du personnel plus jeune (effet noria). Pour tenir compte des difficultés actuelles de recrutement, particulièrement marquées pour certains services de l'administration qui peinent à pourvoir des postes vacants (PONE et SPNE notamment) et compte tenu de l'évolution des salaires liée à l'inflation, l'écart statistique a été augmenté pour atteindre CHF 16,3 millions, contre CHF 14,8 millions habituellement budgétisés ces dernières années (hors amendement particulier voté par le Grand Conseil en 2022 pour le budget 2023).

Outre une hausse modérée et maîtrisée des effectifs de l'administration (voir commentaires par département dans les pages suivantes), les octrois d'échelons pour le personnel qui en bénéficie et les besoins supplémentaires en lien avec la gestion des crises actuelles, l'inflation reste élevée et induit inévitablement des répercussions importantes sur les charges de personnel. Sur une hausse globale de CHF 12,8 millions par rapport au budget précédent, l'impact lié à l'indexation des salaires (+2.2%) représente en effet à lui seul un montant de l'ordre de CHF 10 millions pour le personnel administratif et enseignant (hors salaires subventionnés). Les charges de personnel devraient néanmoins diminuer d'environ CHF 4 millions et se stabiliser dès 2025 en cas de normalisation de la situation sur le plan des crises.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, le Conseil d'État n'avait pas été en mesure de compenser intégralement la progression annuelle relativement importante de l'IPC. Au vu des nombreuses années au cours desquelles les traitements n'ont pas suivi les baisses de l'IPC, ainsi que de la réduction des cotisations LPP, cette mesure a paru acceptable. Il en a résulté un décalage négatif clairement identifiable sur le graphique ci-dessous, tout comme le sont les écarts positifs des années précédentes.

Malgré les difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, le Conseil d'État a tenu à éviter de solliciter un nouvel effort salarial de la part de la fonction publique neuchâteloise. Ainsi, une compensation du renchérissement correspondant à la variation annuelle (de mai 2022 à mai 2023) de l'IPC a été intégrée au budget à hauteur de 2.2%.

La réserve d'indexation positive de 2023 est en conséquence maintenue ; elle devra légalement faire l'objet d'une régularisation en 2025, sous réserve d'une autre décision du Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget 2025. Le Conseil d'État a également décidé de porter le montant de l'enveloppe destinée aux primes individuelles et/ou collectives à hauteur de 0.4% de la masse salariale, reprenant ainsi la progression ralentie depuis de nombreuses années en raison des différentes crises qui se sont succédées.

Évolution comparée de l'IPC et des traitements de 2013 à 2024 (avec correction de la réserve d'indexation 2017)



Du côté des effectifs, rappelons que ceux présentés dans le tableau suivant se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans ce tableau car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	0.00	0.0%
Chancellerie d'État (CHAN)	29.30	36.00	38.00	38.00	38.00	38.00	+2.00	+5.6%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	8.15	11.45	11.45	11.45	11.45	11.45	0.00	0.0%
Autorités judiciaires (AUJU)	95.40	97.55	99.95	102.45	103.95	103.95	+2.40	+2.5%
Dpt finances et santé (DFS)	316.81	367.27	362.96	363.26	364.07	364.07	-4.30	-1.2%
Dpt économie, sécurité et culture (DESC)	813.95	844.80	856.70	855.70	856.30	858.30	+11.90	+1.4%
Dpt formation, digitalisation et sports (DFDS)	518.85	540.95	550.85	545.65	545.65	544.65	+9.90	+1.8%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	342.79	354.99	359.09	358.29	356.89	356.89	+4.10	+1.2%
Dpt emploi et cohésion sociale (DECS)	272.31	280.46	293.91	291.76	291.16	291.16	+13.45	+4.8%
Total personnel administratif	2'405.76	2'541.67	2'581.11	2'574.76	2'575.67	2'576.67	+39.45	+1.6%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	42.50	43.50	44.50	44.50	44.50	+1.00	+2.4%
Total Conseil d'État et magistrats	47.50	47.50	48.50	49.50	49.50	49.50	+1.00	+2.1%
Total État	2'453.26	2'589.17	2'629.61	2'624.26	2'625.17	2'626.17	+40.45	+1.6%
Δ en EPT par rapport à l'année précédente		+135.91	+40.45	-5.35	+0.90	+1.00		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.5%	+1.6%	-0.2%	+0.0%	+0.0%		

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2'589,17 EPT au budget 2023 à 2'629,61 EPT au budget 2024. Une décomposition des mouvements par département ainsi que les variations les plus significatives entre le budget 2023 et le budget 2024 sont détaillées ci-après.

Au niveau de la **Chancellerie d'État**, l'augmentation de 2 EPT correspond à l'engagement de deux réceptionnistes pour les besoins en accueil du bâtiment situé à Tivoli (projet Vitamine). Cette augmentation est transitoire car elle sera compensée par des réductions d'effectifs dans les services concernés dès 2025. En 2024, elle est compensée par l'utilisation de la réserve du programme d'impulsion (NE 2.0).

Les **autorités judiciaires** présentent une augmentation globale d'effectif de 3,4 EPT, qui se décompose de la manière suivante. Augmentation de 2 EPT : nouveaux postes de greffiers-rédacteurs au Tribunal d'instance (0,5 EPT au TRLV Boudry, 0,5 EPT au TRLV Neuchâtel et 1 EPT au TRMV). D'une part, les autorités judiciaires sont largement tributaires, quant à leur charge de travail, non seulement de la juridisation de la société, mais également de l'évolution de la jurisprudence fédérale et des réformes législatives qui ont tendance à induire une complexification des procédures, partant une charge de travail toujours plus conséquente. D'autre part, la densité tant par habitant que par juge de greffiers-rédacteurs reste basse à Neuchâtel. Augmentation de 1 EPT : nouveau poste de procureur résultant des auditions supplémentaires par le ministère public, obligatoires consécutivement à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du CPP, projetée pour le 1er janvier 2024. S'agissant par ailleurs de la densité des effectifs rattachés au ministère public, procureurs et procureurs assistants compris, Neuchâtel figure parmi les cantons avec la densité la plus faible. Augmentation de 1 EPT : nouveau poste de secrétaire au ministère public pour accompagner l'augmentation du nombre de procureurs. Diminution de 1 EPT : poste de secrétaire itinérant au SGAJ converti en enveloppe de salaires occasionnels. Augmentation de 0,4 EPT : nouveau poste de durée déterminée de collaborateur scientifique au SGAJ pour la refonte du site internet et l'implémentation des outils Justitia 4.0 (jusqu'à la fin du projet).

Au **DFS**, on relève une diminution de 4,3 EPT, qui se décompose de la manière suivante : Au SCSP, -6,5 EPT, essentiellement lié à la diminution des équipes dédiées à la gestion de crises. Au SFIN, + 3 EPT, soit 1 EPT supplémentaire autofinancé pour répondre aux objectifs du programme de législature (notamment renforcement de l'OREE) et 2 EPT financés par des tiers pour le traitement de dossiers de recouvrement. Au SBAT, -1,1 EPT, avec la diminution de 3,4 EPT vacants (conciergerie) partiellement compensée par l'engagement de 2 EPT dans le domaine exploitation (1 EPT en lien avec le crédit cadre entretien constructif et 1 EPT pour l'engagement d'un adjoint au chef de domaine) et de 0.3 EPT autofinancé par les APS. A l'OORG, -1,2 EPT suite au transferts de 0,2 EPT au SCCO et de 0.7 EPT au STAT qui s'ajoutent à une diminution de 0.3 EPT dans le budget du service. Au SCCO, +0,2 EPT transféré depuis l'OORG. Au STAT, +1,3 EPT, dont 0,7 EPT transféré depuis l'OORG et 0,6 EPT depuis le SCSP.

Au **DESC**, l'effectif augmente de 11,9 EPT entre les budgets 2023 et 2024, dont : 1 financé par un tiers, 1 temporaire et 0,7 provenant d'un transfert du DDTE. Les postes se répartissent de la manière suivante : 9 EPT à la PONE, dont 6,5 EPT ont déjà fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat en 2022 et 2023, à savoir 5 EPT pour la sécurisation du centre d'accueil des requérants d'asile de Boudry, 1 EPT pour la création de la brigade de Cyber criminalité et 0,5 EPT pour la mise en place du système de contrôle interne (SCI). À cela s'ajoutent 2,5 EPT, répartis entre plusieurs secteurs (ingénieur en informatique pour le remplacement d'Infopol), brigade d'observation (un poste financé pour l'essentiel par le canton du Jura dans le cadre d'une collaboration intercantonale), renfort pour le suivi de la formation des aspirants ; 1,3 EPT au SJEN, dont 0,7 provenant d'un transfert depuis le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), 0,4 EPT de juriste en matière d'aménagement du territoire afin de diminuer la durée des procédures et faire face à l'augmentation générale de l'activité dans ce domaine, et 0,2 EPT de collaboratrice administrative ; 1 EPT de criminologue au SPNE afin d'assurer dans les délais l'accomplissement des tâches dévolues par le code pénal en matière d'exécution ; 0,6 EPT au SSCM, soit 1 EPT pour la gestion de la crise énergétique d'une durée limitée à un an dont les coûts sont neutralisés via la réserve de politique conjoncturelle, avec en parallèle une réduction pérenne de 0,4 EPT ; 0,2 EPT au SRHE pour la mise en œuvre du plan de mobilité ; -0,2 EPT au SCNE.

Au **DFDS**, la variation des charges de personnel administratif et technique provient principalement, au SFPO, de l'évolution du nombre d'EPT pour le suivi de la formation duale, de la gestion de la crise ukrainienne (poste en CDD à l'OFIJ) et à la gestion du FFPP (poste autofinancé et limité dans le temps). Pas de variation au net car correction et suppression de divers reliquats de postes en compensations. Au SIEN (+7,4 EPT), l'effectif augmente suite à la création prévue de plusieurs postes de chef de projet dans les domaines de la conception et l'architecture informatique qui s'inscrivent dans la réorganisation du service. La gestion de stock, les systèmes applicatifs dans le domaine de la fiscalité et le Guichet unique sont les principaux secteurs concernés. Le SPAJ (+ 2 EPT en CDD) voit son effectif augmenter avec la reconduction de 2 postes prévus pour le suivi des mineurs non accompagnés. Le SSPO (+0,2 EPT) voit quant à lui son effectif croître dans la perspective de la mise en œuvre du concept cantonal des sports (+0,5 EPT) compensé partiellement par la réduction du taux d'activité du poste de secrétaire de direction (-0,3 EPT).

Au **DDTE**, l'effectif affiche une hausse (globalement autofinancée) de 4,1 EPT entre le budget 2023 et le budget 2024. Cette augmentation s'explique notamment par les moyens supplémentaires octroyés par le Grand Conseil dans le cadre du plan climat (+1 EPT), par un soutien à l'accompagnement et à l'élaboration des mesures du projet d'agglomération (+0,7 EPT) mais aussi par un renforcement au niveau de la police du commerce (notamment vu la forte augmentation du nombre de manifestations à autoriser), ainsi que du plan phytosanitaire et de la gestion des déchets suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets et les sites pollués (+3,6 EPT). Cette évolution est partiellement compensée par des transferts d'effectifs, par une diminution de taux d'activité ou encore par la fin d'un contrat à durée déterminée (-1,2 EPT).

Au **DECS**, les effectifs – hors Ukraine – augmentent de 13,45 EPT. Cette augmentation s'explique principalement par le renforcement des effectifs destinés à faire face à l'afflux des mineurs non accompagnés (+13 EPT au SMIG et +3,15 EPT au COSM) ; la majeure partie des charges y relatives est financée par la Confédération. À ces éléments, il convient d'ajouter le transfert de contrats de droit privé en droit public au SMIG (+2,6 EPT), l'engagement d'une personne pour le programme d'impulsion au SAHA (+0,6 EPT) et l'adaptation de taux d'activité de postes existants (+0,4 EPT au SECS et SASO). Ces augmentations sont compensées par la diminution des effectifs du SEMP (-6,1 EPT) en raison d'une part de la baisse du taux de chômage (-7,3 EPT) et, d'autre part, de l'engagement de deux postes de 0,5 EPT d'inspecteurs-trices dans le cadre de la lutte contre le travail au noir (économie de plateforme) et de la santé et sécurité au travail (Ordonnance sur les chauffeurs 1 et 2). Dans le cadre des effectifs en lien avec la crise ukrainienne, le budget 2024 prévoit 64,40 EPT (60,2 EPT au SMIG et 4,2 EPT au COSM), soit une augmentation de 13,2 EPT par rapport au budget 2023.

2.1.2.2. Amortissements

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	40'201'157	44'578'676	49'780'880	68'365'996	64'512'741	70'303'637	+5'202'204	+11.7%
Amortissements immob. incorporelles PA	2'638'635	2'323'888	6'214'621	5'346'682	5'769'070	7'365'530	+3'890'733	+167.4%
33 Total	42'839'792	46'902'564	55'995'501	73'712'678	70'281'812	77'669'166	+9'092'937	+19.4%
Amortissements subventions invest. (366)	20'989'513	20'185'948	19'928'674	19'938'675	20'489'408	9'706'962	-257'274	-1.3%
33 + 366 Total	63'829'305	67'088'512	75'924'175	93'651'354	90'771'219	87'376'128	+8'835'664	+13.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+3'259'207	+8'835'664	+17'727'178	-2'880'134	-3'395'091		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.1%	+13.2%	+23.3%	-3.1%	-3.7%		

La LFinEC et son règlement précisent que les actifs du patrimoine administratif sont amortis dès la date de leur mise en service, selon le taux défini par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

L'estimation des charges d'amortissements inscrites au budget et au PFT se base sur des simulations effectuées à partir de trois sources différentes :

- La première est constituée des immobilisations existantes (dont la valeur est entièrement capitalisée) et d'ores et déjà mises en service (les projets qui en sont à l'origine étant arrivés à leur terme). La part de simulation effectuée à partir de cette source est très fiable puisqu'elle s'appuie sur les valeurs inscrites au bilan et que la mise en service est déjà intervenue ;
- La deuxième base se compose des montants déjà capitalisés mais qui ont trait à des projets encore en cours et dont la projection d'amortissements est réalisée à partir d'une date de mise en service estimée par l'entité qui a la charge du projet ;
- La troisième source comprend les dépenses qui sont portées aux budgets 2023, 2024 et au PFT 2025-2027 sur les projets d'investissement en cours ou à solliciter ultérieurement (dépenses qui ne sont pas réalisées au moment de la simulation). Là également, il s'agit de se référer à une date de mise en service estimée.

Parce qu'elles se fondent sur des données théoriques (dépenses budgétées et dates de mise en service estimées), les deuxièmes et troisièmes sources sont moins fiables et les projections qui en découlent peuvent se révéler éloignées des amortissements qui seront effectivement comptabilisés dans les comptes.

Les amortissements sur immobilisations corporelles concernent principalement des bâtiments et des infrastructures de génie-civil, alors que les immobilisations incorporelles comprennent pour la plupart les logiciels.

Les charges d'amortissements portées au budget 2024 s'élèvent à CHF 75,9 millions, soit CHF 8,8 millions supérieures au budget 2023. Les projets et immobilisations inscrits dans les comptes du SBAT, du SPCH ainsi que du SIEN génèrent à eux seuls 72% du volume total d'amortissements 2024, soit CHF 54,8 millions.

Au SBAT, les bâtiments impliquant les charges d'amortissements les plus importantes concernent le site du CPNE à Neuchâtel (CHF 2,1 millions), le château de Colombier (CHF 1,9 million), Unimail (CHF 1,7 million), le château de Neuchâtel (CHF 1,1 million) et Microcity (CHF 1 million). En terme de futurs projets, les amortissements en lien avec les études UniHub sont évalués à CHF 1,1 million en 2024.

Au SPCH, les immobilisations en lien avec la participation financière cantonale à l'autoroute A5 et au tunnel de Serrières appartenant à la Confédération induisent des amortissements de CHF 9 millions en 2024. L'A5 sera totalement amortie à fin 2026, ce qui explique la baisse de volume constatée au PFT 2027.

Au SIEN, la charge annuelle d'amortissement 2024 la plus significative, soit CHF 4,9 millions, dépend des immobilisations et projets découlant du crédit-cadre pour le renouvellement des infrastructures informatiques.

Les amortissements globaux sont amenés à croître de manière significative au PFT 2025-2027. La projection 2025 intègre notamment un amortissement extraordinaire de CHF 7,6 millions en lien avec la future cession à la commune de La Chaux-de-Fonds de l'ouvrage du Grand Pont et du tronçon entre ce dernier et le giratoire du Grillon. L'évolution à la hausse s'explique également par l'aboutissement de certaines études en lien avec le programme d'assainissement du patrimoine immobilier, d'Unihub ou encore par la mise en service à intervenir des investissements consentis par le biais des crédits-cadres accordés au SIEN pour la sécurisation de l'outil de production informatique (par exemple Cadolles 9), le développement des systèmes d'information et le renouvellement des infrastructures informatiques.

Enfin, le prélèvement à la réserve spécifique destiné à neutraliser le surplus d'amortissements découlant du passage au MCH2 (revenu extraordinaire, groupe de natures comptables 48) figure pour CHF 23,4 millions au budget 2024.

2.1.2.3. Incidences financières relatives aux crises

Le tableau ci-dessous présente les effets financiers nets estimés au budget 2024 des crises sur le compte de résultats, particulièrement celles liées à la situation en Ukraine et au difficulté d'approvisionnement énergétique, par groupe de natures comptables à deux positions et par service. Les incidences financières nettes cumulées de ces deux crises totalisent CHF 13,1 millions. Elles se répartissent à raison de CHF 4,4 millions imputables au conflit en Ukraine et CHF 8,7 millions découlant de la crise énergétique, après prise en considération de plus de CHF 34 millions de revenus.

À l'instar de ce qui avait prévalu aux budgets 2021, 2022 et 2023 pour la pandémie de COVID-19, puis la crise en Ukraine, les conséquences financières de CHF 13,1 millions sont neutralisées au budget 2024 par un prélèvement équivalent à la réserve de politique conjoncturelle. Celui-ci se traduit comptablement par l'inscription d'un revenu extraordinaire au SFIN (NC 48). Ce prélèvement ne se matérialisera à l'exercice 2024 uniquement en cas de nécessité au moment du bouclement des comptes.

Les potentiels effets de la COVID-19 sur le budget 2024 sont désormais considérés comme des dépenses ordinaires. Ils intègrent dès lors le budget courant des services qui en seraient encore impactés.

Incidence par service et nature comptable	Budget 2024
Ukraine	4'422'452
30 Charges de personnel	8'758'163
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	839'111
Service des migrations (SMIG)	6'366'052
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	600'000
Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)	50'000
Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)	801'000
Lycées (LYCEES)	102'000
31 Biens, services et autres chg d'explt	884'000
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	124'000
Service des migrations (SMIG)	452'000
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	20'000
Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)	33'000
Lycées (LYCEES)	3'000
Service des bâtiments (SBAT)	252'000
36 Charges de transfert	27'858'000
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	3'820'000
Service des migrations (SMIG)	21'258'000
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	2'780'000
46 Revenus de transfert	33'077'711
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	4'783'111
Service de l'action sociale (SASO)	217'600
Service des migrations (SMIG)	28'077'000
Énergie	8'679'552
30 Charges de personnel	301'552
Secrétariat général du DDTE (SDTE)	26'484
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	70'568
Police neuchâteloise (PONE)	71'500
Service sécurité civile et militaire (SSCM)	133'000
31 Biens, services et autres chg d'explt	4'000'000
Service des bâtiments (SBAT)	4'000'000
36 Charges de transfert	5'640'000
Service des transports (SCTR)	1'200'000
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)	1'000'000
Service de l'action sociale (SASO)	1'560'000
Secrétariat général du DECS (SECS)	1'760'000
Service des migrations (SMIG)	120'000
46 Revenus de transfert	1'262'000
Service des transports (SCTR)	480'000
Secrétariat général du DECS (SECS)	782'000
Total net	13'102'004

Crise migratoire liée au conflit en Ukraine

Les charges de personnel en lien avec la gestion de la crise découlant du conflit en Ukraine sont portées au budget en tant que salaires occasionnels. Dès lors les postes concernés ne sont pas considérés dans le tableau des effectifs figurant au chapitre 2.1.2.1.

Le DECS est particulièrement touché par l'accueil de réfugiés en provenance d'Ukraine. 64,4 EPT répartis à raison de 4,2 EPT au COSM et 60,2 EPT au SMIG sont nécessaires pour faire face à la crise. Le total brut en terme de charges de personnel affecté à la crise est estimé à CHF 7,2 millions. Les besoins en biens et services (NC 31) des deux services susmentionnés est évalué à CHF 0,6 million. Ceux-ci se composent essentiellement de frais de mandats pour des traductions. Le plus gros poste de dépenses intervient dans les charges de transfert avec un montant d'aide sociale pour les personnes titulaires d'un permis S de CHF 21,1 millions. Des cours et diverses autres prestations dispensées par des partenaires complètent ces coûts à hauteur de CHF 3,9 millions, soit un total d'environ CHF 25 millions. Les recettes de la Confédération représentent CHF 32,9 millions à raison de CHF 4,8 millions pour le COSM (correspond au forfait de CHF 750 par personne et par trimestre et finance entièrement les coûts du COSM) et de CHF 28,1 millions pour le SMIG (subvention SEM pour financer l'aide sociale des permis S). Considérant les charges des services centraux pour la mise à disposition des services et infrastructures liées à l'accueil, il subsiste un montant de CHF 0,5 million qui n'est pas couvert par les recettes de la Confédération. Ce solde est imputé à la facture sociale, engendrant une participation de la part des communes de CHF 0,2 million (40%).

C'est au DFDS que la charge nette découlant de la crise en Ukraine et la plus lourde pour 2024 (CHF 4,4 millions). S'agissant du secondaire 2, l'accueil d'élèves ukrainiens nécessite l'ouverture d'une classe au lycée Jean-Piaget occasionnant des charges d'enseignement et d'acquisition de matériel pédagogique pour CHF 105'000. Au CPNE, il est estimé devoir ouvrir 5,5 classes JET, soit un coût global de CHF 0,8 million (salaires enseignants et matériel pédagogique). L'école professionnelle prévoit également 0,3 EPT pour le conseil en formation du soutien psychologique. À noter que seuls 8 mois sur 2024 ont été pris en considération (année scolaire 2023-2024). Un budget de CHF 50'000 émerge au SFPO pour du support administratif (0,4 EPT). Pour l'école obligatoire, une vingtaine de classes devrait ouvrir pour la scolarisation des enfants ukrainiens, soit un coût à charge du canton de CHF 2,1 millions (45%). Compte tenu des charges pour l'enseignement spécialisé (CHF 0,7 million) et l'enseignement dans les centres de premier accueil de Perreux et de la Vue-des-Alpes (CHF 0,6 million), le montant total atteint CHF 3,4 millions.

Au DFS, des dépenses de CHF 0,3 millions sont prévues au budget 2024 du SBAT pour le remplacement du bâtiment de la Vue-des-Alpes qui sera fermé à la fin de l'année 2023.

Crise énergétique

Au DDTE, la crise énergétique impacte le budget 2024 à raison d'un montant net de CHF 0,8 million. On trouve notamment 2,1 EPT prévus jusqu'au 30 avril 2024 pour la gestion de la crise et répartis entre le SENE et le SDTE (CHF 0,1 million). Au niveau du SCTR le surcoût énergétique considéré dans le budget pour les indemnités de transport représente CHF 1,2 million. Les communes y participent à hauteur de 40%, générant ainsi une recette de CHF 0,5 million.

Le soutien au secteur communication de la PONE impacte le budget du DESC à hauteur de CHF 71'500.

Au DECS, le renchérissement des charges de chauffage, mais également l'augmentation des loyers découlant de la récente hausse du taux hypothécaire de référence (conséquence de la forte inflation, laquelle est largement liée à la hausse du prix de l'énergie) constituent une charge supplémentaire au titre d'aide sociale de CHF 1,7 million (SASO et SMIG, part État 60%). L'indexation décidée par la Confédération sur le montant du loyer maximum pris en considération pour les prestations complémentaires AVS/AI engendre des charges brutes de CHF 1,8 million auxquelles la Confédération participe à raison de CHF 0,8 million (recette). Un montant de CHF 1 million est pris en considération pour l'augmentation des charges dans les institutions subventionnées par le SAHA.

Les conséquences de la crise sont particulièrement significatives au DFS puisque la croissance des coûts énergétiques sur les bâtiments gérés par le SBAT est évaluée à CHF 4 millions.

2.1.2.4. Réserve en faveur du développement durable

Conformément aux intentions manifestées dans le cadre du plan financier de législature, le Conseil d'État propose de financer en partie certaines dépenses par le biais de la réserve en faveur du développement durable. Ainsi, en 2024, CHF 6 millions seront consacrés à des charges du compte de résultats et CHF 2 millions seront affectés au compte des investissements. Pour rappel, cette réserve alimentée par la moitié des revenus extraordinaires de la BNS peut être utilisée pour financer, jusqu'à concurrence de 50%, des charges et des dépenses représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

Pour faire l'objet d'un tel financement, les dispositions réglementaires prévoient que les charges et les dépenses doivent relever de la stratégie cantonale pour le développement durable. La charge ou la dépense doit donc s'inscrire dans une ou plusieurs dimensions du développement durable (responsabilité écologique ; solidarité sociale ; efficacité économique), respectivement un des objectifs de durabilité du canton.

Pour l'élaboration de la liste des charges et dépenses éligibles, les critères complémentaires suivants ont été considérés. Premièrement, les charges de personnel sous contrat de durée indéterminée ne sont en principe pas éligibles à un prélèvement. Deuxièmement, l'ensemble des projets retenus doit permettre de couvrir les trois dimensions du développement durable. Enfin, le montant total des prélèvements doit respecter l'objectif fixé par le Conseil d'État dans le plan financier de législature (CHF 8 millions). Si le montant total dépasse cet objectif, un tri est opéré en tenant compte des engagements prioritaires inscrits dans la stratégie cantonale pour le développement durable ainsi que de l'importance des projets.

Au final, les charges et dépenses retenues pour l'année 2024 représentent un montant total de CHF 16,6 millions, dont CHF 12,5 millions sur le compte de résultats et CHF 4,1 millions sur le compte des investissements, justifiant ainsi un prélèvement global de CHF 8 millions à la réserve en faveur du développement durable. Le prélèvement de 6 millions sur le compte de résultats permet donc de couvrir environ 48% des dépenses retenues. Le prélèvement de 2 millions sur le compte des investissements permet quant à lui de couvrir près de 49% des dépenses retenues.

Ce montant se répartit à hauteur de 47% dans la dimension « efficacité économique », de 45% dans la dimension « responsabilité écologique » et de 8% dans la dimension « solidarité sociale ». À relever que cette répartition est toutefois donnée à titre indicatif, les projets retenus ayant été systématiquement attribués à une seule dimension du développement durable, alors qu'ils pourraient – pour certains d'entre eux – en couvrir deux ou les trois.

Le tableau ci-dessous détaille la liste des projets qui pourront bénéficier d'un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Si les montants retenus correspondent aux montants intégrés au budget, il est important de préciser ici que le prélèvement qui sera comptabilisé en 2024 sera réévalué sur la base des dépenses effectives de chaque projet.

Projets retenus en matière de développement durable (CHF)	Dimension développement durable	Budget 2024
Compte de résultats		12'471'574
Plan climat	Responsabilité écologique	6'439'839
Soutien à la reconversion et à la formation dans les métiers de la transition énergétique	Efficacité économique	40'000
Développement Promotion de la santé	Solidarité sociale	1'000'000
Soutiens aux parcs naturels régionaux	Efficacité économique	256'000
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	271'035
Insertion socio-professionnelle	Efficacité économique	2'374'500
NE-ESO (entreprise sociale)	Efficacité économique	303'000
Divers projets LADE et LPR	Efficacité économique	467'200
Promotion biodiversité	Responsabilité écologique	240'000
Politique du logement	Solidarité sociale	306'000
Insertion professionnelle et soutien aux chômeurs	Efficacité économique	774'000
Compte des investissements		4'083'015
Plan climat	Responsabilité écologique	2'457'600
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	344'265
Convention-programme Paysage	Responsabilité écologique	171'150
PAC Haut Plateau du Creux du Van	Responsabilité écologique	100'000
Promotion et amélioration de la biodiversité, CP revitalisation des eaux	Responsabilité écologique	560'000
Programme bâtiments, assainissement	Responsabilité écologique	200'000
Politique du logement	Solidarité sociale	250'000
Total dépenses éligibles		16'554'589

2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle

La présentation du budget et du PFT selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Les charges et les revenus du compte de résultats sont affectés conformément aux missions et aux tâches effectuées par les collectivités publiques, offrant ainsi à celles-ci un cadre propice aux comparaisons. La classification fonctionnelle complète la présentation des charges et des revenus par nature utilisée au chapitre 2.1 et dans les fiches du Tome 2 pour chaque département et service de l'État. En matière de législation financière, rappelons que l'article 15 LFinEC impose à l'État une telle organisation des données pour le PFT.

Nomenclature

Les principaux domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques. Chaque domaine se décline ensuite en plusieurs sous-domaines. Par exemple le domaine de la formation regroupe la scolarité obligatoire, la formation professionnelle (initiale et supérieure), les hautes écoles, etc. Le domaine de la prévoyance sociale distingue les dépenses en matière de maladie et d'accident, d'invalidité, de vieillesse et survivants, etc. Pour de plus amples informations sur la classification fonctionnelle et les différents niveaux de nomenclature existants, il est possible de se référer au site Internet du Conseil suisse de présentation des comptes publics².

Présentation des informations

Le tableau ci-dessous présente les charges nettes (charges déduction faite des revenus) du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. Pour accroître l'exactitude des données publiées, celles-ci prennent par ailleurs en compte les imputations internes et les forfaits des services centraux (NC primaires 39 et 49) ainsi que les répartitions effectuées dans le cadre de la comptabilité analytique (NC secondaires 7). Au domaine Finances et impôts sont principalement affectés les revenus fiscaux, d'où la notion de charges nettes négatives.

Charges nettes selon classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Administration générale	49'787'393	66'508'848	69'684'409	72'543'388	78'025'518	78'982'688	+3'175'561	+4.8%
Ordre et sécurité publique, défense	123'155'658	128'645'254	133'971'700	138'488'024	141'090'765	144'602'415	+5'326'445	+4.1%
Formation	408'508'788	431'119'671	436'156'052	438'215'368	438'841'890	439'743'188	+5'036'380	+1.2%
Culture, sport et loisirs, église	18'155'152	16'893'446	16'971'227	18'226'600	18'224'147	18'675'337	+77'781	+0.5%
Santé	425'347'086	399'340'178	427'239'753	448'218'200	456'084'975	462'070'846	+27'899'575	+7.0%
Prévoyance sociale	347'757'090	392'182'768	372'523'551	383'213'814	385'568'778	387'241'004	-19'659'218	-5.0%
Trafic et télécommunications	81'028'495	82'956'711	89'939'841	103'400'112	99'615'990	95'933'139	+6'983'130	+8.4%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	10'490'563	16'925'904	16'983'083	18'931'892	17'475'222	13'246'805	+57'179	+0.3%
Economie publique	28'944'361	29'470'149	30'351'432	30'169'508	30'231'817	30'608'771	+881'284	+3.0%
Finances et impôts	-1'499'602'532	-1'550'457'447	-1'604'669'358	-1'574'224'330	-1'571'252'225	-1'559'620'092	-54'211'911	-3.5%
Total	-6'427'947	13'585'483	-10'848'311	77'182'576	93'906'877	111'484'100	-24'433'794	-179.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+20'013'430	-24'433'794	+88'030'887	+16'724'301	+17'577'224		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+311.4%	-179.9%	+811.5%	+21.7%	+18.7%		

¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Analyses et commentaires de la classification fonctionnelle

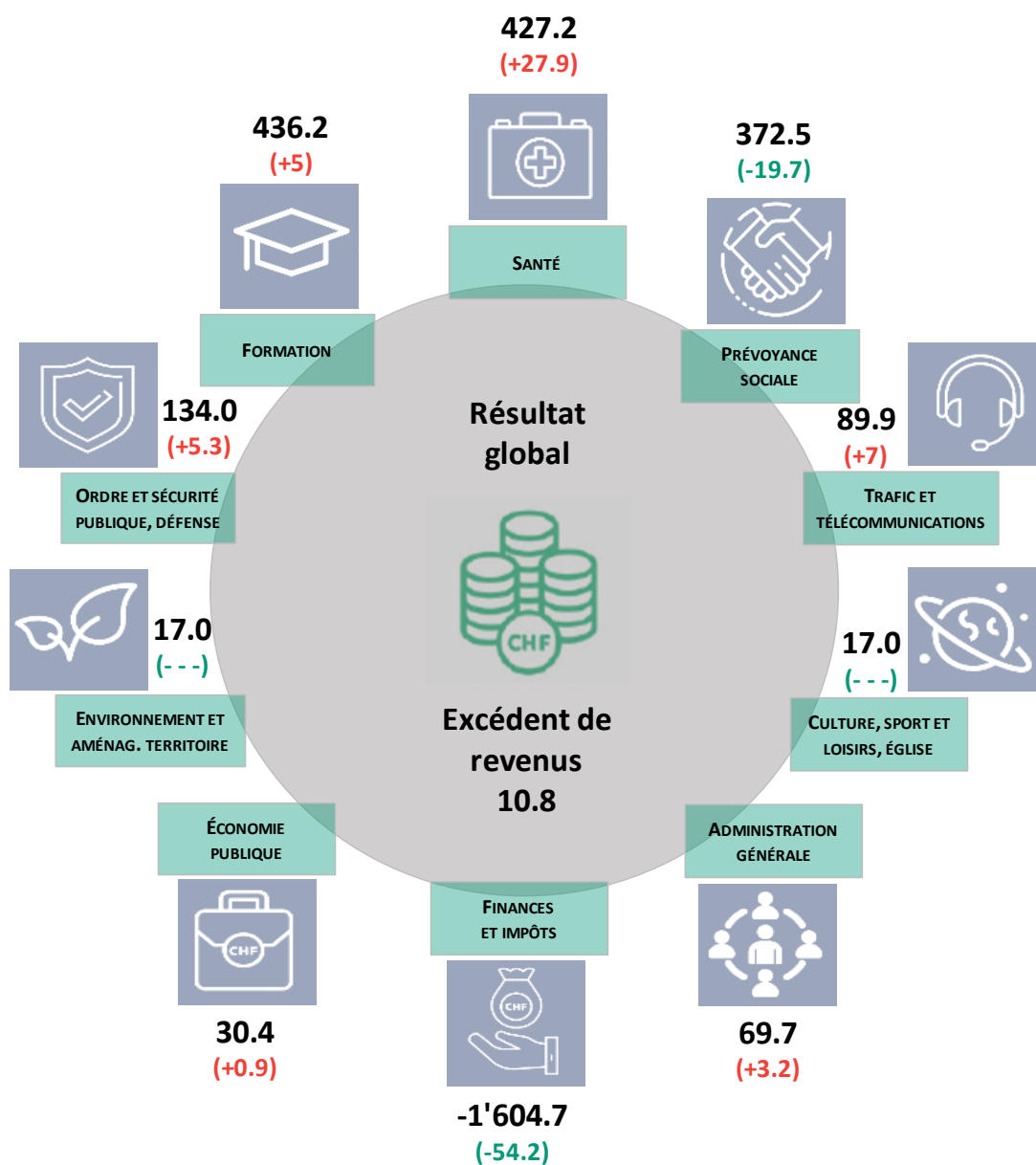
On trouve ci-après une répartition schématique entre les différents domaines fonctionnels ainsi qu'un graphique qui indique l'évolution de ces derniers sur la période 2022-27. Des analyses et commentaires détaillés en regard de chaque domaine identifient par ailleurs les éléments et thématiques à l'origine des variations.

Les trois domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale totalisent des charges nettes de l'ordre de CHF 1,3 milliard (charges brutes de CHF 1,8 milliard soit 67% des charges totales de l'État). Si certains domaines présentent des charges nettes relativement stables sur la période 2022-27 et appellent parfois peu de remarques, d'autres domaines sont caractérisés par des fluctuations annuelles plus significatives à l'image de la santé (augmentation de 16% entre le budget 2023 et le PFT 2027) ou du domaine Finances et impôts (augmentation des revenus de 7% entre les comptes 2022 et le budget 2024 puis diminution de 3% entre le budget 2024 et le PFT 2027). Comme c'est le cas pour la classification par nature, les écarts relevant des domaines fonctionnels doivent être appréhendés avec prudence et leur analyse faire l'objet d'une approche rigoureuse puisque des effets extraordinaires ou ponctuels importants peuvent être à l'origine des variations constatées d'une année à l'autre (par exemple création et dissolution de provisions, mouvements avec les réserves, etc.).

² www.srs.cspcp.ch/fr

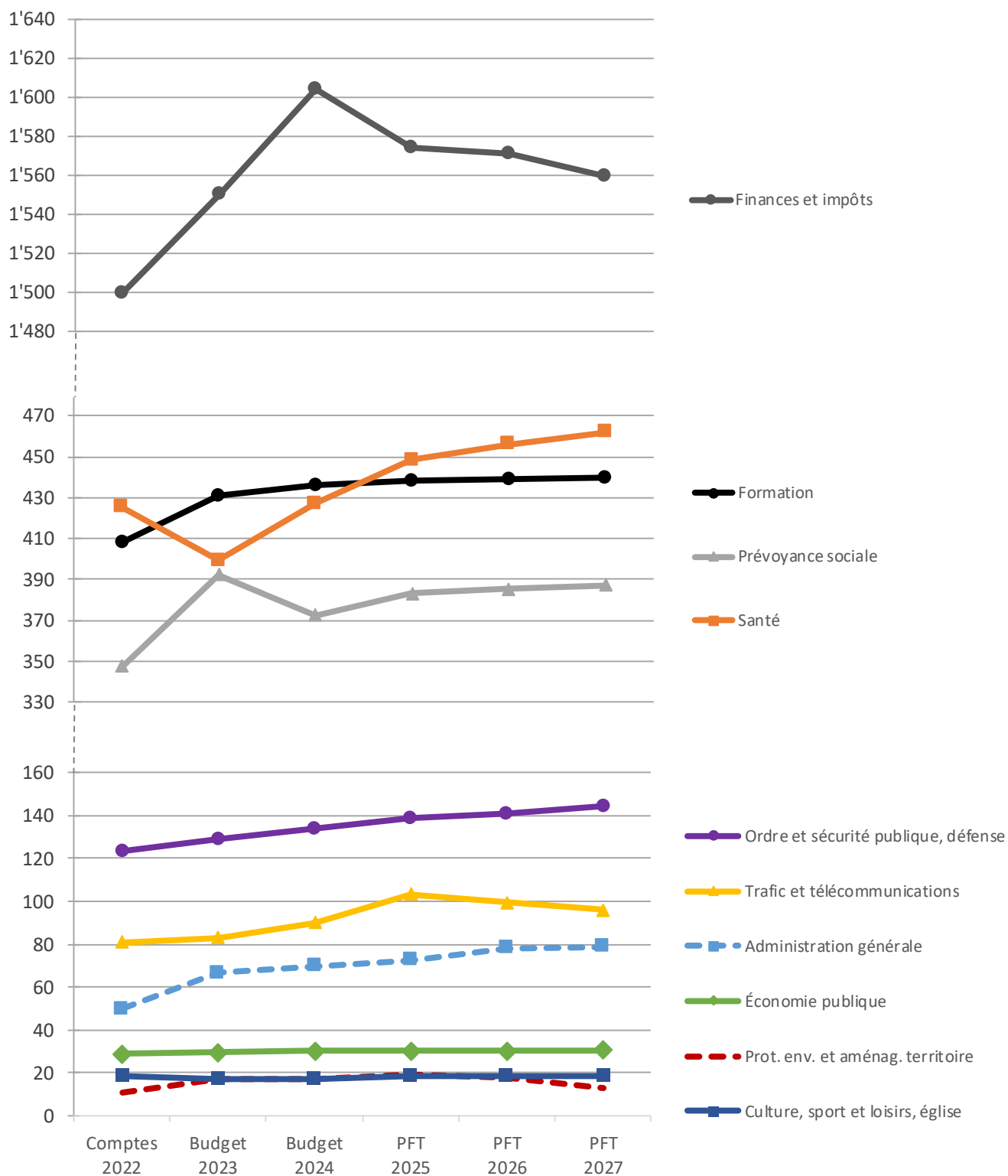
Le budget 2024 du compte de résultats

(charges nettes et variations 23-24, en millions CHF)



Évolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle de 2022 à 2027

Mio CHF
(valeurs absolues)



2.2.1. Administration générale

Le domaine fonctionnel « Administration générale », qui totalise CHF 69,7 millions au budget 2024 est majoritairement composé des charges résiduelles nettes du SBAT et du SALI qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation interne aux services métiers et des coûts de fonctionnement du SFIN, du SCCO, du SJEN, des secrétariats généraux et des pouvoirs législatif et exécutif. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération ainsi qu'à la péréquation fédérale, bien qu'ils soient comptabilisés dans les services précités, intègrent le domaine finances et impôts. Les charges nettes du domaine sont en augmentation par rapport au budget 2023 (CHF +3,2 millions) et présentent une différence conséquente par rapport aux comptes 2022 (CHF +19,9 millions).

La différence entre les deux budgets repose notamment sur le fait que les écarts statistiques supplémentaires décidés par amendements au budget 2023 pour les RH (CHF 1,9 million) et les BSM (CHF 2 millions) ont été centralisés au SRHE et au SFIN. Dès lors, en l'absence de ces écarts centralisés (le budget 2024 répartit l'écart statistique RH sur l'ensemble des domaines fonctionnels), le domaine « Administration générale » présente des charges plus élevées. L'importante hausse des amortissements prévus au SIEN (CHF +5,6 millions) participe également à la péjoration du domaine. Notons également que le budget 2024 prévoit également quelques adaptations dans les forfaits analytiques facturés par les services centraux, qui conduit à une répartition différente des charges de ces services entre les domaines fonctionnels.

L'écart marqué entre le budget et les comptes a pour principale raison le volume plus élevé de charges d'amortissements en lien avec les bâtiments et l'accroissement des coûts énergétiques qui sont centralisés au SBAT et n'ont pas été répercutés sur les forfaits facturés en interne aux services utilisateurs. Le niveau d'amortissements augmente également au SIEN par rapport au dernier boucllement.

Pour ce qui est de 2025 à 2027, le domaine fonctionnel prend davantage d'ampleur pour atteindre CHF 79 millions la dernière année du PFT, avec comme raison principale les nouvelles charges d'amortissements simulées sur les investissements du SIEN à réaliser par le biais de ses trois crédits-cadres pour la sécurisation de l'outil de production informatique, le développement des systèmes d'information et le renouvellement des infrastructures informatiques.

2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes en matière d'ordre et de sécurité publique s'élèvent à CHF 134 millions au budget 2024 (CHF 128,6 millions au budget 2023 et CHF 123,2 millions aux comptes 2022). Elles devraient atteindre un montant de plus de CHF 144 millions à l'horizon 2027 selon les estimations du PFT.

En terme de natures comptables, les charges de personnel affectées à ce domaine sont particulièrement importantes, notamment s'agissant de la police neuchâteloise (PONE : CHF 68,3 millions pour 483 EPT et 20 aspirants), des autorités judiciaires (AUJU : CHF 24,3 millions pour 143 EPT y compris magistrats) et du service pénitentiaire (SPNE : CHF 15,8 millions pour 129 EPT). Compte tenu d'autres entités comme le SEPF, le SSCM ou le SGRF qui émargent également à ce domaine et qui présentent aussi, mais dans une moindre mesure, des dotations en personnel significatives, ce sont au final plus de CHF 132,7 millions de charges de personnel qu'il est prévu d'affecter aux tâches relatives à l'ordre et à la sécurité publique en 2024 dont CHF 98,4 millions concernent uniquement le DESC. Les variations annuelles caractérisant ce domaine sont donc influencées en grande partie par l'évolution des charges de personnel, que ce soit au travers des augmentations d'effectif des services concernés ou des hypothèses globales retenues au titre des mécanismes de progression salariale pour l'estimation des budgets. À noter que cette progression est considérée comme compensée dans la durée par le renouvellement des titulaires de la fonction publique pour l'estimation du PFT et qu'elle n'occasionne pas d'écarts significatifs à moyen terme par rapport au budget 2024.

Sécurité publique

Les tâches en matière de sécurité publique proprement dites (charges nettes de CHF 77,7 millions au budget 2024) concernent la PONE via ses charges salariales et ses acquisitions de biens et services qui atteignent au total quasi CHF 75 millions (NC 30 et 31). L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2023 (CHF +2,5 millions) s'explique par les postes supplémentaires annoncés (+9 EPT) et par les mécanismes de progression salariale appliqués sur l'effectif existant (indexation et échelons). Cette variation importante correspond à 5 EPT pour la surveillance du centre fédéral de requérants de Perreux (CFA) et 4 EPT affectés à la réalisation de diverses tâches en lien avec les brigades de Cyber criminalité et d'observation, la mise en place du système de contrôle interne ou encore le suivi des projets informatiques. S'agissant des acquisitions de biens et services, l'augmentation de CHF 0,9 million par rapport aux comptes 2022 s'explique par la succession des crises qui a provoqué des retards et des indisponibilités de ressources (dépenses non engagées) mais aussi par l'augmentation des prestations externes pour la gestion du domaine carcéral à la PONE.

Les augmentations relatives à ce sous-domaine pour les années du PFT (il atteint CHF 86,6 millions à l'horizon 2027) expliquent la variation globale du domaine « Ordre et sécurité publique, défense ». Elles proviennent principalement des acquisitions de biens et services et des amortissements comptabilisés à la PONE pour le développement et la maintenance du nouveau système d'information policière (dont les premières dépenses d'investissement devraient intervenir en 2024).

Exécution des peines

L'exécution des peines (charges nettes de CHF 28,6 millions au budget 2024) concerne principalement les activités du SPNE et, parallèlement aux charges de personnel, les charges et les revenus de transfert liées aux détentions pénitentiaires hors canton qui font l'objet de prix de pension concordataires. Les placements hors canton atteignent CHF 11,7 millions au budget 2024 et ont été estimés à la lumière de l'augmentation des dépenses constatées lors de l'exercice 2022 (CHF 12,6 millions) et des ajustements nécessaires en cours d'exercice 2023 (crédit supplémentaire de CHF 3 millions sollicité auprès du Grand Conseil par rapport au budget initial de CHF 9,6 millions). Comme relevé dans le rapport à l'appui du crédit supplémentaire (23.018), le nombre de mises à exécution de peines a augmenté significativement ces dernières années compte tenu d'un nombre de condamnations régulièrement à la hausse, tout comme le nombre de journées de placement hors des établissements cantonaux. D'autre part, les placements hors canton pour de la détention avant jugement (DAJ), dépendant de l'activité du Ministère public, n'ont jamais été aussi élevés.

Justice et questions juridiques

Le volet justice regroupe les charges et les revenus des Autorités judiciaires (secrétariat général, tribunaux d'instance, tribunal cantonal et ministère public). Les charges nettes sont estimées à CHF 26,8 millions au budget 2024 et sont supérieures au budget 2023 (CHF 25,1 millions). La révision du code pénal suisse et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions engendrent une complexification de l'activité judiciaire et résulte au final sur un accroissement des charges de personnel (+ 3,4 EPT).

Le volet juridique totalise pour environ CHF 29 millions de charges brutes et CHF 31 millions de revenus au budget 2024, soit au final un montant de charges nettes négatif de CHF -1,4 million en légère péjoration par rapport au budget précédent et aux comptes 2022. Parmi les revenus significatifs affectés à ce sous-domaine figurent notamment les émoluments encaissés en matière de poursuites et faillites (SEPF, CHF 14,7 millions) et les émoluments relatifs au registre foncier (SGRF, CHF 5,9 millions). À noter que les revenus liés aux amendes d'ordre et ordonnances pénales administratives (SCPO) sont affectés au domaine Finances et impôts.

Défense

Enfin la défense, qui demeure une tâche essentiellement fédérale, regroupe exclusivement les charges et les revenus du SSCM ainsi que les fonds appartenant à l'État pour la protection civile régionale et le remplacement des abris PC. Les charges nettes figurant au budget 2024 sont identiques à celles du budget 2023 (CHF 2,4 millions).

2.2.3. Formation

Les dépenses nettes liées à la formation et portées au budget 2024 représentent CHF 436,2 millions. Celles-ci intègrent un montant de CHF 4,4 millions en lien avec la crise ukrainienne. L'écart important de CHF +27,6 millions avec les comptes 2022 s'explique en partie par trois facteurs. Le premier est l'indexation cumulée (2022-23, 2023-24), le deuxième est la croissance des besoins en lien avec les migrants venus d'Ukraine et le troisième est la baisse notable des contributions au fonds d'encouragement pour la formation professionnelle initiale en mode duale, puisque le taux de cotisation des employeurs est passé de 0,58% en 2022 à 0,42% en 2024. Ce dernier facteur engendre à lui seul une baisse de ressources pour le canton de CHF 8,5 millions entre 2022 et 2024.

Université et hautes écoles

Les dépenses en lien avec les formations universitaires et les hautes écoles totalisent CHF 125 millions en 2024. La répartition entre les différents acteurs, qui résulte notamment des mandats d'objectifs et concordats intercantonaux, s'établit à raison de CHF 52,1 millions pour UniNE et CHF 50,9 millions pour les hautes écoles spécialisées (HES-SO, HE-ARC, HEM, HEP). Un montant de CHF 22 millions est en outre prévu pour les cursus universitaires et en hautes écoles hors canton. L'augmentation des charges nettes globales du domaine (CHF +1,4 million) par rapport au précédent budget résulte de la négociation du nouveau mandat d'objectifs UniNE 2023-2026 encore en commission parlementaire au moment de la rédaction du présent rapport (CHF +2 millions) et d'une diminution ponctuelle de la subvention à verser à la HEP BEJUNE (CHF -0,9 million).

À l'horizon 2027, les dépenses relatives à l'Université et aux hautes écoles progressent de manière modérée par rapport au budget 2024 (CHF +0,8 million), attestant d'une relative maîtrise des charges dans ce domaine à moyen terme.

École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2024 relatives à la participation cantonale de 45% pour l'enseignement obligatoire (cycles 1 à 3) représentent CHF 91,1 millions. Celles-ci comprennent CHF 2,1 millions nécessaires à l'ouverture d'une vingtaine de classes supplémentaires pour l'accueil des enfants ukrainiens. Ces coûts 2024 relatifs à l'école obligatoire sont plus élevés de CHF 2 millions par rapport à l'estimation du budget 2023. Cette variation est principalement le fait du renchérissement 2024 de 2,2% sur le salaire des enseignants communaux (45% à charge du canton).

Les coûts de l'enseignement spécialisé, a contrario de l'enseignement dispensé au sein des cercles scolaires, ne sont pas partagés avec les communes et restent dès lors entièrement à charge du canton. Les subventions à verser aux institutions pour ces tâches s'établissent à CHF 38,5 millions en 2024 dont CHF 0,7 million concerne la crise ukrainienne. L'augmentation de CHF 4,1 millions par rapport au précédent budget s'explique par des besoins accrus de la part de la population (nombre d'enfants et quantité de soutien), ainsi que par le renchérissement sur le salaire des employés de ces institutions. Relevons par ailleurs qu'au travers du rapport sur les demandes de crédits supplémentaires présenté cette année au Grand Conseil (23.018), un montant de CHF 1,5 million a été sollicité pour compléter le budget 2023 en lien avec cette thématique. Ce besoin en ressources supplémentaires avait pu être sensiblement limité en privilégiant en premier lieu le recours aux réserves de fluctuation du résultat par les institutions concernées.

Formation secondaire 2 (formation académique et professionnelle)

En ce qui concerne la formation académique, le budget net 2024 alloué pour le fonctionnement des lycées est de CHF 46,3 millions. Les coûts relatifs aux salaires des enseignants constituent logiquement le plus gros poste budgétaire avec CHF 38,1 millions. Compte tenu du renchérissement, ils sont en diminution de CHF 2,3 millions par rapport au budget 2023. En effet, les projections 2024 s'appuient sur un nombre de classes inférieur à celui pris en compte pour le précédent budget (111 contre 117.6), notamment du fait du transfert progressif de la filière de maturité professionnelle au CPNE. En août 2024, l'entier de la filière aura été transféré au centre professionnel. Les infrastructures acquises par le biais du crédit pour le programme d'éducation numérique commenceront à être amorties comptablement en 2024 engendrant ainsi un surplus de charges de CHF 0,9 million par rapport au budget 2023. Du point de vue des recettes, la diminution du nombre de classes (principalement transferts des classes de maturité professionnelle) ainsi que du nombre d'élèves hors canton impacte négativement leur volume (moins d'écolages, moins de recettes fédérales et moins de bonification interne en provenance du fonds d'encouragement pour la formation professionnelle initiale en mode dual). Ainsi elles sont en baisse de CHF 1,2 million par rapport à 2023.

Les coûts nets 2023 du CPNE qui constituent la principale dépense au titre de la formation professionnelle totalisent CHF 64,8 millions (y compris la recette découlant de l'utilisation des ressources du fonds lié au contrat formation de CHF 15,9 millions pour atténuer les frais des cursus à plein temps). Abstraction faite des imputations internes, les frais de fonctionnement de l'établissement s'améliorent de CHF 1,4 million par rapport au budget 2023. La principale raison de cette évolution réside dans l'effet net de la dualisation technique. Les charges de personnel en lien avec les salaires enseignants représentent CHF 81,1 millions soit un volume quasi identique à celui considéré au budget 2023, ceci malgré le renchérissement et le transfert des classes de maturité professionnelle en provenance du lycée Jean-Piaget (LJP). En effet, le coût de ces deux facteurs d'environ CHF 2,7 millions a pu être neutralisé par divers ajustements à la lumière des charges constatées au dernier bouclement (comptes 2022) ainsi que par un budget lié à la crise en Ukraine inférieur à 2023. Le transfert de classes du LJP (recettes SEFRI) et une plus forte fréquentation des élèves hors canton influencent le volume de revenus de transfert à la hausse par rapport à 2023 (CHF +0,5 million).

Le budget 2024 du SFPO intègre le financement des cours inter-entreprises à raison de CHF 2 millions (prise en charge par le canton du double-forfait). En outre et conformément à une orientation du plan financier de législature, des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 0,7 million y sont centralisées. Elles traduisent la revalorisation des écolages à percevoir par les établissements du secondaire 2.

À noter encore que le total des charges en lien avec la crise en Ukraine pris en considération au budget 2024 du secondaire 2 est de CHF 1 million et que la dépense pour la formation professionnelle initiale suivie hors canton est estimée à CHF 4 millions en 2024.

Contrat-formation

Du côté du dispositif de contrat-formation, les recettes provenant de la participation des employeurs sont budgétées à hauteur de CHF 31,5 millions en 2024. Leur calcul se base sur une masse salariale évaluée à CHF 7,5 milliards, à laquelle le taux de 0,42% a été appliqué, conformément à la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD). Pour rappel cette loi a été modifiée par amendement au budget 2023 de sorte que durant la 4^{ème} année suivant l'entrée en vigueur du contrat-formation (2023), le taux de contribution des employeurs passe de 0,58% à 0,45%, avant d'être à nouveau diminué durant la 5^{ème} année (2024) pour atteindre 0,42%. Bien que la masse salariale considérée pour 2024 soit supérieure de CHF 0,3 milliard à celle de 2023, les recettes employeur sont inférieures de CHF 0,9 million en comparaison au budget 2023. Par rapport à 2022, la perte de recettes qui affecte uniquement l'État et non les entreprises formatrices est de CHF 8,9 millions.

Un montant de CHF 18,2 millions devrait revenir aux entreprises formatrices au prorata du nombre d'apprentis qu'elles emploient. Cette redistribution est globalement stable par rapport au budget précédent. Le solde, soustrait des frais de gestion du fonds (CHF 12,1 millions), contribuera à participer aux coûts de la formation professionnelle initiale à plein-temps dispensée par les écoles professionnelles.

2.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes relatives à ce domaine fonctionnel s'élèvent à CHF 17 millions au budget 2024, soit un montant plus ou moins similaire au budget 2023 (CHF 16,9 millions) et inférieur par rapport aux comptes 2022 (CHF 18,2 millions). Elles regroupent principalement les charges et les revenus du service des sports (SSPO) et du service de la culture (SCNE) à l'exception des tâches liées aux archives (domaine Administration).

Culture

Le volet culture (sous-domaines fonctionnels 31-32-33) présente des charges nettes de CHF 14,1 millions au budget 2024, CHF 14,2 millions au budget 2023 et CHF 15,4 millions aux comptes 2022. Celui-ci comprend l'ensemble des soutiens accordés aux acteurs culturels, musées, bibliothèques, théâtres, médias ou encore les tâches dédiées à la conservation des monuments historiques et des sites protégés. Les charges de personnel et les subventions comptabilisées au SCNE sont affectées à ce volet pour un montant respectivement de CHF 6,3 millions et CHF 6,9 millions au budget 2024. L'amélioration significative des charges de transfert par rapport aux comptes 2022 s'explique par les incidences liées à la crise sanitaire. Rappelons que l'exercice 2022 intègre encore des aides supplémentaires et des montants provisionnés pour les acteurs culturels dont le volume global avait été estimé à CHF 1,9 million à l'occasion du dernier bouclage.

Les augmentations à moyen terme constatées pour ce volet culture en regard des années du PFT (charges nettes totales de CHF 15,3 millions en 2025 et CHF 15,8 millions en 2027) résultent principalement de l'augmentation des subventions et des intentions politiques souhaitées avec l'adoption (en principe en 2024) d'une nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques. L'actuelle loi sur la culture du canton de Neuchâtel date de 1991 et, bien qu'encore fonctionnelle, elle ne fait pas référence à de nouveaux champs artistiques et n'est, de manière générale, plus en phase avec son temps, notamment sur les questions de rémunération des actrices et acteurs culturels ou encore sur l'accès à la culture. L'augmentation des charges résulte aussi des retards accumulés sur différents projets et mandats suite à la pandémie et des nouveaux projets comme celui visant à faire de la Ville de La Chaux-de-Fonds la première capitale culturelle suisse. Le traitement de l'initiative dite du pourcent culturel dira également si l'engagement de l'État dans ce domaine doit ou non s'accroître à l'avenir.

Sport et loisirs, église

Pour le volet sport et loisirs (charges nettes de CHF 1,3 million au budget 2024), peu d'évolutions significatives sont constatées sur la période 2022-27. L'augmentation de CHF 0,1 million entre les budgets 2023 et 2024 s'explique essentiellement par l'organisation du cours d'expert ski/snowboard dont la responsabilité annuelle incombe au canton de Neuchâtel en 2024. Toutefois, et à l'instar du précédent volet, un contexte d'incertitude plane sur l'évolution future des charges en raison des initiatives en cours qui proposent d'allouer au moins 1% des charges brutes d'exploitation de l'État au soutien des activités culturelles et sportives.

Enfin pour le volet relevant des églises, précisons que les subventions versées (comptabilisation au SFIN) s'élèvent à CHF 1,6 million soit un montant inchangé sur la période 2022-27, conformément au concordat conclu entre l'État et les églises reconnues.

2.2.5. Santé

Les charges nettes 2024 du domaine de la santé atteignent CHF 427,2 millions et ne considèrent pas de coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire. Elles étaient de CHF 399,3 millions au budget 2023 et de CHF 425,3 millions aux comptes 2022. Cependant, pour pouvoir comparer les moyens alloués à la santé pour ces trois années, il est nécessaire de retraiter les données 2022 et 2023.

L'exercice 2022 comprenait des charges ponctuelles liées à la constitution de provisions pour les aides COVID 2022 et pour l'assainissement du bilan du CNP au 31 décembre 2021, soit CHF 36,3 millions en tout, ainsi que des dissolutions de provisions (revenus) représentant CHF 6,3 millions. D'un autre côté il a fallu financer à posteriori le déficit 2022 RHNe à hauteur de CHF 11 millions, financé par le crédit supplémentaire adopté par le Grand Conseil le 27 juin 2023. Retraitées de ces éléments, les dépenses nettes 2022 en matière de santé s'élèveraient à environ CHF 406 millions.

Le budget 2023 contient des charges COVID à hauteur de CHF 4 millions (personnel dédié à la lutte contre la pandémie compris). Par contre, les déficits projetés 2023 de RHNe, CNP et NOMAD, d'un total de CHF 20,7 millions ne sont pas couverts puisqu'ils ont fait l'objet du crédit supplémentaire accordé par le Grand Conseil le 27 juin dernier. Retraité de ces éléments, la dépense 2023 en matière de santé s'établirait à CHF 416 millions. La croissance des dépenses se poursuit à moyen terme pour atteindre CHF 462,1 millions au PFT 2027, alors même qu'il n'est pas tenu compte dans ces estimations du renchérissement annuel supplémentaire sur les charges salariales du personnel de l'État et des institutions subventionnées.

Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Les prestations hospitalières 2024 totalisent CHF 185,1 millions, soit CHF 4,2 millions de plus qu'au budget 2023. L'évaluation du volume 2024 se base sur les budgets respectifs des prestataires cantonaux ainsi que sur les dépenses des années précédentes pour les hôpitaux hors canton. Une croissance annuelle de l'ordre de 2% à 3% est constatée dans ce secteur. La répartition 2024 des prestations hospitalières s'établit à raison de 58,9% en faveur du RHNe, 26,7% pour les hôpitaux hors canton, 7,7% pour le CNP et 5,8% pour SMNH, le solde concernant de plus petites entités. Ces charges sont amenées à croître d'avantage puisqu'elles atteignent CHF 190,1 millions à l'horizon 2027.

Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un patient en particulier) par les acteurs du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, c'est l'État qui les prend entièrement à sa charge. Le volume 2024 des PIG est de CHF 112,4 millions. Il affiche une hausse de CHF 22,9 millions par rapport au budget 2023. Le seul renchérissement 2023-24 à hauteur de 2,2% sur les salaires des collaborateurs des entités autonomes de droit public (y compris EMS), in fine subventionné par l'État, contribue pour CHF 12,8 millions à cette augmentation. À cela s'ajoute un montant de CHF 2,9 millions correspondant au rattrapage de l'indexation sur les salaires 2023 découlant du crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions octroyé par le Grand Conseil le 27 juin 2023 (rapport 23.009). Le solde de l'augmentation résulte d'une réévaluation des PIG suite à la mise à jour du coût réel constaté par les institutions subventionnées. Cette adaptation se justifie d'autant plus que, comme relaté au paragraphe précédent, le crédit supplémentaire a notamment servi à amortir les déficits 2023 projetés de RHNe, CNP et NOMAD (complément au budget 2023). En terme de proportionnalité, le volume des PIG 2024 se partage à raison de 53% au RHNe, 20,3% au CNP, 21,8% à NOMAD et 3,8% à AROSS, le solde étant réparti sur des entités de moindre importance.

Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à créer des structures d'accueil intermédiaires. Les ressources financières 2024 allouées pour la thématique du maintien à domicile sont estimées à CHF 24,2 millions (hors PIG NOMAD et AROSS qui sont comprises dans le montant de CHF 112,4 millions mentionné dans la section précédente). Elles sont en diminution de CHF 2,6 millions par rapport au budget 2023. Ceci s'explique par le fait que le rythme de développement des foyers de jours ambitionné au départ a été revu pour correspondre à ce qui est effectivement réalisable en terme de projets.

EMS

La dépense globale de CHF 74,2 millions prévue en 2024 pour les EMS est en hausse de CHF 5,6 millions par rapport au budget 2023. La part cantonale aux soins représente CHF 48,7 millions, alors que les subventions à l'activité majoritairement composées des aides individuelles atteignent CHF 25,4 millions. L'augmentation significative en comparaison du budget précédent résulte du fait que les résidents nécessitent des soins de plus en plus lourds, de l'augmentation du nombre de lits (+40 lits/an) ainsi que du développement des places d'accueil de court-séjour. Le rattrapage de l'indexation accordée en 2023 par le biais du crédit supplémentaire approuvé par le Grand Conseil est répercuté sur la participation cantonale aux soins, ce qui explique également la croissance des coûts.

Autres dépenses du domaine de la santé

D'autres coûts intègrent le budget 2024 du domaine de la santé notamment un montant de CHF 10,5 millions destiné à la lutte contre les addictions (SAHA) en augmentation de CHF 0,5 million par rapport au budget 2023. Le montant net de charges de transfert alloué à la prévention et promotion de la santé représente CHF 3 millions en 2024. Ces ressources sont amenées à s'intensifier puisque le PFT 2027 prévoit une estimation de CHF 4,6 millions. Le dispositif d'urgence engendre des coûts de CHF 3,8 millions en 2024, soit CHF 0,7 million supérieur au budget 2023 et CHF 1,4 million de plus qu'aux comptes 2022. Cette situation s'explique par le fait que la subvention contribuant à faire fonctionner la centrale d'alarme a été réévaluée suite aux travaux menés depuis 2022 pour assainir une situation de forte tension dans l'institution qui la gère.

2.2.6. Prévoyance sociale

La charge nette du domaine de la prévoyance sociale s'élève au budget 2024 à CHF 372,5 millions, présentant une diminution de CHF 19,7 millions par rapport au budget 2023 et une augmentation de CHF 24,8 millions par rapport aux comptes 2022. La charge nette demeure par ailleurs relativement stable à l'horizon 2027 (CHF 387 millions).

Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions aux diverses institutions actives dans le canton sont budgétées à CHF 68,8 millions, ce qui est supérieur de CHF 5,1 millions au budget 2023 et CHF 9,8 millions aux comptes 2022. Les effets pris en considération sont une augmentation du nombre de bénéficiaires et une complexification des cas induisant des besoins financiers supplémentaires, ainsi que l'impact de l'inflation sur les charges de personnel et sur l'énergie. En contrepartie, il a été tenu compte d'effets favorables en lien avec le programme d'accélération du virage ambulatoire dans le domaine du handicap.

S'agissant des institutions actives hors canton, les subventions prévues pour les bénéficiaires neuchâtelois sont de CHF 9,2 millions, ce qui est inférieur de CHF 1,2 million par rapport au budget 2023 et en augmentation de CHF 0,5 million par rapport aux comptes 2022. Ces prévisions tiennent compte d'une diminution constatée du nombre de bénéficiaires et de la prise en compte de l'impact de l'inflation.

Protection de l'enfance et de la jeunesse

La réduction du nombre de places intégrant le dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse ne peut se poursuivre telle que prévue dans le cadre de la réforme initiée en 2019. Le nombre de prises en charge institutionnalisées ne baisse pas dans les proportions attendues, ceci malgré le développement de l'offre en ambulatoire. Dès lors, les contrats de prestations 2024-2025 à signer avec les partenaires actifs dans le domaine vont globalement porter sur le même volume de prestations qui a prévalu en 2023. En revanche, le budget 2023 prévoyait un montant de CHF 0,8 million de charges en lien avec la crise ukrainienne, alors qu'en 2024 il n'y a pas de ressources spécifiques y relatives. Ceci explique la très sensible diminution entre 2023 et 2024 des coûts du dispositif en partie contrebalancée par le renchérissement des charges salariales.

Ainsi, au budget 2024, les subventions à allouer aux institutions d'éducation spécialisée dans le canton s'élèvent à CHF 31,2 millions, soit CHF 0,5 million de moins qu'au budget 2023. Le coût des placements en institutions hors canton 2024 est évalué à CHF 1,3 million, à l'instar des projections 2023. À relever que les placements hors cantons relèvent principalement de décisions pénales et que le canton n'a pas d'emprise sur le volume. Au PFT 2025 à 2027, les charges relatives aux placements en institutions (dans le canton et hors canton confondues) oscillent entre CHF 33,2 et 33,6 millions.

Les solutions alternatives aux séjours en institutions d'éducation spécialisée, principalement composées des suivis en milieux ouverts et des placements en familles d'accueil, totalisent un coût de CHF 10,5 millions en 2024 contre CHF 10,7 millions au budget précédent. Les ressources allouées à ces mesures alternatives restent stables et devraient représenter CHF 10,8 millions en 2027.

Le volume des recettes lié à la participation parentale est de CHF 11,4 millions au budget 2024, soit quasiment au même niveau que pour 2023.

Accueil extrafamilial

La loi sur l'accueil extrafamilial (LAE) intègre les employeurs au financement du dispositif. Ces mouvements financiers sont comptabilisés au travers d'un fonds cantonal dédié. Le fonds encaisse les contributions des employeurs et verse la participation aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE en fonction du nombre de places occupées et des prestations spécifiques offertes par les structures. En plus de sa part en tant qu'employeur, l'État finance la différence entre les revenus du fonds (cotisations employeurs) et les sorties (subventions structures pré et parascolaires). Le Conseil qui gère le fonds propose annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs qui peut s'élever au plus au 0,18% des salaires déterminants selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS).

Le volume de subventions 2024 à verser aux structures d'accueil pré et parascolaires est de CHF 28,3 millions, soit plus élevé de CHF 3,9 millions par rapport au budget 2023. L'augmentation s'explique en grande partie par la demande toujours plus importante en places d'accueil pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques intégrés aux structures (CHF 1,9 million), ainsi que par le développement de l'offre en accueil standard et par la prise en considération des incidences financières liées au projet de révision de la LAE-3 (CHF +1,3 million). D'ailleurs, le rapport sur les crédits supplémentaires 2023 présenté au Grand Conseil à l'automne dernier faisait déjà état d'un besoin additionnel de CHF 1,5 million en la matière.

Les recettes correspondant à la contribution des employeurs sont évaluées à CHF 13,5 millions au budget 2024. Elles se basent sur une masse salariale cantonale déterminante de CHF 7,5 milliards et sont légèrement supérieures au budget 2023 (CHF +0,5 million).

En plus de sa contribution au titre d'employeur, l'État comble le déficit entre les sorties du fonds (subventions aux structures d'accueil) et ses entrées (contribution des employeurs). Cette participation cantonale représente CHF 15,2 millions au budget 2024, soit une augmentation de CHF 3,4 millions par rapport au budget précédent. En effet, la masse salariale et par analogie la contribution des employeurs restant globalement stable, c'est indirectement le canton qui finance le développement des places susmentionnées. À l'horizon 2027, la part à la charge du canton atteint CHF 21,7 millions.

Prestations complémentaires AVS/AI

Pour les prestations complémentaires AVS/AI, qui totalisent un montant net de CHF 79,3 millions au budget 2024, exactement comme au budget 2023 (contre CHF 76,7 millions aux comptes 2022), il a été pris en considération les effets liés à l'évolution démographique, à la planification médico-sociale, à la réforme fédérale desdites prestations ainsi qu'au renforcement, annoncé dans le cadre du plan financier de législature, du recours aux allocations pour imputés au sein des institutions.

La charge nette relative aux prestations complémentaires AVS s'élève à CHF 47,2 millions, en augmentation de CHF 0,2 million par rapport au budget précédent et de CHF 1,4 million par rapport aux derniers comptes clôturés. La stabilité des coûts au niveau budgétaire résulte principalement des économies attendues en lien avec l'orientation du plan financier de législature visant à renforcer le recours aux allocations pour les personnes imputées au bénéfice d'une rente AVS, ce qui permet de compenser les effets à la hausse de l'évolution démographique.

La charge nette des prestations complémentaires AI au budget 2024 est en diminution de CHF 0,2 million par rapport au budget 2023, à hauteur de CHF 32 millions. S'il est prévu une augmentation des charges, elle devrait néanmoins être compensée par une augmentation des subventions fédérales et des remboursements de subventions.

Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Subsides LAMal	38'378'840	51'868'852	43'710'799	45'142'549	44'752'461	44'438'252	-8'158'053	-15.7%
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	0	3'000'000	0	0	0	0	-3'000'000	-100.0%
Bourses études	3'354'283	3'596'000	4'100'400	4'100'400	4'100'400	4'100'400	+504'400	+14.0%
Avances contributions entretien	1'091'702	545'000	495'600	495'600	495'600	495'600	-49'400	-9.1%
Aide sociale	59'698'893	65'118'730	60'890'263	60'636'065	59'417'263	58'542'482	-4'228'467	-6.5%
Lutte contre les abus	973'932	1'029'300	1'183'680	1'184'280	1'184'880	1'184'940	+154'380	+15.0%
Intégration socio-professionnelle	4'574'671	6'471'720	6'224'400	6'422'400	6'422'400	6'422'400	-247'320	-3.8%
Partenariat social privé	2'889'215	3'140'000	5'029'249	5'029'249	5'029'249	5'029'249	+1'889'249	+60.2%
Alfa Sal	2'895'656	3'564'700	2'857'980	2'884'380	2'884'380	2'884'380	-706'720	-19.8%
FIP financement LACI	2'946'600	3'108'580	3'159'780	3'269'940	3'336'660	3'405'000	+51'200	+1.6%
Total	116'803'792	141'442'882	127'652'150	129'164'863	127'623'292	126'502'702	-13'790'732	-9.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+24'639'090	-13'790'732	+1'512'713	-1'541'571	-1'120'590		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+21.1%	-9.8%	+1.2%	-1.2%	-0.9%		

Dans l'ensemble, le budget 2024 de la facture sociale est en diminution par rapport au dernier budget 2023, passant d'un total de charges nettes de CHF 236 millions à CHF 213 millions. Le budget de l'État intègre la part nette de 60% du canton, soit CHF 127'652'150.

La diminution des charges relève principalement des composantes "Subsides LAMal" et "Aide sociale".

La diminution de la charge nette au niveau des subsides LAMal est de CHF -8,2 millions et s'explique par différents éléments. Premièrement, l'évaluation a été établie au regard des subsides effectivement versés en 2022 ainsi que des mesures 2023. Deuxièmement, une augmentation des effectifs de 1,5% au niveau des bénéficiaires des prestations complémentaires a été retenue vu la croissance des demandes PC. À contrario, un réajustement dans l'estimation des effectifs des bénéficiaires ordinaires (-5%) ainsi qu'une baisse du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale (-3,5%) ont été retenus. Ces deux éléments impactent favorablement le budget 2024 de CHF -2,6 millions. Troisièmement, la subvention fédérale prévue en 2024 est en augmentation de CHF 4,2 millions par rapport au budget 2023. De plus, un écart statistique de CHF -1,9 million a été budgétisé. Finalement, le subside LAMal extraordinaire pouvoir d'achat (SEPA) n'est pas reconduit en 2024 (CHF -3,0 millions soit 60% à charge de l'État).

Pour la composante "Aide sociale", la baisse de CHF 4,2 millions concerne plusieurs éléments, dont les dépenses d'aide matérielle délivrée par les SSR. En effet, malgré le contexte socio-économique toujours incertain, un scénario de baisse des effectifs de -3,5% (CHF -3,9 millions) ainsi qu'un écart statistique (CHF -1,1 million) a été retenu. Cette baisse a été en partie atténuée par l'augmentation du forfait d'entretien dès avril 2023 (CHF +1,2 million), par le renchérissement des charges de loyer (CHF +0,7 million) et par l'augmentation des loyers due au changement de taux hypothécaire de référence (CHF +0,7 million). Le solde de l'écart est principalement expliqué par la diminution de CHF 1,4 million de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. Cette diminution s'explique notamment par une diminution des charges prévues compte tenu de l'autonomie accrue des personnes, conséquence attendue de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). L'autre facteur contribuant à cette diminution réside dans une meilleure couverture de certaines charges par les subventions fédérales.

L'augmentation des charges de la composante "Bourses d'études" est expliquée par l'introduction de mesures destinées à améliorer les prestations pour tenir compte du contexte de renchérissement, notamment l'adaptation de la prise en compte des frais annuels de logement sur le lieu d'étude (CHF +300'000) et l'adaptation de la prise en compte des frais de repas de midi (CHF +120'000). Le solde de l'écart est expliqué par la revue des hypothèses de calcul basée sur les comptes 2022

et l'élargissement des bourses aux personnes admises à titre provisoire de moins de 7 ans (voir le chapitre 1.3 consacré aux modifications légales).

La variation à la baisse de la composante "Intégration socio-professionnelle" (CHF -240'000) s'explique principalement par le montant refacturé par le SEMP (CHF -320'000) et le COSM (CHF -180'000) au SASO. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation des charges du dispositif d'insertion socio-professionnelle de l'ODAS (CHF +480'000) et l'augmentation de la subvention au CNIP (CHF +40'000). Le solde de l'écart (CHF -234'000) est expliqué par la revue des hypothèses de calcul basée sur les comptes 2022.

La diminution constatée au niveau du transfert du SEMP est notamment liée à la diminution des montants pour les mesures pour les demandeurs-euses d'emploi compte tenu de la faiblesse du taux de chômage.

Pour la composante "Partenariats social privé", l'augmentation nette de CHF +1,9 million est principalement expliquée par l'intégration de la charge nette de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) refacturée par le SAHA.

Les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (composante Alfa Sal) sont en diminution d'environ CHF 700'000. L'estimation du budget est calculée sur le même taux que l'aide sociale, soit une baisse de 3,5% par rapport aux comptes 2022.

2.2.7. Trafic et télécommunication

Les dépenses nettes affectées au domaine Trafic et télécommunications atteignent près de CHF 90 millions au budget 2024. Elles concernent les charges et les revenus du SCTR (volet transports publics) et du SPCH (volet circulation routière) et augmentent sensiblement par rapport à celles qui émarginent au budget 2023 (CHF 83 millions) et aux comptes 2022 (CHF 81 millions). Les coûts devraient encore s'intensifier à moyen terme sous l'effet conjugué de la hausse des indemnités transports et des charges d'amortissement comptabilisées pour les routes. Parallèlement aux autres charges de fonctionnement du SPCH et du SCTR, ces deux éléments sont donc prépondérants pour l'analyse des variations liées à ce domaine.

Transports publics

Les subventions brutes versées aux entreprises pour le trafic régional voyageurs (CHF 25,2 millions), le trafic urbain et touristique (CHF 35,7 millions), les lignes à l'essai et autres subsides (CHF 8,3 millions) ainsi que la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF 8,5 millions) atteignent un total de CHF 77,7 millions au budget 2024. Compte tenu des participations communales prévues via le système du pot commun (CHF 30,8 millions), les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent à CHF 46,9 millions. Ces dernières augmentent de CHF 5,4 millions par rapport au budget 2023 et de CHF 6,7 millions par rapport aux comptes 2022 (compte tenu de la dissolution de CHF 2,5 millions pour la provision COVID-19 effectuée au bouclage). Conformément aux estimations, ces charges nettes devraient dépasser le montant de CHF 50 millions au PFT 2025-27.

La péjoration de la situation s'explique essentiellement par la hausse du coût des prestations de transN et la diminution du cofinancement du trafic régional voyageurs par la Confédération. Cette baisse de la contribution fédérale résulte de l'augmentation du nombre de paires de courses en suroffre et de lignes avec un taux de couverture insuffisant en regard des critères fédéraux, impliquant dorénavant un financement intégral par le canton des prestations concernées. La part cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire est fixée conformément à la clé de répartition provisoire communiquée par l'OFT et une augmentation de CHF 0,4 million est prévisible par rapport au précédent budget. Rappelons aussi que, par le passé, les subsides versés aux entreprises intégraient les incidences résiduelles liées à la crise sanitaire qui a eu un impact considérable sur le domaine des transports publics. Des aides financières extraordinaires ont ainsi été consenties par les pouvoirs publics afin de soutenir les entreprises face à la baisse significative de la fréquentation et des recettes. Le budget 2024 tient encore compte des effets de la pandémie auxquels s'ajoutent les incidences qui résultent de la crise sur les coûts énergétiques qui occasionne d'inévitables conséquences (surcoûts) pour les entreprises et leurs besoins financiers. La mise en œuvre échelonnée entre 2024 et 2026 du contre-projet à l'initiative "Pour des transports publics gratuits" a toutefois permis de contenir ces progressions significatives auxquelles le Conseil d'État portera une attention particulière ces prochaines années, tout en garantissant des prestations en adéquation avec les besoins en matière de mobilité et les questions environnementales.

Circulation routière

Le sous-domaine de la circulation routière regroupe les charges et les revenus qui sont comptabilisés essentiellement dans le compte de résultats du SPCH. Au budget 2024, ce service consacre ainsi près de CHF 40 millions de charges nettes pour la gestion et l'entretien du réseau cantonal ainsi que les diverses tâches de génie-civil qui sont les siennes. Ce montant atteignait un peu plus de CHF 38 millions au budget 2023 et aux comptes 2022. Rappelons aussi qu'en matière d'infrastructures routières d'autres dépenses significatives sont également prévues par le biais du compte des investissements.

Outre les charges de personnel et les acquisitions de biens et services, une part importante des dépenses prévues en 2024 pour la circulation routière concerne les charges d'amortissement relatives aux nombreux projets d'investissement gérés par le SPCH (CHF 20,6 millions en tenant compte des amortissements sur les subventions d'investissement). Ces dernières expliquent notamment l'accroissement conséquent constaté au PFT 2025 avec la prise en compte d'un amortissement extraordinaire de CHF 7,6 millions dans le cadre des aménagements et des échanges de tronçons et d'ouvrages d'art qui sont prévus avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Du côté des revenus affectés à la circulation routière, les subventions versées par la Confédération (contributions forfaitaires aux routes principales suisses) demeurent stables avec un montant d'environ CHF 7 millions sur la période 2022-27.

2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe principalement des charges et des revenus concernant les entités du DDTE (SCAT, SENE, SFFN, SPCH, etc.) et intègre le Plan climat cantonal. Les diverses missions et tâches assumées par ces services sont, dans le contexte actuel et pour les années futures, étroitement liées à la notion de développement durable et aux thématiques de la protection du climat et de la biodiversité. Les dépenses nettes émergeant au budget 2024 sont de CHF 17 millions, soit un montant identique au budget 2023 et sensiblement supérieur par rapport aux comptes 2022 (CHF 10,5 millions) du fait du démarrage du Plan climat en 2023. Ce volume de charges nettes correspond à CHF 52,5 millions de charges brutes et CHF 35,5 millions de revenus. Ces derniers sont par conséquent relativement important au sein de ce domaine. Les dépenses nettes prévues au PFT 2025-26 (à hauteur de CHF 18-19 millions) traduisent la volonté politique de maintenir des moyens financiers appropriés afin de répondre aux défis et problèmes environnementaux auxquels la société doit faire face aujourd'hui.

Traitement des eaux usées et gestion des déchets

Les charges de transfert (NC 36) et subventions redistribuées (NC 37) comptabilisées au SENE et dans le fonds des eaux pour financer les tâches de traitement des eaux usées atteignent près de CHF 20 millions au budget 2024. Les subsides octroyés aux communes ainsi que les amortissements des subventions d'investissement sont financés par le biais de la redevance (CHF 9,6 millions) - qui augmente dorénavant de 10 centimes par m³ dès 2024 (report décidé lors de l'adoption du budget 2023) - et du prélèvement à la fortune du fonds des eaux (CHF 11,5 millions). Des subventions fédérales encaissées et reversées par le biais du budget de l'État (CHF 2,5 millions) sont également affectées à ce volet qui, au final, tend vers une situation plus ou moins équilibrée. Les revenus comptabilisés au SENE (notamment taxe de décharge) et au SCAV (émoluments) permettent le financement des tâches en lien avec le volet pour la gestion des déchets (élimination véhicules usagés et cadavres d'animaux, honoraires, etc.).

Protection des espèces et du paysage

Ce sous-domaine comprend principalement les charges et les revenus relatifs aux conventions-programmes qui sont conclues avec la Confédération dans les domaines de la nature, du paysage et de la faune. Il englobe également plusieurs prestations et une partie des charges de personnel du SFFN. Au total, les charges nettes sont estimées à CHF 2,1 millions au budget 2024.

Protection de l'environnement et lutte contre la pollution

Le volet dédié à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution présente des charges nettes estimées à CHF 13,4 millions au budget 2024, soit un montant quasi identique au budget précédent et une augmentation de CHF 7,7 millions par rapport aux comptes 2022. Parallèlement aux prestations du SENE et aux honoraires versés par le biais du fonds des eaux (sites pollués, plan phyto), les dépenses nettes relatives au Plan climat adopté en début d'année 2023 sont intégralement affectées à ce sous-domaine. Elles atteignent CHF 5 millions au budget 2024 et expliquent en grande partie la variation globale constatée par rapport à l'exercice 2022 (aucune dépense). De nombreuses mesures se traduisant par des charges de personnel et des mandats (surtout au DDTE) sont ainsi financées par le biais des deux crédits d'engagement acceptés pour mettre en œuvre la première étape (2022-27) et initier la seconde (2027-2030), conformément à la volonté du Grand Conseil. Rappelons encore qu'une réserve en faveur du développement durable a été créée par le biais d'une modification de l'article 82b LFinEC (dotation initiale de CHF 23,1 millions avec le bouclage 2022) et permet dorénavant de financer jusqu'à 50% des dépenses du Plan climat, parallèlement aux autres dépenses éligibles (voir chapitre 2.1.2.4). Il est important de signaler ici que le prélèvement à ladite réserve (CHF 6 millions pour le compte de résultats du budget 2024) a été attribué au domaine Finances et impôts.

Aménagement du territoire, cours d'eau, lacs et dangers naturels

Les tâches en matière d'aménagement du territoire regroupent les charges et les revenus dédiés aux activités du SCAT (y compris les flux comptabilisés au fonds d'aménagement du territoire) et les tâches relatives à l'office des cours d'eau et dangers naturels (OEDN). Cette nouvelle entité, créée en 2022 au sein du SPCH, se justifie par le besoin de mieux répondre aux défis imposés par les changements climatiques et plus spécifiquement aux problématiques liées à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eaux et lacs. Compte tenu des revenus de CHF 5,7 millions affectés à ce sous-domaine (dont CHF 2,3 millions pour les concessions hydrauliques et les redevances gravières), les charges nettes résiduelles atteignent CHF 3,2 millions au budget 2024, soit une augmentation de CHF 0,1 million par rapport au budget 2023.

2.2.9. Économie publique

Outre les activités dédiées à la promotion et au développement économique, les dépenses nettes en matière d'économie publique concernent plusieurs thématiques (sous-domaines fonctionnels) et regroupent les charges et les revenus de plusieurs entités comme le NECO, le SAGR, le SFFN, le SCAV, le SENE ou encore le SEMP. Les charges nettes totales du domaine s'élèvent à CHF 30,4 millions au budget 2024, soit un montant supérieur au budget 2023 (CHF 29,5 millions) et aux comptes 2022 (CHF 28,9 millions). Malgré des charges nettes plutôt modestes par rapport aux autres domaines, précisons qu'aux plus de CHF 147 millions de charges brutes prévues au budget 2024 sont déduits pour près de CHF 117 millions de revenus et que les subventions redistribuées affectées à ce domaine atteignent plus de CHF 91 millions.

À moyen terme, les estimations globales pour le domaine de l'économie publique restent plus ou moins stables et ne dépassent pas le montant net de CHF 31 millions à l'horizon 2027. Comme l'avait relevé le Conseil d'État dans son dernier programme de législature, les montants consacrés aux politiques publiques dans ce secteur restent modestes et incitent à beaucoup de pertinence et d'agilité dans l'octroi des soutiens et qu'il n'est pas prévu d'en contenir l'évolution par des mesures additionnelles durant les prochaines années. Les aides qui sont octroyées sont par ailleurs souvent prévues au travers de lois et de financements fédéraux permettant le partage des coûts.

Industrie, artisanat et commerce, autres activités économiques

Les dépenses nettes atteignent CHF 16,2 millions au budget 2024 et relèvent principalement des charges de transfert du NECO pour l'octroi de divers soutiens au développement économique et à la politique régionale (bénéficiant autant à des projets qu'à des institutions). Les subventions accordées pour le pôle d'innovation Microcity et les accords de positionnement stratégiques (APS) du programme d'impulsion entrent également dans cette catégorie. L'augmentation des subventions versées par le NECO entre les comptes 2022 et le budget 2024 (CHF +0,9 million) s'explique avant tout par la crise sanitaire et les retards qui sont intervenus sur la réalisation de projets LADE et LPR. Malgré une augmentation des moyens versés en lien avec le mandat de prestations du CSEM, la variation entre les budgets 2023 et 2024 reste au final peu significative (CHF -0,2 million). Les tâches relatives au marché de l'emploi (charges du SEMP qui sont dans une large mesure financées par des subventions fédérales) ainsi que les redevances encaissées en matière de police du commerce (SCAV) sont également attribuées à ce sous-domaine.

Agriculture et sylviculture

Le montant net de CHF 9,7 millions inscrit au budget 2024 pour financer les tâches en matière d'agriculture et de sylviculture englobe les paiements directs et écologiques fédéraux qui sont comptabilisés au SAGR sous la forme de subventions redistribuées (CHF 79,5 millions qui se neutralisent en terme de charges nettes). L'augmentation de CHF 0,6 million par rapport au budget 2023 s'explique par des éléments aussi variés que les amortissements sur les subventions d'investissement versées par le SAGR (améliorations foncières et constructions rurales) ou les tâches effectuées par le SCAV en matière d'affaires vétérinaires. Les recettes provenant de la vente de bois (SFFN) devraient atteindre CHF 1 million au budget 2024.

Tourisme

Le soutien au tourisme atteint un montant net de CHF 2 millions au budget 2024 (CHF 2,1 millions pour le budget 2023). Les moyens alloués dépendent essentiellement des revenus encaissés par l'État puisqu'une partie des redevances liées aux tâches de police du commerce ainsi que l'intégralité des taxes de séjour qui sont prélevées auprès des établissements hôteliers sont redistribuées par le SCAV via ce sous-domaine (CHF 3 millions). Rappelons aussi qu'un fonds d'attributions cantonales permet d'octroyer 10% de la part au bénéfice de la Loterie Romande revenant au canton pour le soutien à des projets et des manifestations publiques ayant une portée touristique et générant des retombées importantes.

2.2.10. Finances et impôts

Le domaine fonctionnel Finances et impôts enregistre majoritairement des revenus, raison pour laquelle c'est le seul qui présente une charge nette négative. Au budget 2024, des revenus nets pour un montant total de près de CHF 1,6 milliard y sont affectés, ce qui représente une augmentation de CHF 54,2 millions par rapport au budget 2023 et de CHF 105,1 millions par rapport aux comptes 2022. En terme de volume financier, les principaux revenus que l'on trouve dans ce domaine sont les revenus fiscaux et les revenus issus de la péréquation financière nationale. Ces derniers font l'objet de chapitres détaillés ci-après.

Parmi les autres sources de revenus, la part du canton au bénéfice de la BNS est prévue à hauteur d'une part ordinaire, ce qui correspond à un montant de CHF 27 millions, en légère diminution par rapport aux CHF 27,2 millions du budget 2023. Les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de donation) ont été budgétés à CHF 32 millions, soit CHF 2 millions de plus qu'en 2022 et 2023. La taxe sur les véhicules à

moteur est quant à elle prévue pour CHF 48,1 millions, ce qui correspond au montant du budget 2023 augmenté de CHF 100'000.

Le domaine Finances et impôts comprend également diverses parts à des recettes de la Confédération, telles que la part aux revenus de la RPLP (CHF 9,3 millions), qui diminue de CHF 0,4 million, et la part aux revenus sur les huiles minérales (CHF 6 millions) qui diminue également de CHF 0,4 million par rapport au budget 2023. Les charges et les revenus comptabilisés au SCPO au titre des amendes (réparties partiellement avec les communes), des ordonnances pénales, de l'assistance et des frais judiciaires sont affectés à ce domaine et occasionnent des revenus nets globaux de CHF 18,9 millions au budget 2024. Enfin, une partie des revenus budgétés relève de prélèvements à des réserves, telles que la réserve de politique conjoncturelle (CHF 13,1 millions), la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF 23,4 millions), la réserve en faveur du développement durable (CHF 6 millions) et la réserve du programme d'impulsion (CHF 3,5 millions).

Parmi les charges affectées au domaine Finances et impôts, les paiements accordés par le canton dans le cadre de la péréquation intercommunale s'élèvent à CHF 13 million, à un niveau identique au budget 2023. Notons également que le budget intègre cette année une dépense nouvelle de CHF 10,6 millions au titre de la redistribution aux communes de la moitié de la contribution fédérale pour la compensation des surcharges géotopographiques, ce qui correspond à la proposition du Conseil d'État sous la forme d'un contre-projet à l'initiative en cours de traitement sur ce sujet. Pour 2024, un prélèvement équivalent au fonds d'aide aux communes a toutefois été budgétisé pour neutraliser cette nouvelle dépense, dans l'attente de la définition de compensations pérennes.

Enfin, les frais liés à la gestion de la dette sont budgétés à hauteur de CHF 27,4 millions, soit une augmentation de CHF 7,8 millions par rapport au budget précédent, du fait des dernières projections en matière de charges d'intérêts.

2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Impôts directs personnes physiques	757'865'697	734'000'000	776'000'000	771'000'000	771'000'000	771'000'000	+42'000'000	+5.7%
Impôts sur le revenu et la fortune	733'391'681	694'600'000	735'000'000	730'000'000	730'000'000	730'000'000	+40'400'000	+5.8%
Impôts à la source	11'559'012	27'000'000	28'000'000	28'000'000	28'000'000	28'000'000	+1'000'000	+3.7%
Impôts frontaliers	12'915'004	12'400'000	13'000'000	13'000'000	13'000'000	13'000'000	+600'000	+4.8%
Impôts directs personnes morales	166'968'606	175'000'000	198'000'000	198'000'000	198'000'000	198'000'000	+23'000'000	+13.1%
Autres impôts directs	106'052'868	105'415'000	106'357'500	106'375'500	106'286'500	107'070'930	+942'500	+0.9%
Impôts fonciers	31'022'725	28'000'000	28'200'000	28'200'000	28'200'000	28'200'000	+200'000	+0.7%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	26'846'738	27'665'000	28'107'500	28'125'500	28'036'500	28'820'930	+442'500	+1.6%
Droits de mutations	24'690'981	27'000'000	27'500'000	27'500'000	27'500'000	27'500'000	+500'000	+1.9%
Impôts sur successions et donations	20'156'804	18'750'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	0	0.0%
Impôts sur les maisons de jeux	3'335'619	4'000'000	3'800'000	3'800'000	3'800'000	3'800'000	-200'000	-5.0%
Impôts sur la propriété et les charges	49'949'700	50'045'000	50'345'000	50'295'000	50'445'000	50'595'000	+300'000	+0.6%
Taxes véhicules	47'797'903	48'045'000	48'145'000	48'195'000	48'345'000	48'495'000	+100'000	+0.2%
Taxes de navigation	2'151'797	2'000'000	2'200'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	+200'000	+10.0%
40 Total	1'080'836'871	1'064'460'000	1'130'702'500	1'125'670'500	1'125'731'500	1'126'665'930	+66'242'500	+6.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-16'376'871	+66'242'500	-5'032'000	+61'000	+934'430		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.5%	+6.2%	-0.4%	+0.0%	+0.1%		

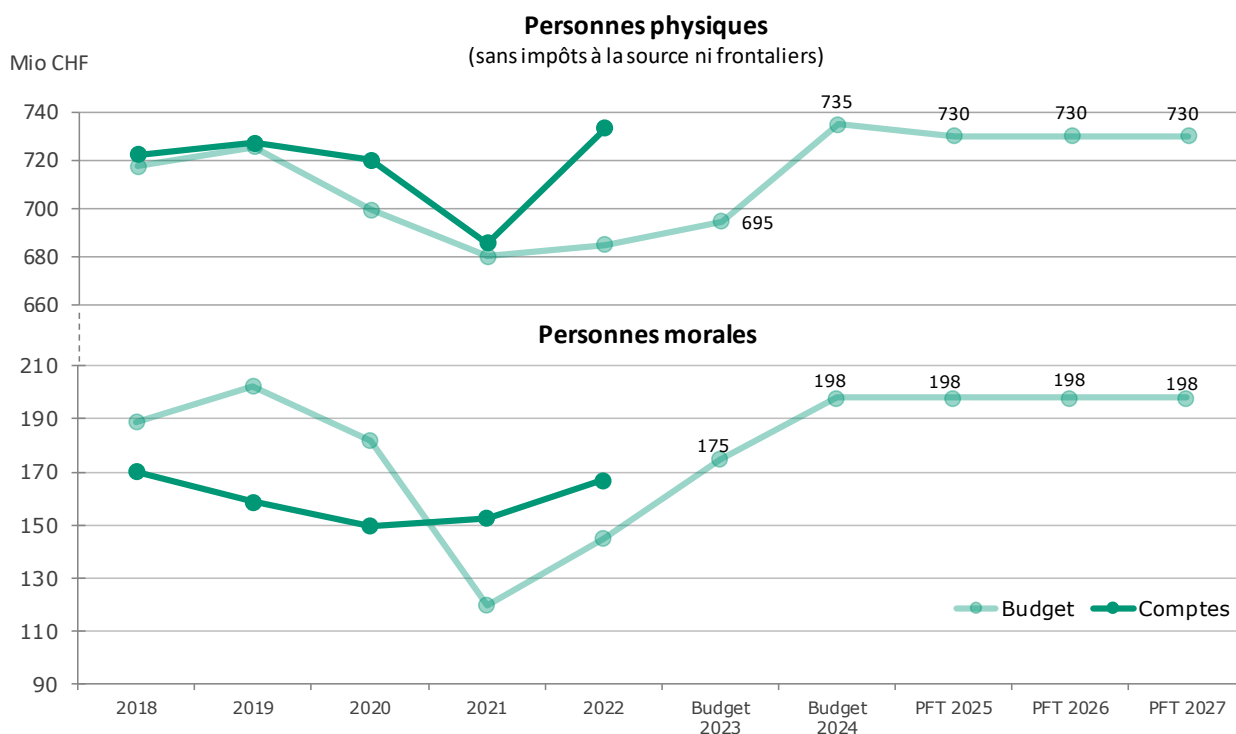
Impôts directs des personnes physiques

L'augmentation des recettes des personnes physiques tient compte de la bonne tenue de l'économie, ainsi que de l'adaptation des salaires à la situation réjouissante des entreprises et à l'inflation. La baisse du chômage engendre également une augmentation de revenu des personnes ayant retrouvé un travail et en corrélation des recettes fiscales.

Impôts directs des personnes morales

La reprise est bien présente et tous les acteurs économiques le confirment. Tous les secteurs enregistrent une augmentation de leurs chiffres d'affaires. Toutefois, l'embellie actuelle va tôt ou tard freiner. L'instabilité géopolitique peut avoir un effet sur la conjoncture. Dès lors, un certain degré de prudence est observé dans les projections d'évolution des recettes au-delà de 2024.

Évolution des principaux revenus fiscaux de 2018 à 2027



Les effets de la réforme fiscale doublés des conséquences de la pandémie expliquent la baisse de volume des principaux revenus fiscaux à partir de 2020. Dès 2022, la bonne santé de l'économie explique l'évolution positive des recettes des personnes physiques et des personnes morales.

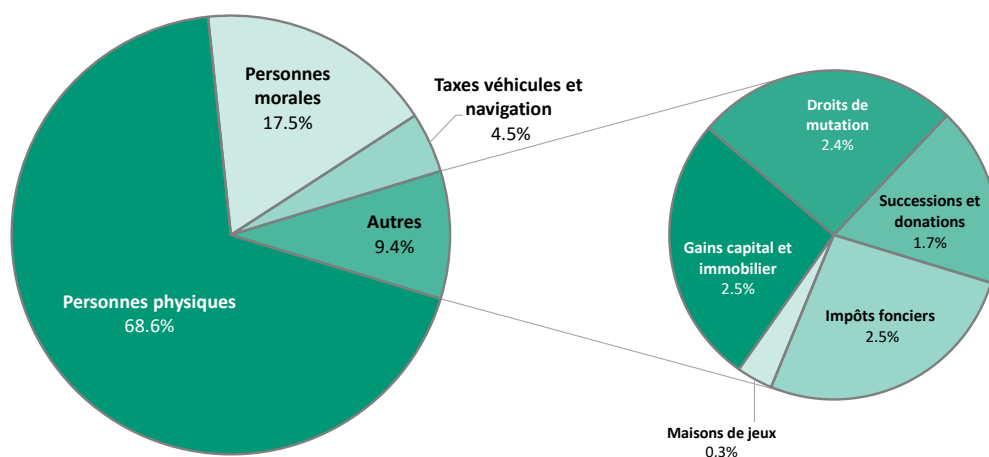
Autres impôts directs

Les impôts immobiliers étant peu prévisibles et aléatoires, il a été tenu compte d'une légère progression. En effet une légère croissance dans le domaine des transactions immobilières a été observée.

Impôts sur la propriété et les charges

Les prévisions tiennent compte de l'adaptation de la part variable de la taxe sur les véhicules automobiles au 1er janvier 2023 et de l'évolution du parc véhicules. La progression des taxes sur les véhicules à moteur, cyclomoteurs et bateaux tend à se stabiliser dans les années à venir.

Répartition des revenus fiscaux au budget 2024
(Total : CHF 1130,7 millions)



Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Part à l'impôt anticipé (IA)	8'600'198	13'139'000	11'922'000	12'291'000	12'605'000	12'917'000	-1'217'000	-9.3%
Part à l'impôt fédéral direct (IFD)	108'214'821	92'000'000	102'000'000	102'000'000	102'000'000	102'000'000	+10'000'000	+10.9%
Total (comptabilisation NC 460)	116'815'019	105'139'000	113'922'000	114'291'000	114'605'000	114'917'000	+8'783'000	+8.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-11'676'019	+8'783'000	+369'000	+314'000	+312'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-10.0%	+8.4%	+0.3%	+0.3%	+0.3%		

La part à l'impôt anticipé s'appuie sur les informations reçues de la Confédération. L'évolution de la part à l'impôt fédéral direct est en corrélation avec l'évolution des recettes cantonales des personnes morales et des personnes physiques.

Lissage des recettes fiscales

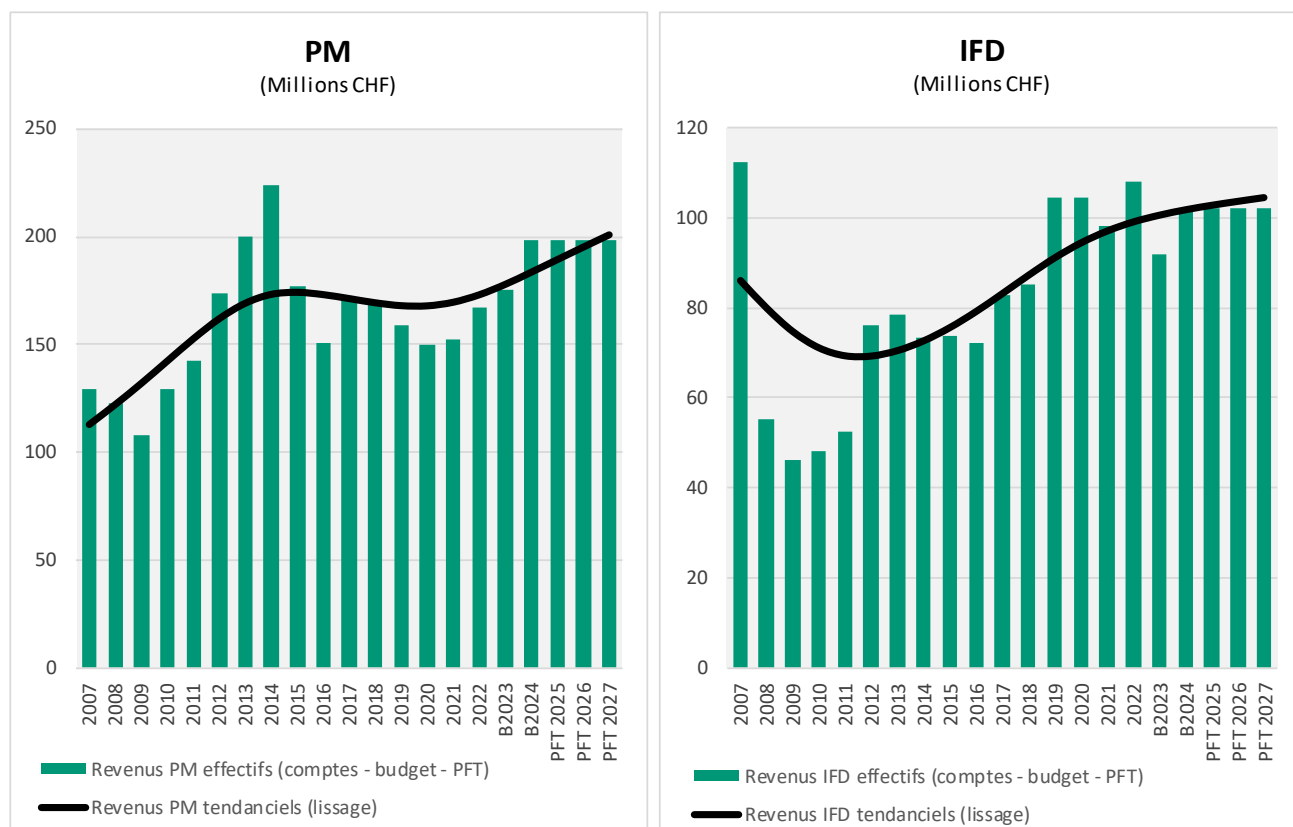
Depuis l'exercice 2020, afin d'atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

Les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD sont ainsi lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF). Les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve. Cette méthode s'appuie sur les données de l'impôt fédéral direct (IFD) et des revenus des personnes morales (PM) constatées dans les comptes depuis 1978, sur les données des budgets 2023 et 2024, ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre des années du PFT. Pour le budget 2024, le calcul du lissage a ainsi été effectué sur la base des données réelles de ces deux impôts pour les années allant de 1978 à 2022, ainsi que sur les prévisions pour 2023 à 2027.

Sur cette base, le budget 2024 intègre une attribution globale de CHF 14,9 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les personnes morales par une attribution de CHF 14,8 millions, les revenus de l'impôt prévus en 2024 étant supérieurs au niveau tendanciel estimé à CHF 183,2 millions ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct par une attribution de CHF 0,1 million, les revenus de l'impôt prévus en 2024 étant tout juste supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 101,9 millions.

Évolution du lissage des revenus fiscaux de 2006 à 2026



2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

Péréquation financière fédérale (RPT) (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	B2023 %
Compensation cas de rigueur ¹⁾	68'991'914	63'684'845	58'377'775	53'070'705	47'763'635	42'456'565	-5'307'070	-8.3%
Compensation des ressources	139'448'717	173'847'000	183'320'000	183'320'000	183'320'000	183'320'000	+9'473'000	+5.4%
Compens. charges géotopographiques	22'812'303	22'994'434	23'426'000	23'426'000	23'426'000	23'426'000	+431'566	+1.9%
Compens. charges socio-démographiques	15'001'183	13'515'156	12'476'000	12'476'000	12'476'000	12'476'000	-1'039'156	-7.7%
Mesures d'atténuation	6'943'535	5'520'000	4'102'000	2'922'376	0	0	-1'418'000	-25.7%
Total	253'197'652	279'561'435	281'701'775	275'215'081	266'985'635	261'678'565	+2'140'340	+0.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+26'363'783	+2'140'340	-6'486'694	-8'229'446	-5'307'070		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+10.4%	+0.8%	-2.3%	-3.0%	-2.0%		

¹⁾ Y compris charges comptabilisées dans la nature 36214000.

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, après les impôts des personnes physiques. Au total, les montants à recevoir en 2024 par le canton dans le cadre de la péréquation financière nationale s'élèvent à CHF 281,7 millions, ce qui correspond à une augmentation de CHF 2,1 millions par rapport à 2023.

L'augmentation des paiements compensatoires relève des paiements à recevoir dans le cadre de la péréquation des ressources (CHF +9,5 millions), en raison du recul de l'indice des ressources du canton. Cette augmentation se trouve partiellement compensée par une diminution des montants à recevoir pour la compensation des charges excessives (CHF -0,6 million) et par les diminutions progressives prévues par la législation fédérale de la compensation des cas de rigueur (CHF -5,3 millions) et des mesures d'atténuation (CHF -1,4 million).

3. Compte des investissements

3.1. Vue d'ensemble

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Dépenses	102'083'309	166'442'612	175'287'279	254'363'705	244'659'208	220'750'343	+8'844'667	+5.3%
50 Immobilisations corporelles	58'098'964	109'318'126	122'070'294	189'066'768	186'975'008	180'906'408	+12'752'168	+11.7%
51 Invest. pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
52 Immobilisations incorporelles	1'950'632	3'429'307	1'595'523	1'129'483	423'500	0	-1'833'784	-53.5%
54 Prêts	24'708'760	24'266'000	19'346'000	32'246'000	30'696'000	17'496'000	-4'920'000	-20.3%
55 Participations et capital social	0	1'000'000	250'000	0	0	0	-750'000	-75.0%
56 Propres subventions d'investissement	15'182'247	24'019'629	25'640'912	23'944'904	20'088'150	16'415'385	+1'621'283	+6.7%
57 Subventions d'invest. à redistribuer	2'142'706	4'409'550	6'384'550	7'976'550	6'476'550	5'932'550	+1'975'000	+44.8%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0	0	--
Recettes	42'751'177	48'684'684	55'926'576	77'254'884	80'389'766	66'578'894	+7'241'892	+14.9%
60 Transfert immob. corp. dans PF	16'326	0	0	0	0	0	0	--
61 Remboursements	0	0	0	6'451'000	12'191'000	9'600'000	0	--
62 Transfert immob. incorp. dans PF	0	0	0	0	0	0	0	--
63 Subventions d'invest. acquises	2'592'647	710'650	2'566'897	1'800'430	697'500	697'500	+1'856'247	+261.2%
64 Remboursement de prêts	14'156'280	12'864'866	13'016'068	13'703'470	14'152'341	14'926'681	+1'512'202	+1.2%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0	0	--
66 Rbt de propres subventions d'inv.	23'661'941	30'699'618	31'959'061	47'323'434	46'872'375	35'422'163	+1'259'443	+4.1%
67 Subventions d'invest. à redistribuer	2'142'706	4'409'550	6'384'550	7'976'550	6'476'550	5'932'550	+1'975'000	+44.8%
68 Recettes d'invest. extraordinaires	181'278	0	2'000'000	0	0	0	+2'000'000	--
Investissements nets	59'332'132	117'757'928	119'360'703	177'108'821	164'269'442	154'171'449	+1'602'775	+1.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+58'425'796	+1'602'775	+57'748'118	-12'839'380	-10'097'993		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+98.5%	+1.4%	+48.4%	-7.2%	-6.1%		

Le compte des investissements regroupe principalement toutes les dépenses et les recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leur remboursement sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les investissements qui restent à charge de la collectivité publique. Les prélèvements aux fonds portés en déduction des investissements conformément à la loi (domaine routier notamment) sont aussi considérés comme des recettes. Les dépenses nettes relatives aux années du PFT comprennent également les projets qu'il est prévu de débiter après 2024. Ces dernières feront encore l'objet d'arbitrages à l'occasion des prochains processus budgétaires.

La dépense d'investissement brute 2024 d'un total de CHF 175,3 millions intervient principalement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (environ 70%). Ce sont majoritairement les projets de génie-civil et du domaine des bâtiments qui émarginent aux NC 50, puisque CHF 95 millions concernent uniquement le SPCH et le SBAT. La part des dépenses pour ces deux services atteint CHF 160 millions en 2027 pour cette même catégorie. Les projets de grande envergure dont la dépense brute 2024 est en large partie effectuée par le biais de la rubrique des immobilisations corporelles sont l'achat du BAP considéré hors des mécanismes du frein à l'endettement (CHF 14,7 millions), l'entretien durable, l'assainissement contre le bruit et la mobilité douce 2022-2025 (CHF 9 millions), l'assainissement et le regroupement du lycée Jean-Piaget (CHF 9 millions), l'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF 8,6 millions), Vitamine (CHF 6,9 millions), le remplacement du Grand Pont à la Chaux-de-Fonds (CHF 6,5 millions) ainsi que le contournement est de la Chaux-de-Fonds (CHF 5,8 millions).

Les octrois de prêts sont budgétés en regard des NC 54, tandis que les remboursements sont imputés en recettes, dans les NC 64. Les prêts qu'il est prévu d'octroyer en 2024 totalisent CHF 19,3 millions. Ils concernent principalement le domaine de l'agriculture (exploitations paysannes) pour CHF 8,4 millions (SAGR), le développement économique pour CHF 8 millions (NECO) et la politique du logement pour CHF 2,8 millions (SBAT). Les remboursements planifiés pour la même période sont évalués à CHF 13 millions et touchent aux mêmes thématiques soit CHF 8,4 millions sur des prêts en lien avec l'agriculture et CHF 3,1 millions sur des prêts consentis antérieurement dans le cadre de la politique menée par le service de l'économie.

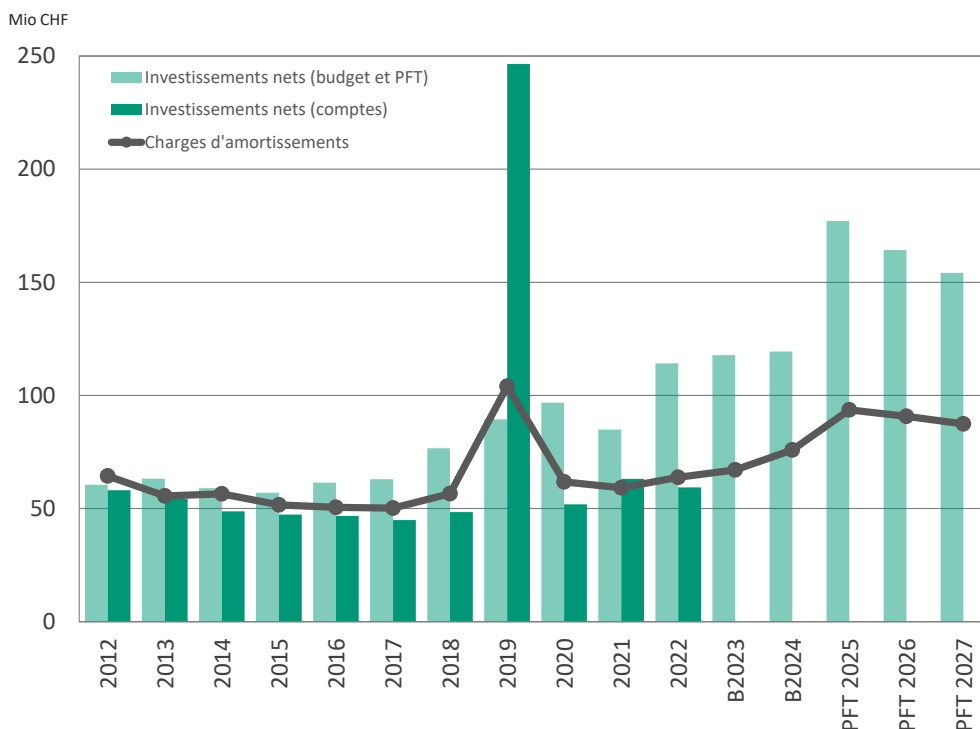
La dépense brute relative aux NC 56 a trait à des subventions à l'investissement à octroyer à des tiers. Au budget 2024, un peu plus de la moitié du total de la rubrique, soit CHF 13,5 millions, est à mettre en lien avec les sorties du fonds des eaux, pour l'épuration et l'adduction. À noter que cette dépense financée par le fonds cité est annihilée par une recette de même ampleur comptabilisée dans les NC 66. Le surplus se compose en grande partie de subventions à accorder par le SAGR

(CHF 6,3 millions) pour les travaux d'améliorations foncières et d'assainissements de constructions rurales, d'aides à l'investissement touchant au domaine des transports (CHF 2,9 millions) et de financements à accorder dans le cadre des accords de positionnement stratégique (CHF 0,9 million).

S'agissant des recettes d'investissements 2024 intégrant les NC 66, outre les CHF 13,5 millions financés par le fonds des eaux évoqué au paragraphe précédent, c'est majoritairement la participation financière de la Confédération aux grands projets de génie-civil, ainsi que les prélèvements au fonds relatif aux routes principales suisses (RPS). La recette extraordinaire de CHF 2 millions (NC 68) correspond à la part de la dépense d'investissements 2024 financée par un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable.

À relever qu'une part non négligeable de la dépense nette d'investissements 2024, soit CHF 8,2 millions (environ 7% du volume net) correspond à l'activation au bilan de ressources internes à l'administration.

Évolution des investissements nets et des amortissements de 2012 à 2027



Le graphique ci-dessus présente les investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui y sont liés. Des changements de méthodologie sont intervenus en matière de calcul des amortissements parallèlement au retraitement des valeurs figurant au bilan à compter de l'exercice 2018. L'augmentation de la valeur des biens se traduit ainsi par des charges d'amortissement plus élevées, effet toutefois atténué par des durées d'amortissement plus longues, conformément aux précisions figurant dans l'annexe 2 du RLFinEC. La hausse des amortissements constatée pour l'année 2019 s'explique par l'amortissement extraordinaire de la H2O dans le cadre du transfert à la Confédération (CHF 38,3 millions). Des informations complémentaires sur les amortissements 2024 sont disponibles au chapitre 2.1.2.2.

Le montant d'investissement particulièrement élevé aux comptes 2019 découle de l'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 millions au réseau hospitalier neuchâtelois (recapitalisation RHNe) dans le cadre du décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019.

L'application dès 2020 du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose un volume d'investissements minimum (voir chapitre 1.2 du présent rapport pour d'avantage de précisions) se traduit clairement dans le graphique ci-dessus avec des montants d'investissements nets prévus la plupart du temps au-delà des CHF 100 millions alors qu'avant cette période il était rare d'avoir une enveloppe budgétaire excédant CHF 60 millions. À moyen terme (PFT), certains projets actuels, notamment routiers, vont gagner en intensité et d'autres projets à solliciter vont nécessiter des besoins financiers significatifs. C'est notamment le cas pour le contournement est de La Chaux-de-Fonds, le programme d'assainissement du patrimoine immobilier, la réalisation du centre des archives et du patrimoine ou encore UniHub pour lequel des dépenses nettes annuelles de l'ordre de CHF 24 millions sont prévues en 2026 et 2027.

À la lecture du graphique, on peut constater que les montants d'investissement prévus lors des processus budgétaires n'arrivent généralement pas à être atteints lors de l'exercice considéré, même une fois déduit l'écart statistique prévu par la LFinEC (à l'exception de 2019 pour la raison évoquée plus haut). Dès 2020, l'écart est particulièrement marqué suite l'application du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements minimum au budget (jusqu'ici 4% ; dorénavant 4,5% des revenus déterminants conformément au rapport 23.022 actuellement en cours de traitement au Grand Conseil). Le volume réel de dépenses évolue lui plus lentement et plus modérément.

3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel

L'angle d'analyse par projet et par domaine fonctionnel permet de compléter la vision strictement comptable par nature à deux positions traitée au chapitre précédent en précisant le but et la destination des éléments qui composent le compte des investissements.

Le tableau ci-dessous regroupe ainsi l'ensemble des projets dont les dépenses et/ou les recettes ont un impact sur le compte des investissements de l'État. Rappelons toutefois que certains projets peuvent également générer des charges et/ou des revenus comptabilisés dans le compte de résultats et que ces éléments n'apparaissent pas dans le tableau. Une vision globale (compte des investissements et compte de résultats) en regard des crédits d'engagement permettant la gestion et le suivi des projets est disponible au chapitre 5.2.

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023	Budget 2024			PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Total		117'757'928	175'287'279	-55'926'576	119'360'703	177'108'821	164'269'442	154'171'449
Projets transversaux		34'290'057	23'676'587	-1'216'200	22'460'387	35'905'353	35'054'734	28'688'583
Programme d'impulsion et de transformations		9'129'855	9'364'544	-1'002'700	8'361'844	10'816'550	2'141'325	-712'700
Pt-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	700'000	672'735	0	672'735	1'495'640	1'501'165	1'046'400
Pt-accord position. Strat. (APS)	SDFS	1'375'000	900'000	0	900'000	4'500'000	0	0
Pt-Développement économique	NECO	2'474'300	5'000'000	-1'002'700	3'997'300	487'300	-1'346'450	-2'759'100
Pt-études invest. futurs	SCSP	200'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Pt-études invest. futurs	SCTR	1'085'328	676'610	0	676'610	1'286'610	986'610	0
Pt-mise en conformité arrêts bus	SCTR	1'845'227	1'000'000	0	1'000'000	1'160'000	1'000'000	1'000'000
Pt-mobilité durable	SSCM	150'000	348'000	0	348'000	1'212'000	0	0
Pt-mobilité durable	SENE	500'000	175'000	0	175'000	675'000	0	0
Pt-soutien innovation	NECO	800'000	492'199	0	492'199	0	0	0
Vitamine		10'686'313	6'882'038	0	6'882'038	9'123'931	2'265'726	0
Vitamine	OORG	579'004	454'148	0	454'148	461'148	218'327	0
Vitamine	SBAT	9'326'248	5'869'392	0	5'869'392	7'908'759	1'770'650	0
Vitamine	SCNE	99'648	23'322	0	23'322	23'322	11'661	0
Vitamine	SRHE	189'504	189'185	0	189'185	179'185	49'796	0
Vitamine	SIEN	491'909	345'992	0	345'992	551'517	215'291	0
Plan climat		153'000	100'000	0	100'000	0	0	50'000
Plan climat	SENE	100'000	100'000	0	100'000	0	0	50'000
Plan climat	SFFN	53'000	0	0	0	0	0	0
Centre des archives et du patrimoine		2'130'700	1'125'806	-67'500	1'058'306	0	0	0
Centre des archives et du patrimoine	SBAT	2'130'700	1'067'500	-67'500	1'000'000	0	0	0
Centre des archives et du patrimoine	SCNE	0	58'306	0	58'306	0	0	0
Programme éducation numérique		2'426'407	1'807'323	0	1'807'323	1'554'400	1'519'100	767'700
Programme éducation numérique	CPNE	314'400	536'700	0	536'700	677'800	1'077'700	767'700
Programme éducation numérique	SEEO	395'000	165'000	0	165'000	30'000	15'000	0
Programme éducation numérique	LYCEES	1'161'700	847'100	0	847'100	576'600	156'400	0
Programme éducation numérique	SIEN	555'307	258'523	0	258'523	270'000	270'000	0
Sécurisation outil de production informatique		5'240'475	3'037'000	0	3'037'000	1'243'504	0	0
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	2'308'668	2'000'000	0	2'000'000	480'790	0	0
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	2'931'807	1'037'000	0	1'037'000	762'714	0	0
Sécurisation informatique support CNU		281'515	164'500	0	164'500	54'100	0	0
Sécuris. Info. Support CNU	PONE	52'400	164'500	0	164'500	19'100	0	0
Sécuris. Info. Support CNU	SIEN	229'115	0	0	0	35'000	0	0
HDV7 - Pôle horloger		403'668	0	0	0	2'045'000	5'045'000	4'500'000
HDV 7 - Pôle Horloger - réalisation	SBAT	0	0	0	0	2'000'000	5'000'000	4'500'000
HDV 7 - Pôle Horloger - réalisation	SFPO	0	0	0	0	45'000	45'000	0
HDV7 - Crédit étude création PôleHorloger	SBAT	358'668	0	0	0	0	0	0
HDV7 - Crédit étude création PôleHorloger	SFPO	45'000	0	0	0	0	0	0
Infirmierie EDPR		3'838'124	1'169'300	-146'000	1'023'300	0	0	0
Infirmierie EDPR	SBAT	3'772'668	1'146'000	-146'000	1'000'000	0	0	0
Infirmierie EDPR	SPNE	65'456	23'300	0	23'300	0	0	0
UniHub		0	26'076	0	26'076	11'067'868	24'083'583	24'083'583
Unihub - académie	SBAT	0	0	0	0	10'000'000	20'000'000	20'000'000
Unihub - académie	SFPO	0	26'076	0	26'076	52'152	52'152	52'152
Unihub - sport	SBAT	0	0	0	0	1'000'000	4'000'000	4'000'000
Unihub - sport	SFPO	0	0	0	0	15'716	31'431	31'431
Chancellerie (CHAN)		0	300'000	0	300'000	0	0	0
Sécurisation des productions-expéditions	SALI	0	300'000	0	300'000	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023	Budget 2024			PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Département finances et santé (DFS)		31'551'091	43'105'000	-3'103'236	40'001'764	60'787'719	55'578'686	66'509'261
Caisses automatiques - La CdF	SFIN	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Collectivités et fondations PA	SFIN	-322'543	0	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	-30'000	0	-15'000	-15'000	-15'000	-15'000	-15'000
Fonds de désendettement - OREE	SFIN	-22'207	0	-8'353	-8'353	-950		
Prêts office du logement	SFIN	-318'640	0	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840
Régions de montagne	SFIN	-23'000	0	-22'500	-22'500	-22'500	-22'500	-22'500
Réserve développement durable invest	SFIN	0	0	-2'000'000	-2'000'000	0	0	0
Infrastructures EMS	SCSP	1'000'000	0	0	0	0	0	0
Achat BAP	SBAT	0	14'700'000	0	14'700'000	4'000'000	0	0
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	10'132'008	9'000'000	0	9'000'000	8'350'025	0	0
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	0	100'000	0	100'000	850'000	2'000'000	5'000'000
Assainissement Patrimoine II	SBAT	0	0	0	0	500'000	2'000'000	5'000'000
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	SBAT	2'450'004	0	0	0	0	0	0
CAMPUS-ARC 1 - remplacement chaudière	SBAT	0	0	0	0	520'000	0	0
Centre Archives Patrimoine, Réalisation	SBAT	0	0	0	0	4'000'000	6'500'000	6'500'000
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	700'200	1'905'000	-405'000	1'500'000	500'000	0	0
Centre entr.rout.mixte RC/RN Montagnes	SBAT	0	0	0	0	3'979'144	6'249'144	6'599'144
Château de Boudry - valorisation cour	SBAT	0	0	0	0	500'000	0	0
Château de Valangin-rénovation façades	SBAT	0	0	0	0	0	0	700'000
Château NE - remplacement chaudière	SBAT	0	0	0	0	500'000	0	0
Château NE-Assain. façades int. Honneur	SBAT	700'000	0	0	0	700'000	0	0
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	100'000	0	0	0	0	0	0
Crédit-cadre entretien constructif 27-30	SBAT	0	0	0	0	0	0	7'300'000
Cre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	100'000	0	0	0	0	0	0
Entretien constructif quinquennal	SBAT	3'500'000	4'500'000	0	4'500'000	5'500'000	5'000'000	0
Instal. solaires photovoltaïques 26-27	SBAT	0	0	0	0	0	2'100'000	2'100'000
LDDR - salles de physique	SBAT	507'240	0	0	0	0	0	0
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	1'000'000	250'000	0	250'000	0	0	0
PONE-Polyexpo_Synergies étude	SBAT	0	150'000	0	150'000	430'000	0	0
PONE-Polyexpo_Synergies réalisation	SBAT	0	0	0	0	0	500'000	1'500'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	5'000'000	2'800'000	0	2'800'000	6'000'000	1'850'000	0
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	3'526'000	4'300'000	0	4'300'000	12'630'000	12'899'425	8'700'000
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	102'675	100'000	0	100'000	192'000	0	0
Reg. sites entr. RC Cressier Réalisation	SBAT	0	0	0	0	0	2'500'000	2'500'000
Regr. sites entr. RC Boudry Réalisation	SBAT	0	0	0	0	0	4'500'000	3'500'000
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	0	100'000	0	100'000	350'000	0	0
Regroup. sites entr. RC Cressier Etudes	SBAT	0	100'000	0	100'000	600'000	0	0
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	244'008	200'000	0	200'000	2'000'000	3'150'000	10'000'000
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR)	SBAT	0	0	0	0	200'000	0	0
Rénovation fenêtres ESPACE Neuchâtel	SBAT	210'346	0	0	0	0	0	0
Structure en hébergement collectif	SBAT	250'000	100'000	0	100'000	1'100'000	920'000	4'700'000
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	SBAT	0	0	0	0	3'300'000	3'000'000	0
UNI-HUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	2'500'000	2'000'000	0	2'000'000	2'737'383	0	0
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	SBAT	245'000	2'600'000	0	2'600'000	1'600'000	0	0
Valorisation du site Evologia (constr.)	SBAT	0	0	0	0	0	3'100'000	3'100'000
Valorisation du site Evologia (études)	SBAT	0	100'000	0	100'000	440'000	0	0
Département économie, sécurité et culture (DESC)		9'361'028	13'569'761	-4'842'002	8'727'759	15'661'988	18'999'813	12'028'808
Politique régionale 2020-2023	NECO	1'200'750	3'000'000	-1'676'250	1'323'750	3'273'750	5'955'250	-614'250
Politique régionale 2024-2027 : Canton	NECO	0	0	0	0	2'000'000	2'920'000	3'800'000
Prêts COVID19	NECO	-164'000	0	-131'725	-131'725	-9'300	-6'725	-250
Prêts NPR 2008-2011	NECO	-52'000	0	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000
Prêts NPR 2012-2015	NECO	-1'604'242	0	-1'604'742	-1'604'742	-1'604'742	-1'604'742	-1'604'742
Prêts NPR 2016-2019	NECO	2'296'000	0	-157'000	-157'000	-1'77'550	-1'77'750	-1'77'750
Acquisition de l'application Geststar	SCPO	0	64'000	0	64'000	0	0	0
Crédit d'étude Numérisation notariat	SCPO	0	50'000	0	50'000	50'000	50'000	0
Migration Epsipol et Epsipour	SCPO	0	0	0	0	185'000	185'000	115'000
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	SCPO	228'000	0	0	0	0	0	0
Supports bébés cabines biométriques	SCPO	0	24'000	0	24'000	24'000	24'000	0
Centrale effraction EEPB	SPNE	190'000	0	0	0	0	0	0
Création sas ateliers EEPB	SPNE	20'000	0	0	0	0	0	0
EEPB : développement des ateliers	SPNE	0	160'000	0	160'000	0	0	0
EEPB, sécurisation de la cour	SPNE	20'000	0	0	0	0	0	0
Modernisation centrale effraction EDPR	SPNE	68'000	0	0	0	0	0	0
Portes entre annexes et vieux bâtiment	SPNE	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Rempl. robot mélangeur-mixeur EEPB	SPNE	15'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement boueuse EEPB	SPNE	12'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement combisteamer EDPR	SPNE	15'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement des portiques de sécurité	SPNE	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Remplacement détecteurs métaux	SPNE	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Remplacement interphonie	SPNE	0	450'000	0	450'000	0	0	0
Remplacement lave-vaisselle EDPR	SPNE	25'000	0	0	0	0	0	0
Sécurisation flux visiteurs	SPNE	45'000	0	0	0	0	0	0
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	PONE	0	100'000	0	100'000	50'000	0	0
Adaptation/sécurisation zone accès BAP	PONE	500'000	0	0	0	0	0	0
Alarme effraction postes périphériques	PONE	0	150'000	0	150'000	0	0	0
Amélioration du système Systel	PONE	101'500	70'000	0	70'000	0	0	0
Augmentation Capacité Réseau Interflex	PONE	0	50'000	0	50'000	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget	Budget 2024				PFT	PFT	PFT
		2023					2025	2026	2027
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	0	0	0	0	391'000	0	0	
Déploiement de tasers à la PONE	PONE	0	102'500	0	102'500	247'500	0	0	
Évolution du système Polycom	PONE	303'900	300'000	0	300'000	0	0	0	
HELIUM Modernisation Infopol	PONE	0	0	0	0	4'000'000	6'000'000	6'000'000	
Implémentation de la bodycam à la PONE	PONE	0	0	0	0	300'800	0	0	
Imprimantes Police secours et proximité	PONE	47'200	0	0	0	0	0	0	
Infra. technique formation CIFPOL	PONE	200'000	0	0	0	0	0	0	
Intégration du SAE à Sagamobile	PONE	0	110'100	0	110'100	0	0	0	
Intranet PONE	PONE	250'000	0	0	0	0	0	0	
Investis. récurrents renouvel. équip.	PONE	0	0	0	0	500'000	1'000'000	1'200'000	
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	PONE	0	0	0	0	40'100	40'100	40'100	
Logiciels analyse données police	PONE	0	0	0	0	0	153'500	0	
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	245'000	250'000	0	250'000	0	0	0	
Modernisation Interphonie PONE	PONE	0	111'300	0	111'300	109'400	0	0	
Moyens techniques de surveillance	PONE	87'400	87'400	0	87'400	0	0	0	
Réaménagement Cafétérias SISPOL	PONE	80'000	0	0	0	0	0	0	
Redondance CNU	PONE	0	0	0	0	0	800'000	300'000	
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	0	100'000	0	100'000	0	0	0	
Rempl. détection incendie cellules	PONE	80'000	0	0	0	0	0	0	
Remplacement plan de clés PONE	PONE	0	5'000	0	5'000	150'000	0	0	
Renouvellement COVERT Polycom	PONE	201'000	0	0	0	0	0	0	
Renouvellement d'appareils CFOR	PONE	0	0	0	0	0	0	75'000	
Renouvellement d'appareils SF	PONE	75'000	0	0	0	75'000	0	0	
Renouvellement drone GTA	PONE	0	75'000	0	75'000	0	0	0	
Renouvellement LAPI fixes	PONE	0	0	0	0	50'700	67'500	50'700	
Renouvellement radars fixe de neuchâtel	PONE	0	0	0	0	0	0	400'000	
Renouvellement radars fixes	PONE	300'000	0	0	0	0	0	0	
Renouvellement radars mobiles	PONE	0	0	0	0	115'000	115'000	0	
Renouvellement réseau BAP	PONE	300'100	300'100	0	300'100	600'000	0	0	
Renouvellement serveurs PONE	PONE	50'300	0	0	0	0	0	0	
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	0	500'000	0	500'000	500'000	0	0	
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	PONE	0	30'000	0	30'000	0	0	0	
Sécurisation locaux BAP	PONE	100'000	0	0	0	0	0	0	
Sécurisation site Champs-Montants	PONE	0	65'000	0	65'000	0	0	0	
Sécurité informatique 2024-2025	PONE	0	150'600	0	150'600	150'600	0	0	
Système d'information policière POLAP	PONE	20'000	70'000	0	70'000	70'000	20'000	0	
Système d'information VENUS PONE	PONE	80'000	0	0	0	0	0	0	
Vidéosurveillance dans les gares NE	PONE	42'000	0	0	0	0	0	0	
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	2'699'000	3'634'000	0	3'634'000	3'333'000	2'777'000	1'657'000	
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	50'000	80'000	0	80'000	70'000	0	0	
PCO EMCC	SSCM	165'000	135'000	0	135'000	0	0	0	
Tunnel antibruit stand de tir Bôle 300 m	SSCM	140'000	0	0	0	0	0	0	
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	300'000	300'000	0	300'000	253'406	0	0	
Fouille de sauvetage archéologique	SCNE	0	2'077'081	-1'220'285	856'796	442'644	0	0	
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	SCNE	0	0	0	0	30'000	280'000	40'000	
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	300'000	295'000	0	295'000	0	0	0	
Sécurisation et déménagement des AEN	SCNE	329'120	493'680	0	493'680	493'680	453'680	800'000	
Département formation, digitalisation et sports (DFDS)		7'409'553	8'641'400	0	8'641'400	8'144'077	7'439'000	6'765'000	
CMNE, parc instrumental piano 2024-2027	CMNE	0	137'000	0	137'000	137'000	137'000	137'000	
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	137'000	0	0	0	0	0	0	
*CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CPNE	180'000	0	0	0	0	0	0	
*Création Carré Turquoise	CPNE	250'000	250'000	0	250'000	0	0	0	
*Enveloppe équipement 2022 - CIFOM	CPNE	25'000	237'000	0	237'000	0	0	0	
*Extension médiathèque	CPNE	0	50'000	0	50'000	400'000	0	0	
CPNE AA - Appareils didactiques 2024-27	CPNE	0	45'000	0	45'000	30'000	30'000	30'000	
CPNE BC - Appareils didactiques 2027-29	CPNE	0	0	0	0	0	0	78'000	
CPNE TI - Appareils didactiques 2027	CPNE	0	0	0	0	0	0	395'000	
DataCenter SIS2	CPNE	0	520'000	0	520'000	0	0	0	
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	225'000	151'000	0	151'000	66'000	81'000	0	
Equipements didactiques PTI 2023	CPNE	385'000	0	0	0	0	0	0	
Equipements didactiques PTI 2024	CPNE	0	570'000	0	570'000	0	0	0	
Equipements didactiques PTI 2025	CPNE	0	0	0	0	645'000	0	0	
Equipements didactiques PTI 2026	CPNE	0	0	0	0	0	481'000	0	
Fourneau pour cuisine didactique	CPNE	0	85'000	0	85'000	0	0	0	
SIS2 2025-2027 - Réseau, WIFI et VDI	CPNE	0	0	0	0	190'000	160'000	350'000	
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	230'000	55'000	0	55'000	20'000	75'000	0	
Sw itchs et Extension réseau SIS2	CPNE	100'000	40'000	0	40'000	0	0	0	
Dévol. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	2'374'000	0	0	0	0	0	0	
Dévol. des systèmes d'information 24-29	SIEN	0	2'950'000	0	2'950'000	2'350'000	2'375'000	1'675'000	
Fédération données en formation prof.	SIEN	203'553	215'400	0	215'400	0	0	0	
Renouv. des infrastructures info. 24-29	SIEN	0	3'136'000	0	3'136'000	4'100'000	4'100'000	4'100'000	
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	3'100'000	0	0	0	0	0	0	
Transition numérique	SIEN	200'000	200'000	0	200'000	206'077	0	0	
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)		35'197'999	85'844'531	-46'564'038	39'280'493	56'376'684	47'264'209	40'347'312	
Gens du voyage - PAC aire de séjour	SCAT	0	0	0	0	500'000	500'000	0	
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	23'500	23'500	0	23'500	0	0	0	
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	1'000'000	1'100'000	0	1'100'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget	Budget 2024				PFT	PFT	PFT
		2023					2025	2026	2027
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	500'000	1'860'000	0	0	1'860'000	1'602'994	0	0
Part routière renouvellement PN	SCTR	0	0	0	0	0	600'000	600'000	600'000
Prêts transports	SCTR	-681'484	0	-596'315	-596'315	-517'095	-354'041	-115'191	-115'191
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	666'500	0	0	0	0	0	0	0
*CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	337'710	934'700	-420'615	514'085	117'140	0	0	0
*Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	1'137'500	876'131	-419'335	456'796	228'398	0	0	0
*Réalisation Sentier du Lac	SPCH	300'000	300'000	0	300'000	400'000	400'000	400'000	400'000
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	3'000'000	4'500'000	-330'000	4'170'000	5'100'000	3'020'000	0	0
13ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	0	0	0	0	0	0	2'000'000	2'000'000
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	350'000	350'000	0	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	2'976'250	8'556'250	-5'100'000	3'456'250	3'396'250	2'211'900	625'266	625'266
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	780'000	0	0	0	0	0	0	0
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	102'413	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	0	0	0	0	250'000	700'000	150'000	150'000
Assainissement routier H10	SPCH	880'000	2'100'000	-1'260'000	840'000	709'000	572'000	0	0
Assainissement viaduc Crêt-de-l'Anneau	SPCH	0	0	0	0	0	250'000	170'000	170'000
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	10'800	67'000	-58'960	8'040	5'400	3'000	0	0
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	25'200	78'450	-69'036	9'414	5'580	3'000	0	0
CP dangers naturels EAU (LACE) 2025-2028	SPCH	0	0	0	0	450'000	450'000	450'000	450'000
CP dangers naturels GEOL (LFo) 2025-2028	SPCH	0	0	0	0	450'000	450'000	450'000	450'000
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	SPCH	300'000	750'000	-450'000	300'000	0	0	0	0
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	SPCH	0	0	0	0	405'000	405'000	405'000	405'000
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	170'000	1'240'000	-830'000	410'000	0	0	0	0
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	100'000	100'000	-60'000	40'000	20'000	0	0	0
EM SGE Canton NE Intégration	SPCH	0	0	0	0	0	616'000	640'000	640'000
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	8'000'000	9'333'800	-583'000	8'750'800	8'750'800	1'771'625	0	0
Entretien durable-ass.bruit-MD 2026-2029	SPCH	0	0	0	0	0	8'350'000	8'350'000	8'350'000
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	50'000	50'000	0	50'000	0	0	0	0
Equip.déneig.transp.privés 2025-2031	SPCH	0	0	0	0	50'000	50'000	50'000	50'000
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	80'000	50'000	-30'000	20'000	0	0	0	0
H18 Contournement est Chauv-de-Fonds	SPCH	1'470'685	5'755'000	-3'302'115	2'452'885	14'670'192	13'049'825	14'610'737	14'610'737
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	800'000	0	0	0	0	0	0	0
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	600'000	0	0	0	0	0	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	0	0	0	0	700'000	0	0	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	2'990'075	2'740'000	0	2'740'000	4'279'725	2'965'000	1'105'000	1'105'000
Reconstruction RC2326 Le Cachot	SPCH	100'000	0	0	0	0	0	0	0
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	2'765'000	6'545'000	-3'900'000	2'645'000	785'800	130'800	0	0
Rénov. technique centre de La Brévine	SPCH	0	100'000	0	100'000	200'000	0	0	0
Rénovation technique CTB (Boudevilliers)	SPCH	0	100'000	0	100'000	200'000	0	0	0
Travaux électromécaniques 2024-2027	SPCH	0	100'000	0	100'000	100'000	150'000	250'000	250'000
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	160'000	0	0	0	0	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	SPCH	300'000	0	0	0	0	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 2024-2025	SPCH	0	350'000	0	350'000	350'000	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 2026-2027	SPCH	0	0	0	0	0	350'000	350'000	350'000
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	SPCH	300'000	0	0	0	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	SPCH	0	300'000	0	300'000	300'000	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2026-2027	SPCH	0	0	0	0	0	300'000	300'000	300'000
Tunnel La Clusette, pann.photovoltaïques	SPCH	0	0	0	0	0	197'600	0	0
3e prog. assainis. inst. chauff.	SENE	95'000	0	0	0	0	0	0	0
Analyseurs pour les émissions	SENE	45'000	46'000	0	46'000	20'000	15'000	30'000	30'000
Analyseurs pour les immissions	SENE	30'000	30'000	0	30'000	30'000	30'000	42'000	42'000
Remplacement de l'analyseur LCMSMS	SENE	0	0	0	0	390'000	0	0	0
Remplacement de l'analyseur UV	SENE	0	75'000	0	75'000	0	0	0	0
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	18'000	19'500	-7'800	11'700	0	0	0	0
Convention-programme Forêts 2025-2029	SFFN	0	0	0	0	93'000	93'000	93'000	93'000
Convention-programme Nature 2025-2029	SFFN	0	0	0	0	455'000	455'000	455'000	455'000
Convention-programme Paysage 2025-2029	SFFN	0	0	0	0	162'500	162'500	162'500	162'500
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	117'000	342'150	-171'000	171'150	0	0	0	0
CP forêts 2020-2024	SFFN	93'000	329'550	-236'550	93'000	0	0	0	0
CP Nature 2020-2024	SFFN	503'850	893'500	-549'235	344'265	0	0	0	0
Desserte forestière 22-24	SFFN	73'000	73'000	0	73'000	0	0	0	0
Desserte forestière VdT 2023-24	SFFN	15'000	45'000	-30'000	15'000	0	0	0	0
Investissements forestiers	SFFN	0	46'000	-46'000	0	0	0	0	0
PAC Haut Plateau du Creux de Van	SFFN	0	200'000	-100'000	100'000	0	0	0	0
Pisciculture - système de filtration	SFFN	0	0	-16'077	-16'077	0	0	0	0
Assainissement de fromageries	SAGR	702'000	2'374'000	-1'223'000	1'151'000	972'000	972'000	889'000	889'000
Assainissement fermes et terrains 2023	SAGR	130'000	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2024	SAGR	0	130'000	0	130'000	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2025	SAGR	0	0	0	0	130'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2026	SAGR	0	0	0	0	0	130'000	0	0
Assainissement villa Aurore 1	SAGR	200'000	0	0	0	0	0	0	0
Cuverie avec thermorégulation	SAGR	170'000	0	0	0	0	0	0	0
Exploitations paysannes	SAGR	-975'000	8'350'000	-8'350'000	0	950'000	950'000	950'000	950'000
Gerbeur électrique pour station viticole	SAGR	15'000	0	0	0	0	0	0	0
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	200'000	0	0	0	290'000	0	0	0
Place lavage et remplissage pulvé	SAGR	50'000	0	0	0	0	0	0	0
Plan phyto - Drones	SAGR	20'000	20'000	0	20'000	10'000	0	0	0
Plan phyto - Stations agrométéo	SAGR	10'000	10'000	0	10'000	0	0	0	0
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	300'000	675'000	-375'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	7'000	6'000	0	6'000	0	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	1'500'000	3'000'000	-1'500'000	1'500'000	800'000	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023	Budget 2024			PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Subventions constructions rurales 2024	SAGR	0	2'000'000	-1'000'000	1'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	80'000	160'000	-80'000	80'000	80'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	20'000	40'000	-20'000	20'000	20'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	50'000	150'000	-100'000	50'000	50'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	350'000	1'300'000	-600'000	700'000	700'000	800'000	250'000
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	1'200'000	2'200'000	-1'000'000	1'200'000	1'900'000	1'700'000	1'700'000
Travaux améliorations foncières 2024	SAGR	0	500'000	-250'000	250'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	45'000	0	0	0	0	0	0
Application et logiciel DGWeb	SCAV	0	95'000	0	95'000	0	0	0
Autoclave laboratoire vétérinaire	SCAV	0	0	0	0	0	70'000	0
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	SCAV	50'000	45'000	0	45'000	0	0	0
CC équip. labo. Consommation 2025-26	SCAV	0	0	0	0	50'000	45'000	0
CC équip. labo. consommation 2027-28	SCAV	0	0	0	0	0	0	50'000
CC équip. labo. Vétérinaire 2024-25	SCAV	0	50'000	0	50'000	45'000	0	0
CC équipements labo. Vétérinaire 2026-27	SCAV	0	0	0	0	0	50'000	45'000
Chromatographe en phase gazeuse	SCAV	290'000	0	0	0	0	0	0
Chromatographe en phase liquide	SCAV	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Chromatographe ionique	SCAV	0	0	0	0	0	0	150'000
Equip. analyses microbiologie alim.	SCAV	0	0	0	0	0	0	40'000
Equipement PCR	SCAV	200'000	0	0	0	0	0	0
Extracteur ARN/ADN pour analyses vét.	SCAV	0	0	0	0	0	0	50'000
Logiciel de gestion des manif. publiques	SCAV	0	200'000	0	200'000	200'000	0	0
Logiciel de gestion Police du commerce	SCAV	0	200'000	0	200'000	200'000	0	0
Système TEMPO	SCAV	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Système Vitek	SCAV	0	0	0	0	70'000	0	0
XRF Portable	SCAV	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Epuration des eaux et adduction	Fds Eaux	0	13'500'000	-13'500'000	0	0	0	0
Département emploi et cohésion sociale (DECS)		-51'800	150'000	-201'100	-51'100	233'000	-67'000	-167'515
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	105'000	0	-60'000	-60'000	-75'000	-75'000	-219'415
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	0	150'000	0	150'000	135'000	135'000	135'000
Prêts d'études	SASO	-156'800	0	-141'100	-141'100	-127'000	-127'000	-83'100
Financement du projet de la FADS	SAHA	0	0	0	0	300'000	0	0

Projets d'investissements transversaux

Les dépenses nettes relatives aux projets transversaux atteignent CHF 22,5 millions au budget 2024 (environ 19%). La notion de projet transversal est utilisée lorsque plusieurs services sont impliqués financièrement sur un même investissement. Les plus significatifs d'entre eux sous l'angle de la dépense 2024 d'investissement sont le programme d'impulsion et de transformations, le projet Vitamine et le crédit pour la sécurisation de l'outil de production informatique.

S'agissant du programme d'impulsion et de transformations, la dépense d'investissement net à consentir en 2024 de CHF 8,4 millions est en grande partie composée des prêts pour favoriser le développement économique (CHF 4 millions) ainsi que des accords de positionnements stratégique (CHF 0,9 million). Les études pour investissements futurs ont majoritairement trait aux concepts de mobilité (CHF 0,7 million) sous l'angle des transports publics, thématique qui revêt une certaine importance dans ce programme puisqu'elle est également touchée par le volet mobilité durable du programme (CHF 0,5 million) qui concerne essentiellement le subventionnement ou l'acquisition de bornes électriques, ainsi que celui en lien avec la mise en conformité des arrêts de bus (CHF 1 million).

La dépense 2024 de CHF 6,9 millions à effectuer dans le cadre du projet Vitamine est pour la plus large partie nécessaire aux aménagements intérieurs et à l'acquisition de mobilier des sites de Tivoli Nord à Neuchâtel et des Docks à la Chaux-de-Fonds.

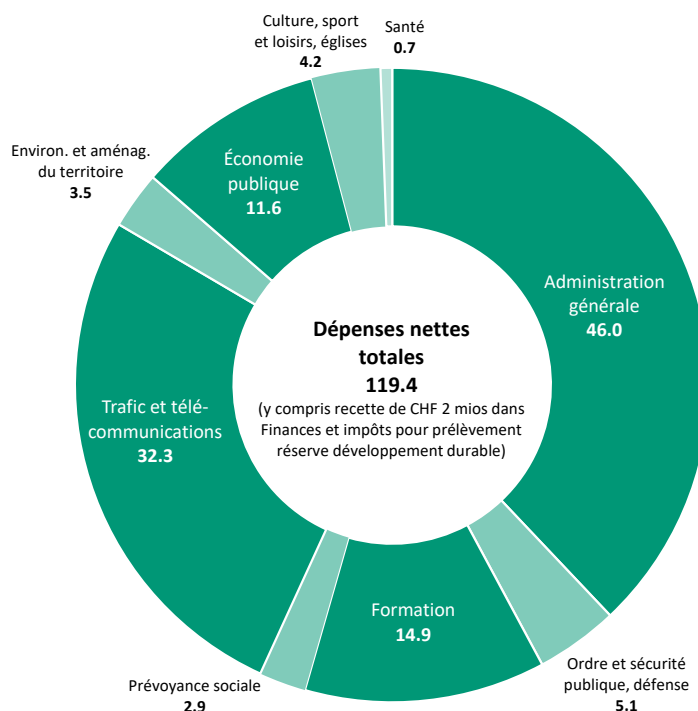
Le budget de CHF 3 millions alloué par le biais du crédit-cadre pour la sécurisation de l'outil de production informatique permet de continuer les travaux sur le bâtiment des Cadolles 9 et d'équiper les salles machines qui feront partie du site. Des informations complémentaires sur les principaux projets transversaux sont également disponibles au chapitre 5.2 qui les présente sous l'angle des crédits d'engagement.

Principaux projets d'investissement sous l'angle de la classification fonctionnelle

La représentation schématique qui suit présente le volume d'investissements nets par domaine fonctionnel. Pour rappel, les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques.

Un crédit-cadre d'engagement regroupe de multiples objets et peut concerner plusieurs domaines fonctionnels. En effet, c'est la nature des activités du service utilisateur final de chaque objet qui détermine l'affectation des dépenses à l'un ou l'autre de ces domaines.

Budget 2024 des investissements par domaine fonctionnel (Dépenses nettes – Millions CHF)



Administration générale

Les projets qui sont affectés à ce domaine concernent les infrastructures qui bénéficient à l'administration dans son ensemble. Les dépenses nettes atteignent CHF 46 millions au budget 2024 et comprennent le projet d'acquisition des 2/3 du bâtiment de la police neuchâteloise (BAP) pour CHF 14,7 millions dont la dépense est prévue hors des mécanismes du frein à l'endettement. Cette opération permettra ainsi à l'État d'en être pleinement propriétaire. Les moyens financiers relatifs à Vitamine (CHF 6,9 millions), à l'entretien constructif sur les immeubles (CHF 4,5 millions) et au programme d'assainissement du patrimoine immobilier (CHF 4,3 millions) font également partie de ce domaine fonctionnel.

Ordre, sécurité publique et défense

En matière d'ordre, sécurité publique et défense, la PONE prévoit d'investir CHF 2,8 millions, principalement pour son réseau de communication et d'information. Le projet d'infirmerie à l'établissement de détention de la Promenade (EDPR) qu'il est prévu de mener à terme courant 2024 implique encore une dépense de CHF 1 million. Le renouvellement de matériel de sécurité nécessaire à l'activité du SPNE, comme l'interphonie, les détecteurs de métaux ou les portiques de sécurité représente un budget de 0,8 million.

Formation

La formation occupe une part importante du budget 2024 du compte des investissements avec CHF 14,9 millions. Elle est amenée à croître davantage à moyen terme (PFT 2025-27) avec la phase de réalisation du projet UniHub. Les chantiers en cours ou à entreprendre sur les bâtiments dédiés et les études y relatives composent la majeure partie de cette enveloppe avec CHF 11 millions. Les principaux projets sont l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF 9 millions) ainsi que les études en lien avec le futur édifice UniHub (CHF 2 millions). Outre les interventions à mener sur les bâtiments, les acquisitions d'infrastructure en lien avec le programme d'éducation numérique trouvent leur place dans ce domaine fonctionnel (CHF 1,8 million). Les moyens didactiques ainsi que les infrastructures (hors éducation numérique) nécessaires au CPNE totalisent CHF 2 millions.

Culture, sport et loisirs, église

La dépense nette 2024 de CHF 2,6 millions à effectuer sous l'égide du projet de valorisation des anciennes prisons de Neuchâtel intègre ce domaine. Les projets propres au service de la culture d'un total de CHF 1,6 million, comme la fouille de sauvetage archéologique (CHF 0,9 million), la sécurisation et le déménagement des collections aux centres d'archives (CHF 0,5 million), ainsi que le subventionnement pour la 2^{ème} étape de la Collégiale (CHF 0,3 million) complètent les dépenses relatives à ce domaine fonctionnel.

Santé

Les investissements budgétés pour la santé sont relatifs aux études pour la modernisation du parc EMS (CHF 0,1 million) ainsi qu'à des équipements et logiciels utiles au SCAV pour les analyses en matière de denrées alimentaires (CHF 0,6 million).

Prévoyance sociale

Les investissements à effectuer au titre de la prévoyance sociale concernent essentiellement des prêts à accorder dans le cadre de la politique du logement (CHF 2,8 millions).

Trafic et télécommunications

L'État prévoit d'investir CHF 32,3 millions (au net) pour le domaine lié au trafic et aux télécommunications. Une part de CHF 26,5 millions de cette enveloppe est portée par le SPCH. Ce service prévoit principalement d'attribuer ces ressources pour mener à bien les travaux relatifs au crédit cadre pour l'entretien durable, l'assainissement du bruit et la mobilité douce 2022-2025 (CHF 8,8 millions), la 12^{ème} étape de corrections et d'aménagements des routes cantonales (CHF 4,2 millions), l'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF 3,5 millions), la reconstruction de la route cantonale 1310 Ponts-de-Martel – La Sagne (CHF 2,7 millions), le remplacement du Grand Pont à la Chaux-de-Fonds (CHF 2,6 millions) ou encore pour le contournement est de La Chaux-de-Fonds (CHF 2,5 millions). Ce dernier projet va prendre une ampleur particulière à partir de 2025 avec des dépenses annuelles nettes estimées entre CHF 13 et 14 millions. Outre les projets de génie civil, une dépense nette d'investissement pour les transports publics de CHF 4 millions est prévue afin notamment de poursuivre la construction de la halte ferroviaire de la Fiaz, et les études en vue de la concrétisation du RER neuchâtelois. Des subventions sont également prévues pour la mise en conformité des arrêts de bus (via le programme d'impulsion).

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le volume d'investissement net 2024 en lien avec la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est de CHF 3,5 millions. Ces dépenses sont allouées principalement aux ouvrages de protection, aux aménagements de sentiers pédestres, aux travaux sur cours d'eau et à des conventions programmes avec la Confédération.

Économie publique

En terme d'économie publique, l'investissement net 2024 atteint CHF 11,6 millions. Le NECO consacre une dépense nette de CHF 3,9 millions, principalement par le biais de prêts accordés (comprend les octrois et les remboursements) dans le cadre de la politique régionale ou par le programme d'impulsion et de transformations. Le SAGR prévoit des investissements à hauteur de CHF 6,4 millions, en majeure partie par le biais d'octrois de subventions pour les constructions rurales, les améliorations foncières ou l'assainissement de fromageries. Il est également prévu d'investir CHF 1,1 million par le biais du programme d'impulsion et de transformations pour les accords de positionnement stratégique et pour le soutien à la mobilité durable menée par des tiers.

Finances et impôts

L'article 82b de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) prévoit que les dépenses d'investissement représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable peuvent être financées jusqu'à concurrence de 50% par la réserve en faveur du développement durable. La recette d'investissement de CHF 2 millions attribuées à ce domaine fonctionnel traduit justement le prélèvement à ladite réserve. La liste des dépenses partiellement financées par la réserve en faveur du développement durable figure au chapitre 2.1.2.4.

4. Bilan et tableau de flux de trésorerie

4.1. Bilan prévisionnel

Bilan (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écart B2024 - B2023 CHF	%
1 ACTIF	4'305'381'118	4'069'961'614	4'098'966'581	+29'004'967	+0.7%
10 Patrimoine financier (PF)	2'522'973'090	2'094'432'319	2'080'000'758	-14'431'561	-0.7%
100 Disponibilités et placements à court terme	204'982'897	49'805'967	4'374'406	-45'431'561	-91.2%
101 Créances	787'714'433	600'000'000	681'000'000	+81'000'000	+13.5%
102 Placements financiers à court terme	96'728'350	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	1'289'848'815	1'300'000'000	1'250'000'000	-50'000'000	-3.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'153'599	7'000'000	7'000'000	0	0.0%
107 Placements financiers	1'261'292	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	136'283'704	137'626'352	137'626'352	0	0.0%
14 Patrimoine administratif (PA)	1'782'408'028	1'975'529'295	2'018'965'823	+43'436'528	+2.2%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'109'975'360	1'265'987'123	1'332'495'019	+66'507'896	+5.3%
142 Immobilisations incorporelles	16'827'597	24'481'305	21'076'828	-3'404'477	-13.9%
144 Prêts	134'555'081	171'222'812	177'552'744	+6'329'932	+3.7%
145 Participations, capital social	403'871'557	402'951'547	403'201'547	+250'000	+0.1%
146 Subventions d'investissements	117'178'432	110'886'508	84'639'685	-26'246'823	-23.7%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	0	--
2 PASSIF	4'305'381'118	4'069'961'614	4'098'966'581	+29'004'967	+0.7%
20 Capitaux de tiers	3'959'989'548	4'008'757'159	4'079'000'000	+70'242'841	+1.8%
200 Engagements courants	1'759'516'934	1'200'000'000	1'800'000'000	+600'000'000	+50.0%
201 Engagements financiers à court terme	297'502'338	650'000'000	200'000'000	-450'000'000	-69.2%
204 Passifs de régularisation	191'694'542	180'000'000	200'000'000	+20'000'000	+11.1%
205 Provisions à court terme	39'406'966	0	0	0	--
206 Engagements financiers à long terme	1'571'359'623	1'900'000'000	1'800'000'000	-100'000'000	-5.3%
208 Provisions à long terme	83'607'776	65'128'792	65'000'000	-128'792	-0.2%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	16'901'369	13'628'367	14'000'000	+371'633	+2.7%
29 Capital propre	345'391'571	61'204'455	19'966'581	-41'237'874	-67.4%
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'326'995	81'238'721	81'238'721	0	0.0%
291 Fonds	77'704'617	34'289'746	15'289'746	-19'000'000	-55.4%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	0	--
294 Réserves	272'536'537	72'512'724	62'838'106	-9'674'618	-13.3%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	315'175'011	294'322'595	270'911'028	-23'411'567	-8.0%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	122'293'403	114'874'288	114'874'288	0	0.0%
298 Autres capitaux propres	0	0	0	0	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-530'644'993	-536'033'619	-525'185'308	+10'848'311	+2.0%

Lorsque le résultat d'un exercice se solde par un excédent de charges (déficit), la perte est portée en diminution du capital propre au bilan. Ainsi, le découvert correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de résultats, et est comptabilisé en déduction du capital propre. Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). En revanche, on parle de fortune nette, lorsque les avoirs sont plus élevés que les engagements. Un excédent de revenus du compte de résultats (bénéfice) permet ainsi de diminuer le découvert (ou d'augmenter la fortune nette) de la collectivité publique.

Le bilan prévisionnel au 31 décembre 2024 présente un découvert de CHF 525,2 millions, soit une amélioration par rapport au budget 2023 équivalente à l'excédent de revenus budgété en 2024 (CHF 10,8 millions). Au vu de la situation actuelle et future du compte de résultats sur la période 2025-2027, le bilan pourrait présenter des fonds propres négatifs, avec une augmentation du découvert, qui augmentera d'autant les objectifs des résultats budgétaires à venir.

Le total du bilan prévisionnel pour le budget 2024 augmente à plus de CHF 4,1 milliards au 31 décembre 2024, principalement lié à la politique d'investissement soutenue, ainsi que l'augmentation de l'endettement. Il est comparé au bilan budgétaire 2023 qui escomptait des décaissements massifs dans les capitaux étrangers, ce qui n'a pas été le cas dans les faits. Cette situation corrigée génère une augmentation budgétaire importante des engagements courants pouvant fausser la lecture des variations.

4.2. Tableau de flux de trésorerie prévisionnel

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	6'427'947	-13'585'483	10'848'311
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	63'829'305	67'088'512	75'924'175
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	2'337'682	0	0
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-3'925'794	0	0
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-346'352'220	86'291'521	-81'000'000
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	370'315	-1'090'000	0
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	11'246'678	-66'079'515	50'000'000
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	585'780	0	0
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	496'376'604	-7'648'005	500'000'000
+ Augmentation / - diminution des provisions	10'908'539	-5'298'452	-128'792
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	4'750'785	-1'093'881	20'000'000
+ Attrib. / - prélév. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	23'659'565	-8'353'574	-18'628'367
+ Attrib. / - prélév. comptes de réserve du capital propre	12'668'557	-57'510'741	-33'086'185
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	282'883'741	-7'279'618	523'929'142
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	42'734'851	17'985'066	55'926'576
+ Remboursements de prêts et de participations	14'156'280	12'864'866	13'016'068
+ Contributions acquises	26'254'588	710'650	36'525'958
+ Contributions à redistribuer	2'323'983	4'409'550	6'384'550
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-96'142'340	-135'742'994	-175'287'279
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-54'108'628	-113'747'433	-123'665'817
- Prêts et participations	-24'708'760	-24'266'000	-19'596'000
- Propres contributions d'investissement	-15'182'247	6'679'989	-25'640'912
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'142'706	-4'409'550	-6'384'550
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-53'407'489	-117'757'928	-119'360'703
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER			
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	-44'612'085	20'205'575	0
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	166'800	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-44'445'285	20'205'575	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-97'852'774	-97'552'353	404'568'439
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	57'869'394	90'648'545	-100'000'000
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-146'096'802	27'951'000	-350'000'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-88'227'409	118'599'545	-450'000'000
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	96'803'558	13'767'574	-45'431'561
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	108'179'339	36'038'393	49'805'967
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	204'982'897	49'805'967	4'374'406
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	96'803'558	13'767'574	-45'431'561

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

Un tableau de flux de trésorerie prévisionnel est présenté au budget afin de renseigner sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif (compte des investissements), le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement

Les activités d'exploitation totalisent un flux financier qui est basé sur le budget 2023. Or, les hypothèses passées concernant les engagements courants ne se sont pas réalisées. Dès lors, la lecture est faussée par ces éléments. Globalement, il apparaît que l'activité de l'État n'est pas totalement financée. Les éléments principaux générant l'augmentation de l'endettement correspondent aux flux financiers liés à la politique d'investissements et à la consommation des réserves, en particulier celles relatives à la politique conjoncturelle, au développement durable et au programme d'impulsion.

4.3. Endettement

Endettement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF %	
Dettes au sens étroit (emprunts)	1'734'291'138	2'085'000'000	2'006'000'000	2'035'000'000	2'062'000'000	2'090'000'000	-79'000'000	-3.8%
Dettes au sens large (dette brute selon MCH2)	3'627'672'796	3'750'000'000	3'800'000'000	3'830'000'000	3'860'000'000	3'890'000'000	+50'000'000	+1.3%

Dettes au sens étroit et au sens large

La *dette au sens étroit* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter. En revanche, la *dette brute* est une notion plus large que les simples emprunts reflétés par la *dette au sens strict*, car elle inclut également d'autres obligations potentielles et futures comme les engagements courants ou les montants vis-à-vis de la Confédération notamment dans le domaine agricole et des prêts de politique régionale. Ainsi, pour englober ces éléments, on recourt plus volontiers à la notion de *dette au sens large*, dont le calcul correspond à la dette brute selon MCH2, à savoir : les engagements courants (rubrique 200 du bilan), les engagements financiers à court terme (rubrique 201), les engagements financiers à long terme (rubrique 206), déduction faite des potentiels instruments financiers dérivés à court et long terme (respectivement rubrique 2016 et 2066). Les comparaisons internationales relatives à l'endettement des collectivités publiques et les notations (ratings) sur l'appréciation du risque de crédit se fondent sur des notions proches de la *dette au sens large*.

L'évolution de la dette au sens étroit et au sens large présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas entièrement basée sur le plan financier. En effet, l'insuffisance de financement a été corrigée afin de tenir compte des objectifs du Conseil d'État en termes d'investissements minimum à réaliser et l'atteinte de l'équilibre au niveau du compte de résultats sur la période 2025-2027. Il va de soi que si cet objectif n'est pas tenu, alors l'endettement augmentera d'autant, raison pour laquelle le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette au sens étroit selon les deux alternatives, à savoir une première basée sur le PFT actuel et une seconde adaptée en fonction des objectifs du Conseil d'État en lien avec le dispositif de maîtrise des finances.

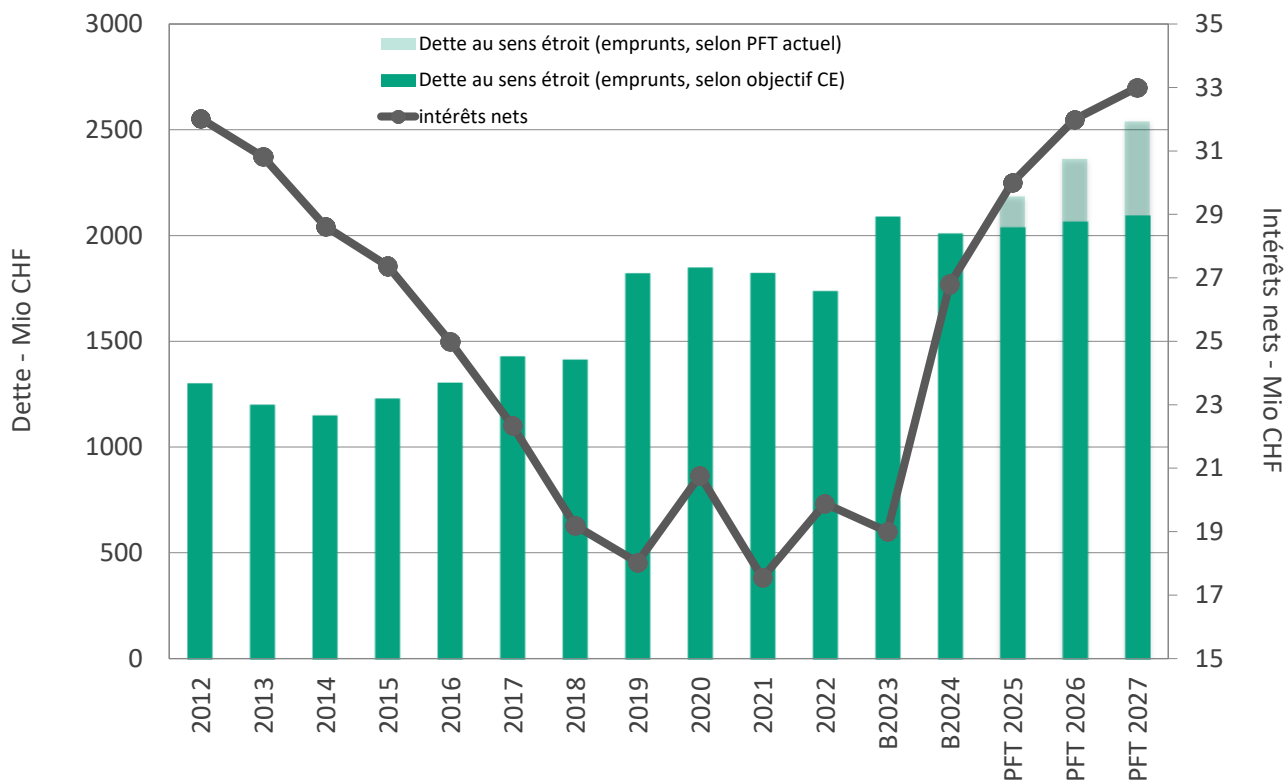
La *dette au sens étroit* présentée lors du budget 2023 (CHF 2,1 milliards) était basée sur des hypothèses d'évolution pessimistes et les incertitudes liées à la crise COVID. Lors de l'élaboration du budget 2024 et du PFT 2025-2027, ces hypothèses ont été revues, afin de correspondre au contexte économique et financier actuel, permettant à la *dette au sens étroit* de se situer à un niveau inférieur au budget 2023 (CHF -79 millions). Toutefois, selon les hypothèses retenues, la *dette au sens étroit* devrait augmenter au cours des prochains exercices pour atteindre CHF 2,1 milliards en 2027. En ce qui concerne la *dette au sens large*, elle enregistre une hausse de CHF 50 millions en 2024 par rapport à 2023, et poursuivra son ascension jusqu'en 2027 pour atteindre CHF 3,9 milliards. L'application du nouveau mécanisme de frein à l'endettement depuis l'exercice 2020, qui impose un volume minimum d'investissements et un degré d'autofinancement suffisamment important (sans pour autant contraindre d'autofinancer entièrement les investissements réalisés), impactent l'évolution de l'endettement du canton.

Charges d'intérêts

Après une longue période de taux négatifs, la BNS a rehaussé massivement son taux directeur au cours des derniers trimestres (passage de -0,75% en juin 2022 à +1,75% en juin 2023) pour contrôler l'inflation et respecter son objectif de stabilité des prix fixé entre 0% et +2%. Bien que l'inflation suisse soit passée sous la barre des 2% en juin 2023, pour la première fois depuis janvier 2022, la pression inflationniste demeure soutenue, notamment au niveau international, et les risques conjoncturels sont importants.

Dans un contexte marqué par l'inflation, les incertitudes géopolitiques, la crise énergétique et des matières premières, les estimations budgétaires relatives aux charges d'intérêt sont rendues délicates. La hausse généralisée des taux, observée depuis fin 2021, va engendrer une importante et rapide augmentation des charges d'intérêts au cours des prochains exercices (CHF +7,8 millions en 2024 par rapport à 2023, soit CHF 26,8 millions, voir graphique ci-dessous), et qui sera d'autant plus importante si l'évolution de la dette n'est pas contrôlée. En effet, l'autofinancement actuel ne permet pas de financer entièrement les investissements nets prévus ; à cela s'ajoute le renouvellement des emprunts arrivant à échéance à des taux proches de 2% (alors que les taux situaient aux alentours de 0%, il y a encore 18 mois). Il est donc indispensable de maîtriser les dépenses nouvelles qui sont difficilement intégrables dans la structure financière actuelle du canton, et de consolider les finances de l'État. Afin de répondre au postulat 20.108 « Pour une approche rationnelle de l'endettement » accepté par le Grand Conseil en date du 2 septembre 2020, le Conseil d'État a adopté, le 16 août 2023, un rapport destiné à votre autorité afin de thématiser la problématique de l'endettement et de tirer des enseignements importants qui doivent inciter à une politique d'endettement prudente du canton pour répondre aux défis futurs.

Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2012 à 2027



5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

5.1. Informations générales

5.1.1. Objectifs

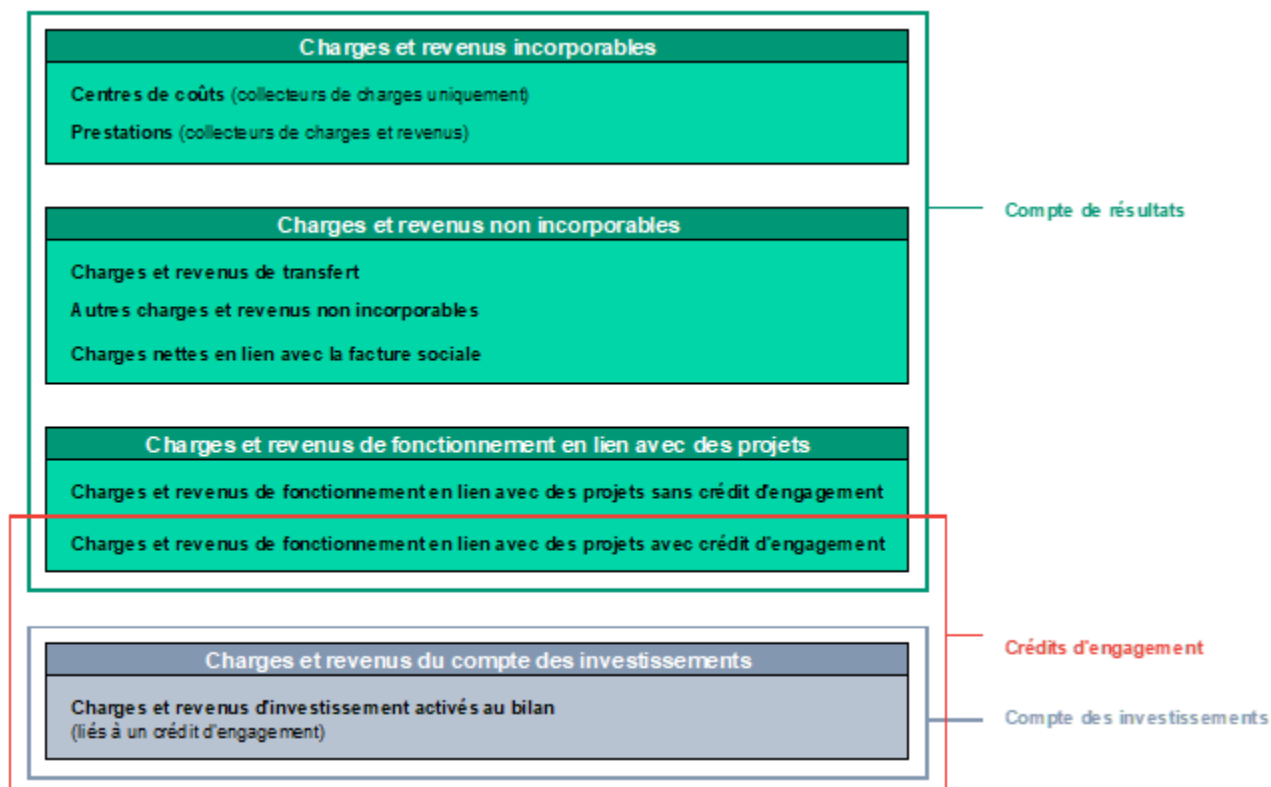
La comptabilité analytique doit permettre de piloter l'État par prestations et groupes de prestations, d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes. L'objectif de la comptabilité analytique est de permettre de faire des choix plus précis sur les prestations offertes. Elle permet également de donner des indicateurs aux services sur leurs activités et d'inciter ceux-ci à en améliorer leur gestion.

L'introduction de la comptabilité analytique découle de la volonté politique fixée dans la LFinEC d'avoir une gestion des prestations par enveloppe budgétaire et mandat de prestations.

Cette vision analytique des charges et des revenus se reflète dans le tome 2 du rapport consacré à la vue synthétique par entité (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupe de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque entité indique les tâches à effectuer, structurées par groupe de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs.

5.1.2. La comptabilité analytique en bref

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différents éléments analytiques disponibles tant pour le compte de résultats que pour le compte des investissements :



Dans la détermination du résultat analytique, une distinction est effectuée entre les charges et revenus incorporables et ceux non-incorporables aux prestations.

Charges et revenus incorporables

Dans la catégorie des charges et revenus incorporables, nous retrouverons toutes les charges et tous les revenus entrant directement ou indirectement dans la détermination du coût des prestations, tels les charges salariales, les acquisitions en biens et services, les amortissements, les charges transverses (forfaits des services centraux) ainsi que les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Charges et revenus non incorporables

Les charges et revenus non incorporables concernent principalement des éléments financiers qui ne sont pas en lien direct avec la délivrance des prestations tels que les revenus fiscaux, les charges de transfert (subventions accordées et acquises) ainsi que les charges et revenus extraordinaires et les variations des réserves. Dans cette catégorie, sont également affectées toutes les charges de fonctionnement liées à des projets gérés par crédit d'engagement. Celles-ci proviennent soit de projets d'investissement dont une partie des dépenses émarginent au compte de résultats car non activables au bilan, soit de projets dont l'entier des dépenses est comptabilisé au compte de résultats. Nous avons également un certain nombre de projet qui émarginent au compte de résultats mais qui ne font pas l'objet de crédit d'engagement. Ces éléments permettent d'identifier des charges et revenus qui sortent de l'activité habituelle des services, qui sont délimités dans le temps et dont les services souhaitent pouvoir en suivre l'évolution.

5.1.3. Résultats analytiques globaux

Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Charges (-) et revenus (+) incorporables aux prestations	-418'222'875	-451'580'924	-459'643'122	-8'062'198	-1.8%
Revenus	237'122'028	235'855'037	245'509'503	+9'654'467	+4.1%
- Coûts salariaux directs	350'139'784	397'443'136	394'455'564	-2'987'572	-0.8%
- Autres coûts directes	131'305'501	150'483'615	149'711'513	-772'102	-0.5%
- Salaires et autres charges indirectes du service	173'899'618	139'509'209	160'985'548	+21'476'339	+15.4%
Charges (-) et revenus (+) non incorporables aux prestations	507'831'848	506'864'148	536'067'702	+29'203'554	+5.8%
Charges (-) et revenus (+) de transferts	-492'414'196	-513'747'948	-538'806'115	-25'058'167	-4.9%
+ Autres charges (-) et revenus (+) non-incorporables	1'117'049'835	1'162'054'978	1'202'525'967	+40'470'989	+3.5%
- Facture sociale	116'803'792	141'442'882	127'652'150	-13'790'732	-9.8%
Résultat analytique hors projet [1]	89'608'973	55'283'224	76'424'580	+21'141'356	+38.2%
Résultat analytique liées aux projets sans crédit d'engagement	-2'632'263	-2'557'349	-1'598'776	+958'573	+37.5%
Revenus projets sans crédit d'engagement	2'459'460	907'500	906'270	-1'230	-0.1%
- Charges externes projets sans crédit d'engagement	1'482'077	706'400	644'270	-62'130	-8.8%
- Charges salariales sur projets sans crédit d'engagement	3'609'646	2'758'449	1'860'776	-897'673	-32.5%
Résultat analytique liées aux projets gérés par crédit d'engagement	-80'548'762	-66'311'357	-63'977'493	+2'333'864	+3.5%
Revenus fonctionnement projet avec crédit d'engagement	21'525'173	6'833'000	6'278'000	-555'000	-8.1%
+ Activation de charges salariales (revenus du compte de résultats)	3'934'298	5'117'996	8'220'996	+3'103'001	+60.6%
- Charges externes projets avec crédit d'engagement	98'441'898	69'471'625	67'442'140	-2'029'485	-2.9%
- Charges salariales sur projets avec crédit d'engagement	7'566'336	8'790'728	11'034'349	+2'243'621	+25.5%
Résultat analytique lié aux projets [2]	-83'181'025	-68'868'707	-65'576'269	+3'292'437	+4.8%
Résultat total [1] + [2]	6'427'947	-13'585'483	10'848'311	+24'433'794	+179.9%

Les activités de l'État liées aux prestations prévoient au budget 2024 un excédent de charge de CHF 459,6 millions, soit une augmentation de CHF 8 millions par rapport au budget 2023 et de CHF 41,4 millions par rapport aux comptes 2022. Les charges et revenus non incorporables aux prestations génèrent un excédent de revenus de CHF 536,1 millions. Les recettes fiscales représentent CHF 1'130,7 millions et contribuent majoritairement aux revenus non incorporables, portant ainsi le résultat analytique hors projet à un excédent de revenus de CHF 76,4 millions. Notons encore que les coûts de la facture sociale pèsent pour CHF 127,6 millions en diminution de CHF 13,8 millions par rapport au budget 2023 mais en augmentation de CHF 10,8 millions par rapport aux comptes 2022.

Les dépenses de fonctionnement liées aux projets gérées par crédit d'engagement présentent un excédent de charge de CHF 64 millions soit une diminution de CHF 2,3 millions par rapport au budget 2023 et de CHF 16,5 millions par rapport au comptes 2022. Finalement les dépenses liées à des projets spécifiques hors crédit d'engagement présentent un excédent de charge de CHF 1,6 million, portant celui lié aux projets à CHF 65,6 millions et le résultat global à un bénéfice de CHF 10,8 millions.

Résultat des projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Écart B2024 - B2023 CHF %	
Résultat analytique liées aux projets gérés par crédit d'engagement	80'548'762	66'311'357	63'977'493	-2'333'864	-3.5%
Charges externes projets avec crédit d'engagement	98'441'898	69'471'625	67'442'140	-2'029'485	-2.9%
+ Charges salariales projets avec crédit d'engagement	7'566'336	8'790'728	11'034'349	+2'243'621	+25.5%
- Revenus fonctionnement projet avec crédit d'engagement	21'525'173	6'833'000	6'278'000	-555'000	-8.1%
- Activation de charges salariales (revenus du compte de résultats)	3'934'298	5'117'996	8'220'996	+3'103'001	+60.6%
Dépenses et revenus d'investissement	59'332'132	117'757'928	119'360'703	+1'602'775	+1.4%
Charges externes d'investissement liées aux projets	88'750'404	149'024'616	153'566'283	+4'541'667	+3.0%
+ Activation de charges salariales (dépenses du compte des investissements)	3'934'298	5'117'996	8'220'996	+3'103'001	+60.6%
- Recettes d'investissements liées aux projets	33'352'570	36'384'684	42'426'576	+6'041'892	+16.6%
Résultat des projets gérés par crédit d'engagement	139'880'894	184'069'285	183'338'196	-731'089	-0.4%

Le tableau ci-dessus présente le résultat des projets gérés par crédit d'engagement, notion expliquée en détail au chapitre suivant avec une vision globale et transparente au niveau du suivi des crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par entité du tome 2).

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2024 s'élèvent à CHF 119,4 millions, soit une augmentation de CHF 1,6 million par rapport au budget 2023 et de CHF 60,1 millions par rapport aux comptes 2022. Le total des dépenses en lien avec des projets s'élèvent à CHF 183,3 millions dont CHF 64 millions émarginent au compte de résultat.

5.2. Projets gérés par crédit d'engagement

5.2.1. Informations générales

Sur le plan juridique, un crédit d'engagement est une autorisation de prendre des engagements financiers allant au-delà de l'exercice budgétaire (art. 37 LFinEC). Sur le plan technique, un crédit d'engagement permet de gérer et de suivre des projets sur une période pluriannuelle, notamment les dépenses et les recettes liées aux investissements du patrimoine administratif. Ils constituent en ce sens un outil analytique de reporting au même titre que les prestations mentionnées dans le précédent chapitre. L'article 40, alinéa 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats et/ou dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Les données qui sont présentées dans le tableau de synthèse du présent chapitre constituent par conséquent un inventaire des projets agrégeant les informations en regard des deux états financiers susmentionnés. Outre l'indication du département et de l'entité qui sont concernés, les informations publiées précisent aussi le statut du projet. Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter font référence aux projets envisagés par le Conseil d'État et pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir conformément aux compétences financières en vigueur entre les pouvoirs exécutif et législatif. Bien que déjà adopté, un crédit « à solliciter » peut également s'expliquer par le délai référendaire en cours (concerne les projets dont la compétence d'octroi relève du Grand Conseil).

Les montants des crédits d'engagement (enveloppe globale y compris éventuel crédit complémentaire) sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes conformément à l'art. 40 al. 2 LFinEC) pour les projets qui ont été ouverts dès 2015 et au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation, pour les projets accordés avant 2015. Ce mélange de données brutes et nettes dans un même tableau n'est pas sans poser problème pour effectuer un suivi harmonisé des crédits d'engagement. Si les dépenses annuelles (colonnes budget et PFT), sont toujours indiquées au net, les autres informations chiffrées (montant global de l'enveloppe, dépenses au 31 décembre 2022 et calcul du solde disponible) dépendent du cadre légal sous lequel a été ouvert crédit. La colonne « Date ACE / Décret » permettra ainsi au lecteur de savoir si le suivi est effectué au brut (crédits ouverts dès 2015) ou au net (crédits ouverts avant 2015).

Parallèlement aux projets à proprement dit, le tableau de synthèse comprend également les prêts octroyés par le canton (gestion par le biais du compte des investissements) même si, pour les plus anciens, aucune ouverture formelle d'un crédit d'engagement n'est intervenue, contrairement à ce qui se fait dans la pratique actuelle. Sur le plan comptable, un remboursement de prêt se matérialise par une recette d'investissement (d'où parfois des dépenses nettes négatives dans le tableau).

À noter que seuls les crédits d'engagement pour lesquels des montants émergent aux budgets 2023-24 et/ou au PFT 2025-27 sont repris dans l'inventaire publié ci-après. Des explications détaillées sur les dépenses les plus significatives figurent déjà dans les commentaires des chapitres précédents, notamment la troisième partie du rapport sur le compte des investissements. Ces analyses ne sont donc pas reprises dans le présent chapitre. Rappelons enfin que les données financières relatives aux crédits d'engagement peuvent intégrer la valorisation des heures effectuées par des collaborateurs internes sur un projet, pour autant que le volume soit significatif.

5.2.2. Principaux projets transversaux

Si une unité administrative est souvent responsable de la gestion d'un projet et en supporte l'intégralité des coûts, certains crédits d'engagement ayant été ouverts ces dernières années sont caractérisés par leur transversalité et occasionnent parfois des dépenses au travers de plusieurs services de l'administration. La présentation des projets transversaux dans le tableau de synthèse est consolidée au niveau de l'entité responsable afin de permettre une vision globale et transparente du suivi de ces crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par service du tome 2).

Programme d'impulsion et de transformations

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil en 2019, pour un montant total de CHF 70,8 millions. Il vise d'une part à stimuler les investissements de façon à maximiser l'impact des montants engagés par le canton (effet multiplicateur) et d'autre part la mise en œuvre de réformes dans plusieurs départements. Concrètement, les projets englobés dans le programme d'impulsion font l'objet de neuf crédits d'engagement (dont le dernier a été octroyé fin 2022 pour le virage ambulatoire handicap). Ces derniers sont présentés de manière consolidée à la Chancellerie mais les dépenses sont décentralisées dans l'ensemble des départements. Sur les CHF 12 millions de dépenses nettes prévues au budget 2024, CHF 8,4 millions concernent le compte des investissements et CHF 3,6 millions les charges du compte de résultats. Ces dernières sont compensées par un prélèvement équivalent à la réserve du programme d'impulsion afin de neutraliser l'impact sur le résultat. D'un montant initial de CHF 18 millions, cette réserve a déjà fait l'objet de plusieurs

prélèvements sur la période 2019-2022 et devrait atteindre CHF 4,3 millions au terme de l'exercice 2024. Rappelons que la durée des crédits d'engagement du programme d'impulsion et de transformations a fait l'objet de diverses prolongations à l'occasion du vote du dernier budget. Les dépenses inscrites au PFT 2025 sont plus ou moins similaires au montant figurant au budget 2024. Elles devraient ensuite diminuer progressivement en 2026 et 2027.

Vitamine

Le projet Vitamine concerne le regroupement et l'optimisation de l'administration cantonale au sein de pôles thématiques (notamment sur les sites de Tivoli à Serrières et des Docks à La Chaux-de-Fonds). Un crédit d'engagement de CHF 31 millions a été adopté en juin 2019 et un complément de CHF 8 millions a été accepté par le Grand Conseil début novembre 2022 en raison des dernières évolutions liées au projet. Dans le tableau de synthèse, les dépenses relatives à ce crédit d'engagement concernent principalement le SBAT et dans une large mesure le compte des investissements. Les coûts sont présentés de manière consolidée à l'office d'organisation (OORG), en charge de la gestion du projet, mais ils relèvent encore d'autres services de l'État comme le SIEN et dans une moindre mesure le SRHE et le SCNE. Le budget 2024 relatif à ce projet est estimé à CHF 7,6 millions et des dépenses sont actuellement prévues jusqu'à l'horizon 2026.

Plan climat

Le traitement politique du projet relatif au Plan climat est arrivé à son terme en début d'année. Ce dossier a été débattu au Grand Conseil lors de la session de janvier 2023 et un crédit d'engagement de CHF 23 millions a été adopté pour la mise en œuvre de la première étape (2022-27). Par ailleurs, des moyens supplémentaires de CHF 1,8 million (Plan climat 1b) ont également été octroyés pour commencer l'élaboration de la seconde étape (2027-2030). Les premières dépenses d'impulsion pour accélérer la dynamique du développement durable dans le canton interviendront par conséquent dès l'exercice 2023. Le budget 2024 prévoit des dépenses annuelles globales de CHF 5,1 millions en regard des deux crédits d'engagement. Ces dernières, qui concernent principalement les entités du DDTE, relèvent quasi exclusivement du compte de résultats et seront en partie financées par le biais de la réserve en faveur du développement durable (cf. article 82b LFinEC). Les informations sont regroupées au niveau du SDTE dans le tableau de synthèse.

Éducation numérique

Avec le programme d'éducation numérique adopté par le Grand Conseil en juin 2020 (crédit d'engagement de CHF 24,7 millions), l'État de Neuchâtel entend relever le défi majeur de la mutation numérique de la société et poursuivre ainsi son engagement à accompagner les transformations sociétales et économiques. L'introduction d'une éducation numérique dans les écoles obligatoires et postobligatoires du canton vise ainsi à préparer et insérer la jeunesse neuchâteloise dans la société actuelle et future en leur permettant de se faire une place en tant qu'acteur social, culturel, civique et économique. Le coût des actions menées par le biais de ce programme s'élève à CHF 2,3 millions au budget 2024 et sont principalement comptabilisées au compte des investissements. S'agissant de la présentation du crédit d'engagement, les dépenses sont consolidées au niveau du SEEO mais d'autres entités du DFDS comptabilisent également des coûts comme le SIEN, les lycées et le CPNE.

Autres crédits transversaux

Les autres crédits d'engagement transversaux concernent essentiellement des projets relatifs au patrimoine bâti de l'État et regroupent des dépenses comptabilisées dans le service métier (SBAT) et dans les différents services concernés. Citons notamment la construction d'une infirmerie pour l'établissement de détention de la Promenade (SBAT/SPNE), les acquisitions réalisées dans le cadre du futur centre des archives et du patrimoine (SBAT/SCNE), les projets en matière de sécurisation informatique (SBAT/SIEN) ou encore la réalisation de nouveaux bâtiments universitaires (Unihub) et du pôle de formation en horlogerie et microtechnique (SBAT/SFPO), dont les dépenses sont inscrites au PFT 2025-27.

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Total						184'069'285	183'338'196	238'093'863	224'673'955	213'041'816	
Chancellerie d'État (CHAN)						11'998'158	12'304'228	12'562'410	2'827'803	-326'222	
Pl-Virage ambulatoire handicap ²⁾	SCHA	En cours	07.12.2022	1'200'000	0	400'000	385'778	386'904	0	0	27'319
Pl-Accélération Projet agglo (PA3) ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	554'245	700'000	792'459	1'615'364	1'589'911	1'135'146	612'875
Pl-accord position. Strat. (APS) ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	15'000'000	1'079'171	2'531'152	2'413'658	4'994'500	0	0	3'981'519
Pl-Développement économique ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	18'000'000	6'134'000	2'474'300	3'997'300	487'300	-1'346'450	-2'759'100	9'012'650
Pl-études invest. futurs ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	5'800'000	970'162	1'385'328	876'610	1'286'610	986'610	0	294'680
Pl-mise en conformité arrêts bus ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	402'658	1'845'227	1'000'000	1'160'000	1'000'000	1'000'000	592'115
Pl-mobilité durable ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	372'414	650'000	523'000	1'887'000	0	0	567'587
Pl-Réformes ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	10'000'000	1'856'209	1'212'151	1'523'224	744'732	597'732	297'732	3'768'220
Pl-soutien innovation ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	2'707'801	800'000	492'199	0	0	0	0
Sécurisation des productions-expéditions	SALI	A solliciter	-	300'000	0	0	300'000	0	0	0	0
Département finances et santé (DFS)						51'954'646	49'982'614	83'355'518	88'103'674	95'398'844	
Vitamine ²⁾	OORG	En cours	25.06.2019	38'950'000	7'923'978	11'080'063	7'567'168	9'148'931	3'090'406	0	139'454
Collectivités et fondations PA ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-
Fds d'aide aux com. en sit. Difficiles ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-30'000	-15'000	-15'000	-15'000	-15'000	-
Fonds de désendettement - OREE ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-22'207	-8'353	-950	0	0	-
Prêts office du logement ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-318'640	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840	-
Régions de montagne ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-23'000	-22'500	-22'500	-22'500	-22'500	-
Coronavirus ⁵⁾	SCSP	En cours	16.03.2020	27'950'000	37'330'418	2'500'000	0	0	0	0	-11'880'418
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	En cours	03.05.2023	694'000	0	0	100'000	350'000	0	0	244'000
Crédit-cadre quadriennal 23-26	SBAT	En cours	21.02.2023	18'500'000	0	3'500'000	4'500'000	5'500'000	5'000'000	0	0
LDDR - salles de physique	SBAT	En cours	09.01.2023	557'000	0	507'240	0	0	0	0	49'760
Infirmierie EDPR ²⁾	SBAT	En cours	17.08.2022	5'557'000	34'769	3'838'124	1'023'300	0	0	0	514'807
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	SBAT	En cours	25.01.2022	2'590'000	776'531	2'450'004	0	0	0	0	-636'535
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	En cours	29.06.2021	29'840'000	2'299'975	10'132'008	9'000'000	8'350'025	0	0	-2'008
Centre des archives et du patrimoine ²⁾	SBAT	En cours	30.03.2021	10'465'000	7'403'350	2'130'700	1'058'306	0	0	0	-262'356
UNI HUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	En cours	23.02.2021	7'810'000	622'617	2'500'000	2'000'000	2'737'383	0	0	-50'000
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	En cours	11.11.2020	2'795'000	2'782'574	100'000	0	0	0	0	-87'574
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	En cours	11.11.2020	4'073'100	3'939'079	100'000	0	0	0	0	34'021
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	En cours	21.01.2020	44'000'000	2'637'726	3'526'000	4'300'000	12'630'000	12'899'425	8'700'000	-693'151
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	372'900	1'000'000	250'000	0	0	0	377'100
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	0	286'000	306'000	306'000	306'000	306'000	1'690'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	3'940'000	5'000'000	2'800'000	6'000'000	1'850'000	0	-6'790'000
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	En cours	04.07.2018	4'715'000	350'470	700'200	1'500'000	500'000	0	0	854'330
Rénovation des prisons (EPPB et EDPR) ¹⁾	SBAT	En cours	18.03.2008	37'838'670	37'044'668	0	0	200'000	0	0	594'002

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Caisses automatiques - La CdF	SFIN	A solliciter	-	100'000	0	0	100'000	0	0	0	0
Réserve développement durable invest ⁶⁾	SFIN	A solliciter	-	-	-	0	-2'000'000	0	0	0	-
Contrôle qualité système de soins	SCSP	A solliciter	-	135'000	0	65'000	0	0	0	0	70'000
Infrastructures EMS	SCSP	A solliciter	-	30'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	29'000'000
Mise en réseau services système soins	SCSP	A solliciter	-	200'000	0	100'000	0	0	0	0	100'000
HDV7 - Pôle Horloger - réalisation ²⁾	SBAT	A solliciter	-	13'007'343	0	0	0	2'045'000	5'045'000	4'500'000	-1'082'657
HDV7 Crédit étude création PôleHorloger ²⁾	SBAT	A solliciter	-	680'594	0	403'668	0	0	0	0	276'926
Unihub - académie ²⁾	SBAT	A solliciter	-	72'693'055	0	0	26'076	10'052'152	20'052'152	20'052'152	22'510'523
Unihub - sport ²⁾	SBAT	A solliciter	-	12'966'519	0	0	0	1'015'716	4'031'431	4'031'431	3'887'941
Achat BAP	SBAT	A solliciter	-	18'700'000	0	0	14'700'000	4'000'000	0	0	0
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	A solliciter	-	6'888'800	0	0	100'000	850'000	2'000'000	5'000'000	-1'061'200
Assainissement Patrimoine II	SBAT	A solliciter	-	90'059'500	0	0	0	500'000	2'000'000	5'000'000	82'559'500
CAMPUS-ARC 1 - remplacement chaudière	SBAT	A solliciter	-	523'593	0	0	0	520'000	0	0	3'593
Centre Archives Patrimoine, Réalisation	SBAT	A solliciter	-	28'375'042	0	0	0	4'000'000	6'500'000	6'500'000	2'375'042
Centre entr.rout.mixte RC/RN Montagnes	SBAT	A solliciter	-	28'537'812	0	0	0	3'979'144	6'249'144	6'599'144	210'380
Château de Boudry - valorisation cour	SBAT	A solliciter	-	505'597	0	0	0	500'000	0	0	5'597
Château de Valangin-rénovation façades	SBAT	A solliciter	-	707'185	0	0	0	0	0	700'000	7'185
Château NE-Assain. façades int. Honneur	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	700'000	0	700'000	0	0	-700'000
Château NE - remplacement chaudière	SBAT	A solliciter	-	507'185	0	0	0	500'000	0	0	7'185
Crédit-cadre entretien constructif 27-30	SBAT	A solliciter	-	29'466'000	0	0	0	0	0	7'300'000	22'166'000
Instal. solaires photovoltaïques 26-27	SBAT	A solliciter	-	4'244'000	0	0	0	0	2'100'000	2'100'000	44'000
PONE-Polyexpo_Synergies étude	SBAT	A solliciter	-	690'500	0	0	150'000	430'000	0	0	110'500
PONE-Polyexpo_Synergies réalisation	SBAT	A solliciter	-	5'214'600	0	0	0	0	500'000	1'500'000	3'214'600
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	A solliciter	-	400'000	0	102'675	100'000	192'000	0	0	5'325
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	244'008	200'000	2'000'000	3'150'000	10'000'000	-14'894'008
Regroup. sites entr. RC Cressier Etudes	SBAT	A solliciter	-	692'600	0	0	100'000	600'000	0	0	-7'400
Regr. sites entr. RC Boudry Réalisation	SBAT	A solliciter	-	10'122'000	0	0	0	0	4'500'000	3'500'000	2'122'000
Reg. sites entr. RC Cressier Réalisation	SBAT	A solliciter	-	6'526'000	0	0	0	0	2'500'000	2'500'000	1'526'000
Rénovation fenêtres ESPACE Neuchâtel	SBAT	A solliciter	-	210'186	0	210'346	0	0	0	0	-160
Structure en hébergement collectif	SBAT	A solliciter	-	17'059'000	0	250'000	100'000	1'100'000	920'000	4'700'000	9'989'000
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	SBAT	A solliciter	-	6'308'025	0	0	0	3'300'000	3'000'000	0	8'025
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	SBAT	A solliciter	-	3'500'000	0	245'000	2'600'000	1'600'000	0	0	-945'000
Valorisation du site Evologia (constr.)	SBAT	A solliciter	-	9'735'000	0	0	0	0	3'100'000	3'100'000	3'535'000
Valorisation du site Evologia (études)	SBAT	A solliciter	-	693'300	0	0	100'000	440'000	0	0	153'300
Département économie, sécurité et culture (DESC)						11'661'626	10'087'322	16'727'141	20'121'403	13'450'398	
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	NECO	En cours	27.05.2020	715'348	536'511	179'000	0	0	0	0	-163
Politique régionale 2020-2023	NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	8'905'292	2'361'750	2'073'750	3'723'750	6'405'250	-114'250	-6'161'292
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	104'806	110'000	86'000	86'000	0	0	13'194

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Budget	PFT	PFT	PFT	Solde
				d'engagement	31.12.2022	2023	2024	2025	2026	2027	disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Prêts COVID19 ⁵⁾	NECO	En cours	23.03.2020	30'000'000	2'995'000	-164'000	-131'725	-9'300	-6'725	-250	27'005'000
Parcs régionaux - période 2020 -2024	NECO	En cours	18.02.2020	1'155'805	642'883	257'000	256'000	0	0	0	-78
Prêts NPR 2016-2019	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	4'287'000	2'296'000	-157'000	-177'550	-177'750	-177'750	19'863'000
Prêts NPR 2012-2015 ¹⁾	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	12'907'371	-1'604'242	-1'604'742	-1'604'742	-1'604'742	-1'604'742	1'092'629
Prêts NPR 2008-2011 ¹⁾	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	528'500	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000	13'471'500
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	SCPO	En cours	28.09.2020	250'000	79'603	228'000	0	0	0	0	-57'603
Rempl. robot mélangeur-mixeur EEPB	SPNE	En cours	14.04.2023	15'600	0	15'000	0	0	0	0	600
Remplacement bouleuse EEPB	SPNE	En cours	03.04.2023	12'753	0	12'000	0	0	0	0	753
Création sas ateliers EEPB	SPNE	En cours	06.03.2023	20'000	0	20'000	0	0	0	0	0
Remplacement combisteamer EDPR	SPNE	En cours	03.02.2023	15'000	0	15'000	0	0	0	0	0
Remplacement lave-vaisselle EDPR	SPNE	En cours	02.02.2023	25'000	0	25'000	0	0	0	0	0
Centrale effraction EEPB	SPNE	En cours	09.01.2023	160'000	0	190'000	0	0	0	0	-30'000
Modernisation centrale effraction EDPR	SPNE	En cours	02.05.2022	246'000	164'424	68'000	0	0	0	0	13'576
Rempl. détection incendie cellules BAP	PONE	En cours	31.07.2023	80'000	0	80'000	0	0	0	0	0
Sécurisation locaux BAP	PONE	En cours	06.07.2023	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0
Réaménagement Cafétérias SISPOL	PONE	En cours	04.04.2023	80'000	0	80'000	0	0	0	0	0
Renouvellement COVERT Polycom	PONE	En cours	09.11.2022	200'000	71'278	201'000	0	0	0	0	-72'278
Renouvellement radars fixes	PONE	En cours	26.10.2022	440'000	226'464	300'000	0	0	0	0	-86'464
Vidéosurveillance dans les gares NE	PONE	En cours	14.09.2022	110'271	458	42'000	0	0	0	0	67'813
Renouvellement serveurs PONE	PONE	En cours	17.08.2022	221'000	120'127	50'300	0	0	0	0	50'573
Moyens techniques de surveillance	PONE	En cours	02.05.2022	262'188	69'057	87'400	87'400	0	0	0	18'331
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	En cours	30.08.2021	570'000	175'164	245'000	250'000	0	0	0	-100'164
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	1'774'932	303'900	300'000	0	0	0	-298'832
PCO EMCC	SSCM	En cours	03.07.2023	300'000	0	165'000	135'000	0	0	0	0
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	En cours	18.12.2019	10'030'000	6'762'463	2'699'000	3'634'000	3'333'000	2'777'000	1'657'000	-10'832'463
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	En cours	26.05.2015	2'095'000	1'500'000	300'000	295'000	0	0	0	0
Création moyens nécessaires Larch ¹⁾	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	596'594	300'000	300'000	253'406	0	0	0
Politique régionale 2024-2027 : Canton	NECO	A solliciter	-	34'800'000	0	0	0	2'000'000	2'920'000	3'800'000	16'800'000
Acquisition de l'application Geststar	SCPO	A solliciter	-	64'000	0	0	64'000	0	0	0	0
Crédit d'étude Numérisation notariat	SCPO	A solliciter	-	150'000	0	0	50'000	50'000	50'000	0	0
Migration Epsipol et Epsipour	SCPO	A solliciter	-	600'000	0	0	0	185'000	185'000	115'000	115'000
Supports bébés cabines biométriques	SCPO	A solliciter	-	72'000	0	0	24'000	24'000	24'000	0	0
EEPB : développement des ateliers	SPNE	A solliciter	-	270'000	0	0	160'000	0	0	0	110'000
EEPB, sécurisation de la cour	SPNE	A solliciter	-	20'000	0	20'000	0	0	0	0	0
Portes entre annexes et vieux bâtiment	SPNE	A solliciter	-	20'000	0	0	20'000	0	0	0	0
Remplacement des portiques de sécurité	SPNE	A solliciter	-	90'000	0	0	90'000	0	0	0	0
Remplacement détecteurs métaux	SPNE	A solliciter	-	70'000	0	0	70'000	0	0	0	0
Remplacement interphonie	SPNE	A solliciter	-	450'000	0	0	450'000	0	0	0	0
Sécurisation flux visiteurs	SPNE	A solliciter	-	45'000	0	45'000	0	0	0	0	0
Imprimantes Police secours et proximité	PONE	A solliciter	-	46'000	0	47'200	0	0	0	0	-1'200

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Budget	PFT	PFT	PFT	Solde
				d'engagement	31.12.2022	2023	2024	2025	2026	2027	disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Adaptation/sécurisation zone accès BAP	PONE	A solliciter	-	2'200'000	0	500'000	0	0	0	0	1'700'000
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	PONE	A solliciter	-	150'000	0	0	100'000	50'000	0	0	0
Alarme effraction postes périphériques	PONE	A solliciter	-	150'000	0	0	150'000	0	0	0	0
Amélioration du système Systel	PONE	A solliciter	-	141'500	0	101'500	70'000	0	0	0	-30'000
Augmentation Capacité Réseau Interflex	PONE	A solliciter	-	50'000	0	0	50'000	0	0	0	0
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	A solliciter	-	451'000	0	0	0	391'000	0	0	60'000
Déploiement de tasers à la PONE	PONE	A solliciter	-	350'000	0	0	110'062	255'062	0	0	-15'125
HELIUM Modernisation Infopol	PONE	A solliciter	-	12'630'000	0	0	0	4'000'000	6'000'000	6'000'000	-3'370'000
Implémentation de la bodycam à la PONE	PONE	A solliciter	-	300'730	0	0	0	300'800	0	0	-70
Infra. technique formation CIFPOL	PONE	A solliciter	-	200'000	0	200'000	0	0	0	0	0
Intégration du SAE à Sagamobile	PONE	A solliciter	-	110'083	0	0	110'100	0	0	0	-17
Intranet PONE	PONE	A solliciter	-	350'000	0	250'000	0	0	0	0	100'000
Investis. récurrents renouvel. équip.	PONE	A solliciter	-	2'400'000	0	0	0	500'000	1'000'000	1'200'000	-300'000
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	PONE	A solliciter	-	120'000	0	0	0	40'100	40'100	40'100	-300
Logiciels analyse données police	PONE	A solliciter	-	153'500	0	0	0	0	153'500	0	0
Modernisation Interphonie PONE	PONE	A solliciter	-	220'600	0	0	111'300	109'400	0	0	-100
Redondance CNU	PONE	A solliciter	-	1'100'000	0	0	0	0	800'000	300'000	0
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	A solliciter	-	111'020	0	0	100'000	0	0	0	11'020
Remplacement plan de clés PONE	PONE	A solliciter	-	155'000	0	0	5'000	150'000	0	0	0
Renouvellement d'appareils CFOR	PONE	A solliciter	-	75'000	0	0	0	0	0	75'000	0
Renouvellement d'appareils SF	PONE	A solliciter	-	150'000	0	75'000	0	75'000	0	0	0
Renouvellement drone GTA	PONE	A solliciter	-	75'000	0	0	75'000	0	0	0	0
Renouvellement LAPI fixes	PONE	A solliciter	-	169'000	0	0	0	50'700	67'500	50'700	100
Renouvellement radars fixe de neuchâtel	PONE	A solliciter	-	400'000	0	0	0	0	0	400'000	0
Renouvellement radars mobiles	PONE	A solliciter	-	230'000	0	0	0	115'000	115'000	0	0
Renouvellement réseau BAP	PONE	A solliciter	-	600'016	0	300'100	300'100	600'000	0	0	-600'184
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	A solliciter	-	875'000	0	0	500'000	500'000	0	0	-125'000
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	PONE	A solliciter	-	30'000	0	0	30'000	0	0	0	0
Sécurisation site Champs-Montants	PONE	A solliciter	-	65'000	0	0	65'000	0	0	0	0
Sécurité informatique 2024-2025	PONE	A solliciter	-	301'000	0	0	150'600	150'600	0	0	-200
Système d'information policière POLAP	PONE	A solliciter	-	301'443	0	20'000	70'000	70'000	20'000	0	121'443
Système d'information VENUS PONE	PONE	A solliciter	-	80'000	0	80'000	0	0	0	0	0
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	A solliciter	-	200'000	0	50'000	80'000	70'000	0	0	0
Tunnel antibruit stand de tir Bôle 300 m	SSCM	A solliciter	-	140'000	0	140'000	0	0	0	0	0
Capitale Culturelle Suisse	SCNE	A solliciter	-	1'810'000	0	344'478	260'000	521'590	671'590	921'590	-909'249
Fouille de sauvetage archéologique	SCNE	A solliciter	-	3'300'000	0	0	856'796	442'644	0	0	149'845
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	SCNE	A solliciter	-	680'000	0	0	0	30'000	280'000	40'000	330'000
Sécurisation et déménagement des AEN	SCNE	A solliciter	-	2'570'160	0	578'240	493'680	493'680	453'680	800'000	-249'120

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Département formation, digitalisation et sports (DFDS)						67'523'943	66'269'618	63'615'476	61'577'495	60'152'095	
Programme éducation numérique ²⁾	SEEO	En cours	23.06.2020	24'716'600	3'997'233	3'101'907	2'282'823	2'029'900	1'994'600	1'243'200	10'066'937
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	En cours	29.01.2020	548'000	409'831	137'000	0	0	0	0	1'169
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	SFPO	En cours	26.06.2019	200'708'685	200'962'604	50'143'895	52'143'895	52'143'895	52'143'895	52'143'895	-258'973'394
Equipements didactiques PTI 2023	CPNE	En cours	22.05.2023	370'000	0	385'000	0	0	0	0	-15'000
Enveloppe équipement 2022 - CIFOM	CPNE	En cours	14.09.2022	372'000	31'129	25'000	237'000	0	0	0	78'871
CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CPNE	En cours	05.07.2021	250'000	51'806	180'000	0	0	0	0	18'194
Sw itchs et Extension réseau SIS2	CPNE	En cours	09.12.2020	440'000	322'120	100'000	40'000	0	0	0	-22'120
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	En cours	13.03.2019	325'000	83'711	230'000	55'000	20'000	75'000	0	-138'711
Sécurisation de l'outil de prod. info. ²⁾	SIEN	En cours	23.02.2016	21'530'396	14'026'711	5'240'475	3'037'000	1'243'504	0	0	-2'017'294
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	14'499'448	7'183'301	3'497'424	0	0	0	0	3'818'723
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	En cours	23.02.2016	29'936'470	19'601'622	3'100'000	0	0	0	0	7'234'848
CMNE, parc instrumental piano 2024-2027	CMNE	A solliciter	-	548'000	0	0	137'000	137'000	137'000	137'000	0
Création Carré Turquoise	CPNE	A solliciter	-	250'000	0	250'000	250'000	0	0	0	-250'000
Extension médiathèque	CPNE	A solliciter	-	400'000	0	0	50'000	400'000	0	0	-50'000
CPNE AA - Appareils didactiques 2024-27	CPNE	A solliciter	-	135'000	0	0	45'000	30'000	30'000	30'000	0
CPNE BC - Appareils didactiques 2027-29	CPNE	A solliciter	-	308'000	0	0	0	0	0	78'000	230'000
CPNE TI - Appareils didactiques 2027	CPNE	A solliciter	-	395'000	0	0	0	0	0	395'000	0
DataCenter SIS2	CPNE	A solliciter	-	520'000	0	0	520'000	0	0	0	0
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	A solliciter	-	405'000	0	225'000	151'000	66'000	81'000	0	-118'000
Equipements didactiques PTI 2024	CPNE	A solliciter	-	626'000	0	0	570'000	0	0	0	56'000
Equipements didactiques PTI 2025	CPNE	A solliciter	-	645'000	0	0	0	645'000	0	0	0
Equipements didactiques PTI 2026	CPNE	A solliciter	-	385'000	0	0	0	0	481'000	0	-96'000
Fourneau pour cuisine didactique	CPNE	A solliciter	-	85'000	0	0	85'000	0	0	0	0
SIS2 2025-2027 - Réseau, WIFI et VDI	CPNE	A solliciter	-	700'000	0	0	0	190'000	160'000	350'000	0
Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN) ²⁾	SIEN	A solliciter	-	757'022	0	317'666	164'500	54'100	0	0	220'756
Dével. des systèmes d'information 24-29	SIEN	A solliciter	-	25'800'000	0	0	2'950'000	2'350'000	2'375'000	1'675'000	16'450'000
Fédération données en formation prof.	SIEN	A solliciter	-	497'051	0	242'602	215'400	0	0	0	39'049
Renouv. des infrastructures info. 24-29	SIEN	A solliciter	-	22'200'000	0	0	3'136'000	4'100'000	4'100'000	4'100'000	6'764'000
Transition numérique	SIEN	A solliciter	-	1'050'000	0	347'974	200'000	206'077	0	0	295'949
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)						40'982'712	44'745'515	61'600'319	52'110'579	44'534'216	
Plan climat ²⁾	SDTE	En cours	24.01.2023	22'963'000	0	5'171'181	4'594'905	4'138'069	3'853'569	3'288'069	355'707
Plan climat 1b ²⁾	SDTE	En cours	24.01.2023	1'820'000	0	0	473'463	493'463	423'463	323'463	106'146
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	En cours	17.11.2021	666'500	0	666'500	0	0	0	0	0
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	En cours	24.06.2020	114'000'000	0	1'000'000	1'100'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	108'900'000
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	4'015'006	500'000	1'860'000	1'602'994	0	0	570'000
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	En cours	20.06.2018	23'500	0	23'500	23'500	0	0	0	-23'500

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Part routière renouvellement PN	SCTR	En cours	06.06.2017	1'087'200	0	0	0	600'000	600'000	600'000	-712'800
Prêts transports ³⁾	SCTR	En cours	-	-	-	-681'484	-596'315	-517'095	-354'041	-115'191	-
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	En cours	14.12.2022	250'000	0	100'000	40'000	20'000	0	0	0
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	En cours	04.07.2022	11'500'000	5'162'975	8'000'000	8'750'800	8'750'800	1'771'625	0	-22'685'200
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	En cours	16.02.2022	450'000	53'918	80'000	20'000	0	0	0	146'082
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	SPCH	En cours	24.01.2022	600'000	228'642	300'000	0	0	0	0	71'358
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	SPCH	En cours	24.01.2022	600'000	300'000	300'000	0	0	0	0	0
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	En cours	21.04.2021	2'400'000	0	300'000	300'000	400'000	400'000	400'000	600'000
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	En cours	31.03.2021	186'000'000	0	1'470'685	2'452'885	14'670'192	13'049'825	14'610'737	66'531'647
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	En cours	23.02.2021	2'500'000	1'263'044	600'000	0	0	0	0	636'956
CP prot.crués LACE, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'276'000	1'879'911	300'000	300'000	0	0	0	-103'911
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'375'000	1'776'350	170'000	410'000	0	0	0	-96'350
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	381'442	160'000	0	0	0	0	58'558
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	En cours	24.06.2020	2'490'000	791'761	337'710	514'085	117'140	0	0	729'304
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	En cours	24.06.2020	4'541'000	956'303	1'137'500	456'796	228'398	0	0	1'762'003
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	6'797'428	880'000	840'000	709'000	572'000	0	72
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	6'384'746	780'000	0	0	0	0	267'254
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	8'288'000	1'548'378	102'413	0	0	0	0	6'637'209
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	7'743'845	2'976'250	3'456'250	3'396'250	2'211'900	625'266	739
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	4'163'954	2'990'075	2'740'000	4'279'725	2'965'000	1'105'000	-643'754
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	1'515'438	2'765'000	2'645'000	785'800	130'800	0	561
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	En cours	19.09.2018	350'000	151'476	50'000	50'000	0	0	0	98'524
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	26.09.2017	5'000'000	3'291'645	800'000	0	0	0	0	908'355
12ème étape corr./aménagement routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	18'095'210	3'000'000	4'170'000	5'100'000	3'020'000	0	1'424'790
Autoroute A5 (LF 08.03.1960) ⁴⁾	SPCH	En cours	-	-	-	10'800	8'040	5'400	3'000	0	-
Construction du tunnel de Serrières ⁴⁾	SPCH	En cours	-	-	-	25'200	9'414	5'580	3'000	0	-
3e prog. assainis. inst. chauf. ¹⁾	SENE	En cours	26.03.1996	1'300'000	838'919	95'000	0	0	0	0	366'081
PAC Haut Plateau du Creux du Van	SFFN	En cours	21.06.2023	300'000	0	0	100'000	0	0	0	100'000
Desserte forestière 22-24	SFFN	En cours	05.12.2022	219'000	71'608	73'000	73'000	0	0	0	1'392
Pisciculture - système de filtration	SFFN	En cours	29.06.2022	80'000	48'231	0	-16'077	0	0	0	31'769
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	En cours	22.06.2020	240'000	134'274	18'000	11'700	0	0	0	56'226
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	1'431'000	844'331	117'000	171'150	0	0	0	-79'481
CP forêts 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	19'300'000	10'263'657	194'440	191'140	0	0	0	265'663
CP Nature 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	13'044'000	5'231'151	993'930	615'300	0	0	0	3'154'734
Conv. programme 2020-2024 section faune	SFFN	En cours	20.01.2020	480'000	364'514	22'012	27'478	0	0	0	-73'004
Assainissement villa Aurore 1	SAGR	En cours	26.06.2023	285'000	0	200'000	0	0	0	0	85'000
Gerbeur électrique pour station viticole	SAGR	En cours	21.03.2023	12'000	0	15'000	0	0	0	0	-3'000
Assainissement fermes et terrains 2023	SAGR	En cours	15.03.2023	100'000	0	130'000	0	0	0	0	-30'000
Assainissement de fromageries	SAGR	En cours	31.08.2021	8'925'000	0	702'000	1'151'000	972'000	972'000	889'000	-933'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	1'780'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	245'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	12'500'000	5'649'673	1'500'000	1'500'000	800'000	0	0	-749'673
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	1'332'454	1'200'000	1'200'000	1'900'000	1'700'000	1'700'000	167'546
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	49'213	7'000	6'000	0	0	0	37'787
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	3'770'189	350'000	700'000	700'000	800'000	250'000	3'329'811
Travaux améliorations foncières 2010 ¹⁾	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	1'968'977	50'000	50'000	50'000	0	0	181'023
Travaux améliorations foncières 2007 ¹⁾	SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	3'687'026	20'000	20'000	20'000	0	0	352'974
Travaux améliorations foncières 2001 ¹⁾	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	80'000	80'000	80'000	0	0	980'291
Exploitations paysannes ³⁾	SAGR	En cours	-	-	-	-975'000	0	950'000	950'000	950'000	-
Equipement PCR	SCAV	En cours	21.06.2023	200'000	0	200'000	0	0	0	0	0
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	SCAV	En cours	27.02.2023	95'000	0	50'000	45'000	0	0	0	0
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	En cours	02.09.2022	95'000	50'000	45'000	0	0	0	0	0
Gens du voyage - PAC aire de séjour	SCAT	A solliciter	-	1'000'000	0	0	0	500'000	500'000	0	0
13ème étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	A solliciter	-	16'700'000	0	0	0	0	0	2'000'000	14'700'000
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	A solliciter	-	3'500'000	0	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000	1'750'000
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	A solliciter	-	2'750'000	0	0	0	250'000	700'000	150'000	0
Assainissement viaduc Crêt-de-l'Anneau	SPCH	A solliciter	-	18'900'000	0	0	0	0	250'000	170'000	18'000'000
CP dangers naturels EAU (LACE) 2025-2028	SPCH	A solliciter	-	3'600'000	0	0	0	450'000	450'000	450'000	900'000
CP dangers naturels GEOL (LFo) 2025-2028	SPCH	A solliciter	-	3'600'000	0	0	0	450'000	450'000	450'000	900'000
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	SPCH	A solliciter	-	3'780'000	0	0	0	405'000	405'000	405'000	945'000
EM SGE Canton NE Intégration	SPCH	A solliciter	-	5'290'000	0	0	0	0	616'000	640'000	2'150'000
Entretien durable-ass.bruit-MD 2026-2029	SPCH	A solliciter	-	33'400'000	0	0	0	0	8'350'000	8'350'000	16'700'000
Equip.déneig.transp.privés 2025-2031	SPCH	A solliciter	-	350'000	0	0	0	50'000	50'000	50'000	200'000
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	A solliciter	-	700'000	0	0	0	700'000	0	0	0
Reconstructruction RC2326 Le Cachot	SPCH	A solliciter	-	3'200'000	0	100'000	0	0	0	0	3'100'000
Rénovation technique CTB (Boudevilliers)	SPCH	A solliciter	-	400'000	0	0	100'000	200'000	0	0	100'000
Rénov. technique centre de La Brévine	SPCH	A solliciter	-	400'000	0	0	100'000	200'000	0	0	100'000
Travaux électromécaniques 2024-2027	SPCH	A solliciter	-	600'000	0	0	100'000	100'000	150'000	250'000	0
Travaux sur cours d'eau 2024-2025	SPCH	A solliciter	-	700'000	0	0	350'000	350'000	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 2026-2027	SPCH	A solliciter	-	700'000	0	0	0	0	350'000	350'000	0
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	SPCH	A solliciter	-	600'000	0	0	300'000	300'000	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2026-2027	SPCH	A solliciter	-	600'000	0	0	0	0	300'000	300'000	0
Tunnel La Clusette, pann.photovoltaiques	SPCH	A solliciter	-	610'000	0	0	0	0	197'600	0	0
Analyseurs pour les émissions	SENE	A solliciter	-	163'000	0	45'000	46'000	20'000	15'000	30'000	7'000
Analyseurs pour les immissions	SENE	A solliciter	-	162'000	0	30'000	30'000	30'000	30'000	42'000	0
Remplacement de l'analyseur LCMSMS	SENE	A solliciter	-	390'000	0	0	0	390'000	0	0	0
Remplacement de l'analyseur UV	SENE	A solliciter	-	75'000	0	0	75'000	0	0	0	0
Convention-programme Faune 2025-2029	SFFN	A solliciter	-	384'000	0	0	0	-54'000	-54'000	-54'000	336'000
Convention-programme Forêts 2025-2029	SFFN	A solliciter	-	1'750'000	0	0	0	191'902	163'437	163'771	-11'124'190
Convention-programme Nature 2025-2029	SFFN	A solliciter	-	13'552'177	0	0	0	1'002'200	1'007'900	1'013'600	5'421'063
Convention-programme Paysage 2025-2029	SFFN	A solliciter	-	2'000'000	0	0	0	162'500	162'500	162'500	800'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Desserte forestière VdT 2023-24	SFFN	A solliciter	-	90'000	0	15'000	15'000	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2024	SAGR	A solliciter	-	130'000	0	0	130'000	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2025	SAGR	A solliciter	-	130'000	0	0	0	130'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2026	SAGR	A solliciter	-	130'000	0	0	0	0	130'000	0	0
Cuverie avec thermorégulation	SAGR	A solliciter	-	170'000	0	170'000	0	0	0	0	0
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	A solliciter	-	590'000	0	200'000	0	290'000	0	0	100'000
Place lavage et remplissage pulvé	SAGR	A solliciter	-	50'000	0	50'000	0	0	0	0	0
Plan phyto - Drones	SAGR	A solliciter	-	50'000	0	20'000	20'000	10'000	0	0	0
Plan phyto - Stations agrométéo	SAGR	A solliciter	-	20'000	0	10'000	10'000	0	0	0	0
Subventions constructions rurales 2024	SAGR	A solliciter	-	12'000'000	0	0	1'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'000'000
Travaux améliorations foncières 2024	SAGR	A solliciter	-	12'800'000	0	0	250'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	3'300'000
Application et logiciel DGWeb	SCAV	A solliciter	-	95'000	0	0	95'000	0	0	0	0
Autoclave laboratoire vétérinaire	SCAV	A solliciter	-	70'000	0	0	0	0	70'000	0	0
CC équipements labo. Vétérinaire 2026-27	SCAV	A solliciter	-	95'000	0	0	0	0	50'000	45'000	0
CC équip. labo. Consommation 2025-26	SCAV	A solliciter	-	95'000	0	0	0	50'000	45'000	0	0
CC équip. labo. consommation 2027-28	SCAV	A solliciter	-	95'000	0	0	0	0	0	50'000	45'000
CC équip. labo. Vétérinaire 2024-25	SCAV	A solliciter	-	95'000	0	0	50'000	45'000	0	0	0
Chromatographe en phase gazeuse	SCAV	A solliciter	-	290'000	0	290'000	0	0	0	0	0
Chromatographe en phase liquide	SCAV	A solliciter	-	300'000	0	0	300'000	0	0	0	0
Chromatographe ionique	SCAV	A solliciter	-	150'000	0	0	0	0	0	150'000	0
Equip. analyses microbiologie alim.	SCAV	A solliciter	-	40'000	0	0	0	0	0	40'000	0
Extracteur ARN/ADN pour analyses vét.	SCAV	A solliciter	-	50'000	0	0	0	0	0	50'000	0
Logiciel de gestion des manif .publiques	SCAV	A solliciter	-	400'000	0	0	200'000	200'000	0	0	0
Logiciel de gestion Police du commerce	SCAV	A solliciter	-	400'000	0	0	200'000	200'000	0	0	0
Système TEMPO	SCAV	A solliciter	-	90'000	0	0	90'000	0	0	0	0
Système Vitek	SCAV	A solliciter	-	70'000	0	0	0	70'000	0	0	0
XRF Portable	SCAV	A solliciter	-	90'000	0	0	90'000	0	0	0	0
Département emploi et cohésion sociale (DECS)						-51'800	-51'100	233'000	-67'000	-167'515	
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	En cours	18.12.2019	600'000	380'065	105'000	-60'000	-75'000	-75'000	-219'415	69'935
Prêts d'étude ³⁾	SASO	En cours	-	-	-	-156'800	-141'100	-127'000	-127'000	-83'100	-
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	A solliciter	-	600'000	0	0	150'000	135'000	135'000	135'000	0
Financement du projet de la FADS	SAHA	A solliciter	-	300'000	0	0	0	300'000	0	0	0

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant 2015 étaient sollicités au net, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui (montant brut : art. 40 al. 2 LFinEC). Dès lors, pour ces anciens crédits, la situation au 31.12.2022 et le solde disponible sont donc également indiqués au net. Pour les prêts NPR 2008-11 et 2012-15, la logique brute est tout de même appliquée compte tenu d'une enveloppe considérée sans les remboursements.

²⁾ Projets transversaux gérés par plusieurs entités (présentation cumulée contrairement aux informations figurant dans les fiches par entité du tome 2).

³⁾ Ces éléments correspondent à d'anciens prêts qui ne sont pas formellement portés par un crédit d'engagement. Comme leur gestion technique a transité du bilan au compte des investissements, il a été décidé de les reprendre dans ce tableau de synthèse, parallèlement aux autres prêts qui, eux, font bel et bien l'objet d'un crédit d'engagement conformément aux pratiques qui sont dorénavant en vigueur.

- ⁴⁾ Il s'agit d'anciens crédits de construction pour la route nationale 5 qui n'ont formellement jamais fait l'objet d'un crédit d'engagement. Conformément à l'ancien système de financement, la part cantonale (12%) était considérée comme des dépenses liées aux crédits fédéraux puisque le canton agissait comme maître de l'ouvrage délégué sur mandat de l'OFROU.
- ⁵⁾ Certaines incidences financières liées à la crise sanitaire sont gérées par le biais d'un crédit d'engagement (gestion de crise, aide aux partenaires, prêts NECO et SENE, etc.). Les données relatives aux montants des crédits d'engagement (enveloppes globales) n'ont toutefois plus fait l'objet d'une mise à jour via des demandes de crédits complémentaires, d'où parfois des soldes disponibles significativement négatifs. Des charges comptabilisées sur les subventions redistribuées (NC 37) peuvent aussi expliquer cette situation de dépassement.
- ⁶⁾ La recette de CHF 2 millions figurant au budget 2024 correspond au prélèvement à la réserve de développement durable pour financer certaines dépenses d'investissement (cf. art. 82b al. 2 et 3 LFinEC). Des informations complémentaires sur ce prélèvement figurent au chapitre 2.1.2.4 du rapport.

Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Matières et marchandises	20'037'671	23'042'832	21'015'763	21'465'794	21'879'783	22'066'713	-2'027'069	-8.8%
Immobilisations non portées à l'actif	12'841'555	13'650'700	13'903'870	14'473'370	14'693'270	14'280'420	+253'170	+1.9%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	7'416'450	10'884'300	11'485'706	11'478'606	11'483'306	11'487'006	+601'406	+5.5%
Prestations de service et honoraires	43'033'923	54'051'480	51'429'819	50'127'328	45'266'641	44'829'463	-2'621'661	-4.9%
Gros entretien et entretien courant	15'367'486	16'222'880	16'748'466	15'360'236	15'810'516	14'979'436	+525'586	+3.2%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	13'471'865	15'357'250	14'419'690	14'564'990	16'328'090	16'765'190	-937'560	-6.1%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	17'446'250	18'618'265	19'480'963	18'027'384	17'909'632	17'820'174	+862'698	+4.6%
Dédommagements	3'146'362	4'865'141	4'754'483	4'738'064	4'760'785	4'771'745	-110'658	-2.3%
Réévaluations sur créances	32'792'477	22'032'800	20'677'850	20'702'950	20'728'000	20'748'100	-1'354'950	-6.1%
Diverses charges d'exploitation	16'692'538	13'773'572	16'208'064	16'094'398	16'028'746	15'990'796	+2'434'492	+17.7%
31 Total	182'246'578	192'499'220	190'124'674	187'033'120	184'888'769	183'739'043	-2'374'546	-1.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+10'252'641	-2'374'546	-3'091'554	-2'144'351	-1'149'726		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.6%	-1.2%	-1.6%	-1.1%	-0.6%		

Tableau 2 : Charges financières

Charges financières (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Charges d'intérêt	20'859'588	19'140'000	26'940'000	30'140'000	32'140'000	33'140'000	+7'800'000	+40.8%
Pertes de change réalisées	734'106	2'000	3'000	3'000	3'000	3'000	+1'000	+50.0%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	1'063'594	600'000	600'000	600'000	1'000'000	1'000'000	0	0.0%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	266'473	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	0	0.0%
Réévaluations, immobilisations patr. financier	11'207	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges financières	71'757	0	0	0	0	0	0	--
34 Total	23'006'725	20'042'000	27'843'000	31'043'000	33'443'000	34'443'000	+7'801'000	+38.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-2'964'725	+7'801'000	+3'200'000	+2'400'000	+1'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-12.9%	+38.9%	+11.5%	+7.7%	+3.0%		

Tableau 3 : Revenus financiers

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	%
Revenus des intérêts	9'555'102	8'131'000	9'201'000	9'201'000	9'201'000	9'201'000	+1'070'000	+13.2%
Gains réalisés patrimoine financier	148'327	4'000	289'200	3'000	3'000	3'000	+285'200	+7130.0%
Revenus de participations patr. financier	2'565'255	2'300'000	2'600'000	2'600'000	2'600'000	2'600'000	+300'000	+13.0%
Produits des immeubles patr. financier	1'359'128	1'367'287	1'261'457	1'261'457	1'261'457	1'261'457	-105'830	-7.7%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	0	0	0	0	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	383'339	200'000	2'390'000	2'390'000	2'330'000	225'000	+2'190'000	+1095.0%
Revenus financiers d'entreprises publiques	30'609'823	30'880'000	32'515'000	32'365'000	32'365'000	32'365'000	+1'635'000	+5.3%
Produits des immeubles patr. administratif	23'491'270	23'038'273	24'116'495	24'136'495	24'116'495	23'790'031	+1'078'222	+4.7%
Revenus des immeubles loués	0	5'000	0	0	0	0	-5'000	-100.0%
Autres revenus financiers	966'974	0	0	0	0	0	0	--
44 Total	69'079'218	65'925'559	72'373'152	71'956'952	71'876'952	69'445'488	+6'447'592	+9.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-3'153'658	+6'447'592	-416'200	-80'000	-2'431'464		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-4.6%	+9.8%	-0.6%	-0.1%	-3.4%		

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	B2023 %
Attributions capitaux de tiers	1'538'694	0	0	0	0	0	0	--
Attributions capital propre	34'949'189	7'793'854	7'400'671	7'551'301	9'561'629	8'410'452	-393'183	-5.0%
35 Total	36'487'883	7'793'854	7'400'671	7'551'301	9'561'629	8'410'452	-393'183	-5.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-28'694'029	-393'183	+150'630	+2'010'328	-1'151'177		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-78.6%	-5.0%	+2.0%	+26.6%	-12.0%		

Tableau 5 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	B2023 %
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
Prélèvements capital propre	6'115'482	17'322'428	26'279'765	13'602'290	3'601'736	3'488'236	+8'957'337	+51.7%
45 Total	6'115'482	17'322'428	26'279'765	13'602'290	3'601'736	3'488'236	+8'957'337	+51.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+11'206'946	+8'957'337	-12'677'475	-10'000'554	-113'500		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+183.3%	+51.7%	-48.2%	-73.5%	-3.2%		

Tableau 6 : Charges de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	B2023 %
Parts de revenus destinées à des tiers	4'504'129	4'895'000	5'125'000	5'125'000	5'125'000	5'125'000	+230'000	+4.7%
Dédommagements à des coll. publiques	165'969'895	167'266'307	168'267'003	170'614'503	170'845'103	170'948'003	+1'000'696	+0.6%
Péréquation financ. et comp. des charges	16'249'361	16'114'792	25'036'365	24'901'799	24'767'233	24'632'667	+8'921'573	+55.4%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'186'389'708	1'258'734'088	1'277'425'785	1'294'818'947	1'310'490'787	1'322'635'100	+18'691'697	+1.5%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	0	0	0	--
Réévaluations, participations PADM	2'337'682	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges de transfert	8'651	1'170'000	1'970'000	1'970'000	1'970'000	1'970'000	+800'000	+68.4%
Sous-total	1'375'459'426	1'448'180'187	1'477'824'153	1'497'430'249	1'513'198'123	1'525'310'770	+29'643'966	+2.0%
Amortissements subventions d'investiss.	20'989'513	20'185'948	19'928'674	19'938'675	20'489'408	9'706'962	-257'274	-1.3%
36 Total	1'396'448'939	1'468'366'135	1'497'752'827	1'517'368'924	1'533'687'531	1'535'017'732	+29'386'692	+2.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+71'917'196	+29'386'692	+19'616'097	+16'318'606	+1'330'201		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.2%	+2.0%	+1.3%	+1.1%	+0.1%		

Tableau 7 : Revenus de transfert

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF	B2023 %
Parts à des revenus	124'913'027	112'793'400	121'110'100	121'213'000	121'499'300	121'589'800	+8'316'700	+7.4%
Dédommagements des collectivités locales	34'317'747	34'745'582	35'387'377	34'763'915	35'231'956	35'002'905	+641'795	+1.8%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	254'947'490	281'176'227	283'182'001	276'560'741	268'196'729	262'755'093	+2'005'774	+0.7%
Subventions des coll. publiques et des tiers	263'386'586	314'776'759	312'685'691	288'209'252	297'610'718	298'517'872	-2'091'068	-0.7%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	0	0	0	--
Différents revenus de transfert	52'456'134	756'000	45'766'000	46'966'000	48'166'000	49'366'000	+45'010'000	+5953.7%
46 Total	730'020'985	744'247'968	798'131'169	767'712'908	770'704'703	767'231'669	+53'883'201	+7.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+14'226'983	+53'883'201	-30'418'261	+2'991'794	-3'473'033		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.9%	+7.2%	-3.8%	+0.4%	-0.5%		

Tableau 8 : Patentes et concessions

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF %	
Patentes	394'016	545'000	545'000	545'000	545'000	545'000	0	0.0%
Banque nationale suisse	81'589'073	27'250'000	27'000'000	27'000'000	27'000'000	27'000'000	-250'000	-0.9%
Concessions	15'845'171	15'724'000	17'439'000	17'439'000	17'449'000	17'439'000	+1'715'000	+10.9%
Parts de revenus à des loteries, paris	2'026'249	1'900'000	2'000'000	1'900'000	1'900'000	1'900'000	+100'000	+5.3%
41 Total	99'854'509	45'419'000	46'984'000	46'884'000	46'894'000	46'884'000	+1'565'000	+3.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-54'435'509	+1'565'000	-100'000	+10'000	-10'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-54.5%	+3.4%	-0.2%	+0.0%	-0.0%		

Tableau 9 : Taxes et redevances

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF %	
Taxes de compensation	335'200	346'000	345'200	345'200	345'200	345'200	-800	-0.2%
Émoluments pour actes administratifs	35'773'114	34'893'855	35'932'955	35'527'355	35'487'355	35'767'355	+1'039'100	+3.0%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	3'560	12'973'000	13'000	13'000	13'000	13'000	-12'960'000	-99.9%
Frais d'écolage et taxe de cours	11'118'219	11'906'389	12'188'567	12'269'760	11'840'383	11'795'968	+282'178	+2.4%
Taxes d'utilisation et prestations de service	32'855'323	32'279'300	37'175'100	37'174'800	37'124'800	37'102'800	+4'895'800	+15.2%
Recette sur ventes	7'537'565	10'463'300	8'091'800	8'085'800	8'090'800	8'090'800	-2'371'500	-22.7%
Remboursements	39'414'323	40'967'500	40'779'055	40'996'455	41'550'155	41'567'655	-188'444	-0.5%
Amendes	23'259'376	20'326'000	21'596'000	21'596'000	21'596'000	21'596'000	+1'270'000	+6.2%
Autres taxes	4'222'274	39'250'000	8'650'000	9'650'000	9'650'000	9'650'000	-30'600'000	-78.0%
42 Total	154'518'953	203'405'344	164'771'677	165'658'370	165'697'693	165'928'778	-38'633'667	-19.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+48'886'390	-38'633'667	+886'693	+39'323	+231'085		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+31.6%	-19.0%	+0.5%	+0.0%	+0.1%		

Tableau 10 : Revenus divers

Revenus divers (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027	Écart B2024 - B2023 CHF %	
Revenus d'exploitation divers	0	0	180'000	180'000	180'000	0	+180'000	--
Activation des prestations propres	3'934'298	5'117'996	8'220'996	7'002'985	5'076'352	2'991'603	+3'103'001	+60.6%
Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	--
Autres revenus	15'213'340	5'098'100	7'548'020	7'550'763	7'533'250	7'533'250	+2'449'920	+48.1%
43 Total	19'147'639	10'216'096	15'949'016	14'733'748	12'789'602	10'524'853	+5'732'921	+56.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-8'931'543	+5'732'921	-1'215'268	-1'944'146	-2'264'749		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-46.6%	+56.1%	-7.6%	-13.2%	-17.7%		

Annexe 2 : Fortune des fonds

Fortune des fonds appartenant à l'État (CHF)	Fortune au 01.01.2023	Budget 2023 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2024	Budget 2024 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2025	PFT 2025 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2026	PFT 2026 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2027	PFT 2027 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2028
Total	91'471'263	-15'769'464	75'701'799	-25'026'165	50'675'634	-12'241'126	38'434'508	-340'136	38'094'372	-1'340'706	36'753'666
Département finances et santé (DFS)	25'347'450	-1'930'000	23'417'450	-11'086'139	12'331'311	-5'600'000	6'731'311	-500'000	6'231'311	-500'000	5'731'311
Fonds d'aide aux communes	25'347'450	-1'930'000	23'417'450	-11'086'139	12'331'311	-5'600'000	6'731'311	-500'000	6'231'311	-500'000	5'731'311
Département économie, sécurité et culture (DESC)	10'593'624	-182'000	10'411'624	-142'400	10'269'224	+27'600	10'296'824	+107'600	10'404'424	+122'600	10'527'024
Fonds de la protection civile régionale	3'324'647	-492'000	2'832'647	-172'000	2'660'647	98'000	2'758'647	-22'000	2'736'647	-7'000	2'729'647
Fonds de contribution remplacement abris PC	5'011'324	+310'000	5'321'324	+174'600	5'495'924	+174'600	5'670'524	+174'600	5'845'124	+174'600	6'019'724
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	2'257'653	0	2'257'653	-145'000	2'112'653	-245'000	1'867'653	-45'000	1'822'653	-45'000	1'777'653
Départ. formation, digitalisation et sports (DFDS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds encouragement formation prof. initiale et duale ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Départ. dév. territorial et environnement (DDTE)	55'530'189	-13'657'464	41'872'725	-13'797'626	28'075'099	-6'668'726	21'406'373	+52'264	21'458'637	-963'306	20'495'331
Fonds d'aménagement du territoire	13'435'307	-935'511	12'499'796	-1'032'490	11'467'306	-814'490	10'652'816	-448'500	10'204'316	+335'930	10'540'246
Fonds cantonal de l'énergie	4'272'947	+168'964	4'441'911	-525'436	3'916'475	+9'564	3'926'039	-590'436	3'335'603	-940'436	2'395'167
Fonds des eaux	24'315'314	-11'850'617	12'464'697	-11'517'900	946'797	-5'042'000	-4'095'203	+2'008'000	-2'087'203	+558'000	-1'529'203
Fonds forestier de réserve	2'830'026	+38'000	2'868'026	+38'000	2'906'026	+38'000	2'944'026	+38'000	2'982'026	+38'000	3'020'026
Fonds de la conservation de la forêt	1'840'393	-18'800	1'821'593	-18'800	1'802'793	-18'800	1'783'993	-18'800	1'765'193	-18'800	1'746'393
Fonds agricole et viticole	1'857'262	-119'500	1'737'762	-151'000	1'586'762	-151'000	1'435'762	-151'000	1'284'762	-151'000	1'133'762
Fonds des mensurations officielles	6'978'940	-940'000	6'038'940	-590'000	5'448'940	-690'000	4'758'940	-785'000	3'973'940	-785'000	3'188'940

¹⁾ Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.